

ARAB TUNISIAN BANK



ATB

البنك العربي التونسي

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 60.000.000 DINARS

Divisé en 60 000 000 actions de nominal 1* dinar

Entièrement libérées

Siège social : 9 Rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Registre de commerce : B 167 00 1997

Tel : 71 351 155 / Fax : 71 347 270

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB' à long terme avec perspective d'évolution stable et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 04 juillet 2008.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 25 novembre 2008 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

DOCUMENT DE REFERENCE « ATB 2008 »

28 NOV. 2008

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le sous le n° donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsables de l'information

Mr Jamel Jenana

Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier

Tel : 71 351 155 - Fax : 71 332 493

Mme Afifa Ben Souissi (Division Indicateurs de Performances)

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC - intermédiaire en bourse

4 Rue 7036 El Menzah IV

Tél : 71 754 720 (LG) - Fax : 71 234 672

E-mail : afc@afc.fin.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATB - 9 Rue Hédi Nouira 1001-TUNIS ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et le site Internet de l'ATB : www.atb.com.tn

Novembre 2008

* Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 24/05/2006



SOMMAIRE

Chapitre.1	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES	
	COMPTES -----	10
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE -----	10
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE -----	10
1.3	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES -----	10
1.4	ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE : -----	38
1.5	RESPONSABLES DE L'INFORMATION -----	38
Chapitre.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL -	39

2.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE -----	39
2.1.1	Dénomination et siège social -----	39
2.1.2	Forme juridique et législation particulière applicable -----	39
2.1.3	Date de constitution et durée -----	39
2.1.4	Objet social (article 3 des statuts) : traduction de la version arabe des statuts -----	39
2.1.5	Registre de commerce -----	41
2.1.6	Exercice social -----	41
2.1.7	Clauses statutaires particulières : traduction de la version arabe des statuts -----	41
2.1.8	Capital social -----	45
2.1.9	Nationalité -----	45
2.1.10	Régime fiscal -----	45
2.1.11	Matricule fiscal -----	45
2.1.12	Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque -----	45
2.1.13	Responsable charge de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM -----	45
2.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE -----	45
2.3	EVOLUTION DU CAPITAL -----	46
2.4	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/05/2008 -----	46
2.4.1	Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/05/2008 - -----	47
2.4.2	Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/05/2008 -----	47
2.4.3	Nombre d'actionnaires -----	47
2.5	PRESENTATION DE L'ARAB BANK PLC ACTIONNAIRE DE REFERENCE -----	48
2.5.1	Présentation du groupe ARAB BANK -----	48
2.5.2	Activité du groupe ARAB BANK -----	49
2.5.3	Présentation des sociétés du groupe -----	49
2.5.4	Place occupée par l'ATB dans le dispositif de l'actionnaire de référence (ARAB BANK plc) -----	52
2.5.5	Les principaux agrégats financiers du groupe ARAB BANK : -----	52
2.5.6	Notation du groupe ARAB BANK -----	52
2.6	DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2007 -----	57
2.6.1	Présentation générale du groupe -----	57
2.6.1.1	Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2007 -----	57
2.6.1.2	Schéma financier du groupe au 31/12/2007 -----	62
2.6.1.3	Evénements Récents modifiant le Schéma financier du groupe -----	63
2.6.1.4	Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2007 --	63
2.6.1.5	Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2007 -----	64
2.6.1.6	Les engagements financiers du groupe au 31/12/2007 -----	65
2.6.1.7	Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe -----	66
2.6.2	Relations avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2007 -----	66
2.6.2.1	Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe -----	66
2.6.2.2	Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe : Néant -----	67
2.6.2.3	Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe -----	67
2.6.2.4	Les dividendes encaissés par l'ATB et distribués par les sociétés du groupe -----	67
2.6.2.5	Les dividendes distribués par l'ATB aux sociétés du groupe -----	68
2.6.2.6	Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe -----	68
2.6.3	Relations commerciales entre l'ATB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2007 -----	69
2.6.3.1	Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe -----	69

2.6.3.2	Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe	70
2.6.3.3	Les prestations de services reçues ou données	70
2.6.3.4	Les contrats de gestion : néant	70
2.6.3.5	Les contrats de location : néant	70
2.6.3.6	Les fonds gérés	70
2.7	RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2007	71
2.7.1	Informations sur les engagements	71
2.7.2	Transferts de ressources	72
2.7.3	Relations commerciales	72
2.7.3.1	Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2007 :	72
2.7.3.2	Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :	73
2.8	DIVIDENDES	74
2.9	MARCHE DES TITRES	74
2.10	NOTATION DE LA BANQUE	75
2.10.1	Fitch Ratings :	75
2.10.2	Standard and Poor's	76
Chapitre.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	83
3.1	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	83
3.2	ORGANISATION DE LA BANQUE	84
3.2.1	Gouvernance :	84
3.2.2	Le contrôle interne :	86
3.2.3	Le système d'information :	88
3.2.4	La politique sociale :	91
3.2.5	Effectif et réseau :	92
3.2.6	Organigramme de l'ATB :	93
3.3	ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2007	94
3.3.1	Les ressources :	94
3.3.1.1	Les dépôts de la clientèle :	94
3.3.1.2	Les emprunts et ressources spéciales :	94
3.3.1.3	Les capitaux propres :	95
3.3.2	Les emplois :	95
3.3.2.1	Les crédits à la clientèle :	95
3.3.2.2	Le portefeuille titres :	97
3.3.2.3	Les immobilisations nettes :	98
3.3.3	Les résultats d'exploitation :	98
3.3.3.1	Le produit net bancaire :	98
3.3.3.2	La marge en intérêts :	99
3.3.3.3	Les commissions nettes :	99
3.3.3.4	Les autres revenus :	99
3.3.3.5	Les frais généraux (charges opératoires):	100
3.3.3.6	Les soldes en pertes de créances	100
3.3.3.7	Le résultat net :	100
3.4	ACTIVITE DE LA BANQUE AU 30/06/2008:	101
3.4.1	Les ressources :	101
3.4.2	Les emplois	102
3.4.3	Les résultats d'exploitation :	104
3.5	Les indicateurs d'activité de la banque au 30/09/2008	107
3.6	MATRICE SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)	109
3.7	FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	109
3.8	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	110
3.9	LITIGE OU ARBITRAGE	111
3.10	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :	111
3.10.1	Investissements en cours de réalisation :	111
3.10.2	Investissements futurs :	113
Chapitre.4	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT	114
4.1	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 31/12/2007	114
4.1.1	Patrimoine immobilier de la banque au 31/12/2007	114
4.1.1.1	Situation des immobilisations	114
4.1.1.2	Immeubles d'exploitation	114
4.1.1.3	Terrains	115

4.1.1.4	Immeubles non affectés aux activités professionnelles	115
4.1.1.5	Immobilisations en cours	116
4.1.1.6	Etat des acquisitions et des cessions d'immobilisations au cours du 1 ^{er} semestre 2008	117
4.1.2	Portefeuille titres d'investissement de l'ATB au 31/12/2007	117
4.1.2.1	Parts dans les entreprises liées	118
4.1.2.2	Portefeuille des participations en rétrocession	118
4.1.2.3	Portefeuille des titres de participation	119
4.1.2.4	SICAR Fonds gérés	120
4.1.2.5	Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille titres d'investissement de l'ATB au cours du 1 ^{er} semestre 2008	120
4.2	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2008	121
4.2.1	Patrimoine immobilier de la banque au 30/06/2008	121
4.2.1.1	Situation des immobilisations	121
4.2.1.2	Immeubles d'exploitation	122
4.2.1.3	Terrains	122
4.2.1.4	Immeubles non affectés aux activités professionnelles	122
4.2.1.5	Immobilisations en cours	122
4.2.2	PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2008	123
4.2.2.1	Titres d'investissement	123
4.2.2.2	Parts dans les entreprises liées	124
4.2.2.3	Portefeuille des participations en rétrocession au 30/06/2008	125
4.2.2.4	Portefeuille des titres de participation au 30/06/2008	125
4.2.2.5	SICAR Fonds gérés	126
4.3	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE	127
4.3.1	États financiers comparés au 31 décembre	127
4.3.1.1	Bilans comparés au 31 décembre	129
4.3.1.2	États des engagements Hors Bilan comparés au 31 décembre	130
4.3.1.3	États de résultat comparés au 31 décembre	130
4.3.1.4	Etat des flux de trésorerie comparés au 31 décembre	131
4.3.1.5	Notes aux états financiers au 31/12/2007	132
4.3.2	Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2007	151
4.3.3	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 - DELOITTE	157
4.3.4	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 - ERNST AND YOUNG	163
4.3.5	Tableau de mouvement des capitaux propres	170
4.3.6	Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices	171
4.3.7	Évolution des dividendes	171
4.3.8	Evolution du produit net bancaire et résultat d'exploitation	171
4.3.9	Évolution du résultat net	172
4.3.10	Évolution de la marge brute d'autofinancement	172
4.3.11	Emprunts obligataires garantis par l'ATB	172
4.3.12	Emprunts obligataires émis par l'ATB	173
4.3.13	Emprunts obligataires souscrits par l'ATB	173
4.3.14	Principaux indicateurs et ratios	174
4.3.15	Principaux ratios	174
4.4	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007	178
4.4.1	Bilan consolidé arrêté au 31/12/2007	180
4.4.2	État des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007	181
4.4.3	État de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2007	181
4.4.4	État des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2007	182
4.4.5	Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007	183
4.4.6	Notes complémentaires à l'état de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2007	197
4.4.7	Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2007	199
4.5	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2008	203
4.5.1	Bilan arrêté au 30 juin 2008	204
4.5.2	État des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2008	205
4.5.3	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2008	205
4.5.4	État des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2008	206
4.5.5	Notes aux états financiers semestriels arrêtés au 30 juin 2008	207
4.5.6	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2008	220
4.6	LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR ATB	223
Chapitre.5	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	225

5.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION -----	225
5.1.1	Membres du Conseil d'Administration -----	225
5.1.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque: -----	225
5.1.3	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction -----	226
5.1.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés -----	227
5.1.5	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent -----	228
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2007 -----	228
5.2.1	Rémunérations et avantages en natures attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2007 -----	228
5.2.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007 -----	229
5.3	CONTROLE -----	229
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL -----	229
Chapitre.6	PERSPECTIVES D'AVENIR -----	230
6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS -----	230
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE -----	230
6.1.2.	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT -----	232
6.2.	LES PERSPECTIVES D'AVENIR : -----	232
6.2.1.	LES HYPOTHESES DE L'EVOLUTION PREVISIONNELLE 2008-2012: -----	233
6.2.1.1.	LES RESSOURCES DE LA BANQUE -----	236
6.2.1.2.	Les Emplois de la banque -----	237
6.2.1.3.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION -----	239
6.3.	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2008-2012 -----	242
6.3.1.	BILANS PREVISIONNELS (EN MD) -----	242
6.3.2.	ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS (EN MD) -----	243
6.3.3.	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS -----	244
6.3.4.	CASH FLOW PREVISIONNEL -----	245
6.4.	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS -----	245
6.4.1.	INDICATEURS PREVISIONNELS -----	245
6.4.2.	RATIOS PREVISIONNELS -----	246
6.5.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2008 A 2012 -----	247

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB TUNISIAN BANK

Créée au milieu de l'année 1982 par l'intégration de l'agence de Tunis de l'ARAB BANK PLC et l'apport de capitaux tunisiens principalement du secteur privé, l'Arab Tunisian Bank est venue enrichir le tissu bancaire tunisien en offrant aux professionnels un service diversifié et de qualité.

L'ARAB BANK PLC, fondatrice de l'ATB avec une participation majoritaire dans le capital de 64,238% (au 31/12/2007) compte parmi les premiers groupes bancaires dans le monde arabe en terme de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

A travers un réseau de 400 succursales réparties dans tous les coins du monde, le groupe Arab Bank a réalisé au cours de l'exercice 2007 un bénéfice consolidé net record franchissant la barre de 775. Millions de dollars américains. La même année, il a présenté un ratio de rendement des capitaux propres (ROE) de 12,7% et un total des actifs se situant autour de 38 milliards de dollars américains.

L'Arab Bank plc n'a pas cessé d'accompagner le développement de l'ATB depuis sa création et continue à la soutenir et à renforcer son ancrage au sein du groupe Arab Bank tant en termes commerciaux qu'en matière de gestion et de sécurité.

Bien qu'elle compte parmi les plus récentes banques commerciales de la place et en dépit de la faible densité de son réseau, l'ATB a pu consolider sa position au fil des ans et réaliser des performances appréciables s'inscrivant dans une perspective de croissance durable de ses résultats.

Au cours des 3 dernières années, une évolution sensible a été observée aussi bien au niveau de ses ressources qu'au niveau de ses emplois:

En mDT	2005*	2006*	2007
RESSOURCES	1 516 244	1 790 871	2 241 653
Dépôts à vue	444 566	584 065	683 351
Comptes d'épargne	175 817	210 488	261 481
Dépôts à terme	827 454	920 117	1 189 418
Autres	68 407	76 201	107 403
EMPLOIS			
Crédits à la clientèle	1 047 690	1 172 022	1 263 382
Crédits sur ressources spéciales	27 590	55 270	56 818
Autres	25 056	25 617	25 884
Valeurs brutes	1 100 336	1 252 909	1 346 084
- Provisions	-108 549	-94 130	-108 440
- Agios réservés	-24 898	-23 484	-22 916
Valeurs nettes	966 889	1 135 295	1 214 728

* Retraité pour les besoins de la comparabilité (cf 127), non audité pour 2005

Ces évolutions ont permis une progression notable du produit net bancaire comme suit :

En mD	2005*	2006*	2007
Produit Net Bancaire	70 134	81 876	100 316
<i>Progression en %</i>	<i>9,77%</i>	<i>16,74%</i>	<i>22,52%</i>

L'ATB a continué sa stratégie de croissance et le renforcement de sa position dans le schéma bancaire tunisien à travers l'expansion de son réseau, passant de 63 agences en 2006 à 80 agences en 2007.

En outre, sa part de marché^{***} en terme de dépôts est passée de 7,9% en 2005 à 9,3% en 2007. En terme de crédits, sa part de marché^{***} est passée de 4,9% à 4,77% sur la même période.

En construisant et en proposant des nouveaux produits et services financiers par familles professionnelles, l'ATB a opté pour une stratégie de filialisation par la création d'une dizaine de sociétés spécialisées particulièrement dans le domaine des finances répondant ainsi aux attentes des particuliers, des institutionnels et des entreprises (leasing, factoring, sicafe, sicafe, intermédiation boursière, gestion des OPCVM...).

En outre, dans une perspective de libéralisation des services financiers et l'arrivée des banques étrangères, l'ATB aspire à se hisser au niveau des standards internationaux en mettant en œuvre un développement structuré autour de :

- L'amélioration des services rendus à la clientèle
- L'amélioration de la qualité de ses actifs
- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (private banking, activités des marchés de capitaux ...)

Pour atteindre cet objectif, l'ATB a adopté une stratégie fondée sur certains axes prioritaires, à savoir :

- Le renforcement de ses assises financières
- La maîtrise de ses charges
- La consolidation des moyens de contrôle et d'audit interne et l'adoption des principes de bonne gouvernance conformes aux normes usuelles
- La formation continue de ses cadres
- L'adoption d'un système d'information plus adéquat et la mise en place d'un système de global banking

Les prémices de cette nouvelle orientation commencent à se manifester déjà.

* Retraité pour les besoins de la comparabilité (cf 127), non audité pour 2005

*** Source BCT

En effet, les années 2006 et 2007 ont été marquées par :

- a- La maîtrise des charges d'exploitation ayant pour conséquences la stabilisation du coefficient d'exploitation (frais généraux/PNB) qui s'est situé à 52,6% au terme de l'année 2007.
- b- L'assainissement de ses actifs par des efforts de recouvrement et une politique de provisionnement visant un taux de couverture des créances douteuses et litigieuses supérieur à 90% d'ici l'année 2011.

En effet, ce taux s'est amélioré pour passer de 57,78% en 2006 à 62,72% en 2007 puis à 66,79% au 30/06/2008.

Evolution du taux de couverture depuis 2005

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2007	30/06/2008
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	1 411 698	1 664 420	1 801 874	1 516 032	1 946 848
- Classe 0	710 655	820 767	1 140 737	1 154 161	1 615 679
- Classe 1	510 178	640 102	451 706	160 606	119 217
Total classe 0 et 1	1 220 833	1 460 869	1 592 443	1 314 767	1 734 896
- Classe 2	14 992	49 483	30 112	45 212	23 905
- Classe 3	16 970	16 460	25 470	18 418	20 181
- Classe 4	158 903	137 608	153 849	137 635	167 866
dont contentieux	130 952	109 624	118 846	114 586	128 192
CDLs : total classes 2,3,4 (b)	190 865	203 551	209 431	201 265	211 952
Provisions	108 549	94 130	108 440	102 330	117 440
Agios réservés	24 898	23 484	22 916	25 759	24 121
Total provisions et agios réservés (c)	133 447	117 614	131 356	128 089	141 561
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	9,45%	7,07%	7,29%	8,45%	7,27%
Taux de créances classées (b)/(a)	13,52%	12,23%	11,62%	13,28%	10,89%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	69,92%	57,78%	62,72%	63,64%	66,79%

- Amélioration des ratios prudentiels :

En %	2005	2006	2006*	2007
Ratio de solvabilité	12,02%	10,54%	10,07%	9,62%
Ratio de liquidité	175%	159 %	162%	192%

(*)Chiffres retraités pour tenir compte des réserves formulées par Deloitte

Enfin, les notations sollicitées par l'ATB auprès de deux agences internationales Fitch Ratings et Standard & Poor's confirment cette démarche stratégique de la banque :

Fitch Ratings :

En juin 2007, Fitch Ratings a relevé de 'BBB' à 'BBB+' les notes internationales à long terme en devises et en monnaie locale attribuées à l'Arab Tunisian Bank ('ATB') avec perspective d'évolution stable.

Par ailleurs, les notes internationales à court terme en devises et en monnaie locale, la note intrinsèque et la note de soutien extérieur ont été confirmées respectivement à 'F2', 'D' et '2'.

Les notes nationales attribuées à l'ATB ont également été relevées de 'AA-(tun)' positive à 'AA(tun)' stable pour la note à long terme et de 'F1+(tun)' stable pour la note à court terme.

Les notes à long terme, court terme et de soutien extérieur attribuées à l'ATB sont fondées sur la claire indication du soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital. La note intrinsèque de l'ATB reflète sa position modeste au sein du paysage bancaire tunisien, son niveau élevé de créances non performantes par référence aux normes internationales et les concentrations élevées observées tant à l'actif qu'au passif de son bilan. Elle tient également compte d'une rentabilité satisfaisante, d'une liquidité acceptable et d'une solvabilité en amélioration.

En Novembre 2008, Fitch Ratings a confirmé toutes les notes attribuées à l'Arab Tunisian Bank.

Standard & Poor's :

En juillet 2008, l'agence de notation Standard and Poor's a révisé les notations attribuées à l'ATB et les a confirmés à 'B' pour la note à court terme et 'BB' pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable.

La notation de long terme de l'ATB est supérieure à sa notation intrinsèque, parce que l'agence de notation considère que la banque représente une filiale stratégiquement importante pour l'Arab Bank plc et que la probabilité de soutien en cas de besoin est élevée.

De plus, l'ATB bénéficie de l'expérience de son actionnaire de référence (l'Arab Bank), en particulier dans la gestion des risques et la banque d'entreprise et dispose d'une liquidité satisfaisante.

Chapitre.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Mohamed Férid Ben Tanfous
Directeur Général de l'ATB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général de l'ATB
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous



1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Etats financiers individuels 2005 de l'ATB :

- Deloitte - Ahmed Mansour & Associés, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour - 51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis

Etats financiers individuels 2006 et 2007 de l'ATB :

- Deloitte - Ahmed Mansour & Associés, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour - 51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis
- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis

Etats financiers consolidés 2006 et 2007 de l'ATB :

- Deloitte - Ahmed Mansour & Associés, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour - 51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis
- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis



Etats financiers intermédiaire 2007 et 2008 de l'ATB :

- Deloitte - Ahmed Mansour & Associés, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour - 51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis
- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis

➤ **Attestation des commissaires aux comptes**

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

➤ **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2005**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2005 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Deloitte - Ahmed Mansour & Associés représenté par Monsieur Ahmed Mansour, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec les réserves suivantes :

§.5. Nous avons rencontré lors de nos travaux des éléments organisationnels, bien que ne s'opposent pas objectivement à la sincérité et à la régularité des comptes, ont été à l'origine d'une relative complication des procédures d'audit et d'une relative limitation de l'étendue de nos investigations ; ces éléments suggèrent la mise en œuvre de correctifs adéquats. Ils sont présentés ci après pour information :

- a- Pour le cas des crédits ayant fait l'objet de consolidation, les échéances impayées en principal et les échéances impayées en intérêts sont enregistrées, sans distinction, sous le même intitulé. Cette pratique conduit à la constatation durant l'exercice des intérêts impayés parmi les produits de la banque et nécessite leur annulation en fin d'année. Faute de moyens permettant l'identification au cas par cas des écritures initiales, l'annulation en question est opérée forfaitairement et globalement.
- b- L'appréciation de la solvabilité future des relations de la Banque, n'est pas fondée pour bon nombre de cas sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par ces relations d'états financiers récents en est la cause.
- c- D'après le schéma comptable en vigueur les éléments du portefeuille financier et du portefeuille commercial sont constatés globalement, ce qui rend

nécessaire le recours en fin d'exercice à des éléments extra comptables pour déterminer au cas par cas les engagements de la clientèle, et pour rattacher à chaque relation les impayés, les agios réservés et les provisions, y afférents.

§.6. Nous avons assisté aux opérations d'inventaire physique des valeurs au 31 Décembre 2005. Dans ce cadre nous avons sélectionné le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de treize agences, où des écarts totalisent 0,122 MD ont été relevés. Ces écarts sont en cours de justification jusqu'à ce jour.

§.7. Nous avons vérifié le respect par la banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes.

§.8. La banque a comptabilisé au cours de l'exercice parmi ses « gains sur portefeuille commercial et opérations financières » des plus values latentes pour 1,016 MDT correspondant à l'écart entre la valeur comptable et le prix de cession des bons de trésor figurant parmi le portefeuille et ayant fait l'objet de cessions durant le premier trimestre de l'année 2006.

Durant les exercices antérieurs, la banque comptabilisait ces plus values seulement lors de la réalisation effective des opérations de cession portant sur les mêmes titres. Conséquemment, les résultats de l'exercice audité se trouvent être majorés de la plus value constatée.

L'application de la même méthode retenue en 2005, aurait eu pour effet de situer les résultats au titre de l'exercice 2004 au-delà de leur niveau publié de 0,117 MDT, montant que la banque a estimé peu significatif et a décidé de ne pas en tenir compte pour corriger rétroactivement les états financiers de 2004 présentés comparativement à ceux de 2005. Cette position est à notre avis contraire aux dispositions de la norme comptable n° 11 ; de plus nous estimons que la méthode retenue en 2005 ne satisfait pas aux conditions énoncées par la norme comptable n° 25.

§.9. Le traitement par la Banque des suspens figurant dans les comptes inter siège et inter agences, fait ressortir à la date de clôture de l'exercice audité des soldes non justifiés en dinars et en monnaies étrangères totalisant au débit respectivement 0,227 et 0,055 MDT. Ces soldes requièrent à notre avis un apurement complet.

Il ressort également des traitements par la banque des suspens de la comptabilité matière que des écarts portant sur des débits de 0,666 MDT et sur des crédits de 2,629 MDT demeurent en instance de justification.

Les provisions constituées par la banque au titre des suspens précités ont porté sur 0,132 MDT et sont destinées à couvrir des risques de non justification que nous estimons à 0,394 MDT.

§.10. Les droits aux congés, évalués au cas par cas, ainsi que les primes d'encouragement (Bonus) à servir au personnel au titre de 2005 sont estimés à la date

de clôture à 2.363 MDT. La banque a couvert partiellement cette charge par la constitution d'une provision à hauteur de 1,865 MDT.

Conséquemment, les provisions constituées se trouvent être, à notre avis, en deçà de leur niveau requis pour 0,498 MDT.

§.11. Par suite à la réalisation des garanties constituées sur une créance contentieuse, la Banque a procédé au cours de l'exercice à l'annulation des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 1,086 MDT et à leur comptabilisation parmi ses revenus. En contreparties des provisions d'égal montant ont été constituées au titre de l'exercice 2005.

Bien que sans incidence sur les résultats, l'adoption de cette méthode a eu pour effet de majorer à due concurrence les produits nets bancaires réalisés et les dotations aux provisions de l'exercice. Cette procédure constitue à notre avis, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits, et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004, la comptabilité entre les produits nets bancaires réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

§.12. Les fonds propres de la banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant sur 4,218 MDT. Cette réserve constituée en 2000, représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la banque, telle que déterminée par voie d'expertise. L'opération en question constitue à notre avis une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable n 5.

§.13. Des charges d'intérêts supplémentaires au titre de dépôts à vue et de dépôts à terme totalisant 1,392 MDT (nets d'impôt) n'ont pas été rattachées à leur exercice d'origine clos au 31 décembre 2004. la correction de cette omission intervenue en 2005 a consisté à inscrire ledit montant en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables.

Consécutivement, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2004 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2005 conformément aux prescriptions de la norme comptable n° 11.

§.14. Pour couvrir les risques liés aux opérations de retrait en dinars et en devises réalisées au moyen de cartes monétiques et en dépassement des provisions constituées par les clients, soit respectivement 0,495 MDT et 0,356 MDT, ainsi que les risques en rapport avec les avances non autorisées accordées en devises pour 0,822 MDT, et d'autres risques divers portant sur 2,216 MDT, la Banque a constitué des provisions pour risques et charges totalisant 3,889 MDT.

§.15. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la banque et à ses participations, conformément aux normes comptables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de

la Banque Centrale de Tunisie n 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001.

Les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions portant au 31 Décembre 2005 sur 137,5 MDT dont 5,7 MDT au titre des participations. En couverture des mêmes risques la banque a constitué des provisions pour 110,745 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 26,703 MDT soit un total de 137,447 MDT.

Conséquemment nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la banque au 31/12/2005 couvrent raisonnablement les risques inhérents à ses engagements.

§.16. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la BCT n 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001. Ces actifs portent au 31 Décembre 2005 sur 1.319 MDT dont 340 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 55% du total bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 Décembre 2005. Les fonds propres de la Banque corrigés de l'impact de ce qui est mentionné aux §8 à 10 ci-dessus totalisent 159,043 MDT et représentent environ 12,06% du total des actifs pondérés.

§.17. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la BCT visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 80,09% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1170 cas et a porté sur 1.145 MDT pour un total de 1.412 MDT. Conséquemment la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2005 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
710 655	514 544	10 626	16 970	27 951	130 952

§.18. Par référence aux circulaires de la BCT précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 11 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté également que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la banque, nous avons relevé en outre que les engagements de la même relation

dépassent la limite de 25% des fonds propres de la banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la BCT nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total des ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci dessus visés.

§.19. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2005. Il ressort en conséquence que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

§.20. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2005. Il en ressort que le ratio dégagé est de 75% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus visés.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit : dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas prononcée.

➤ **Additif au rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2005**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 3 mai 2003, nous avons l'honneur de vous présenter un additif à notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, ayant pour objet l'actualisation des paragraphes 8 et 17 dudit rapport à la lumière des retraitements des états financiers de 2005 décidés par votre Conseil d'Administration sur la base des recommandations de la Banque Centrale du 22 mai 2006.

Les dites recommandations portent sur :

- a) La correction des résultats figurant sur les états financiers annexés à notre rapport au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005 pour tenir compte de ce qui est mentionné dans le paragraphe 8 de notre précité rapport

b) Le reclassement d'une créance sur une entreprise publique (4,366 MDT) parmi les engagements incertains (classe 2), en raison de ses difficultés économiques et de l'augmentation du volume de ses engagements vis-à-vis des autres institutions financières ; sachant que les engagements de ladite entreprise vis-à-vis de la Banque ont diminué durant l'exercice 2005 d'environ 45% par rapport au montant total des engagements de la même relation à fin décembre 2004 (7,944 MDT).

Consécutivement, la Banque a procédé à l'annulation pure et simple de la plus-value constatée parmi ses « gains sur portefeuille commercial et opérations financières » pour 1,016 MDT correspondant à l'écart entre la valeur comptable et le prix de cession des bons de trésor figurant parmi le portefeuille et ayant fait l'objet de cessions durant le 1^{er} trimestre de l'année 2006. Les résultats de la Banque ont été ainsi ramenés, en tenant compte de l'effet de l'impôt sur les bénéfices, à 17,650 MDT contre 18,640 MDT figurant sur les états financiers annexés à notre rapport daté du 13 mai 2006.

La Banque a procédé également au reclassement des engagements de l'entreprise visée au paragraphe (b) ci-dessus en transférant 4,366 MDT des engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) vers les engagements incertains (classe 2). Le reclassement opéré n'a pas donné lieu à la constitution de provisions complémentaires en raison des garanties consenties et de la nature des concours accordés.

A la lumière des corrections, apportées par la Banque, le paragraphe 8, figurant dans notre rapport daté du 13 mai 2006, devient sans objet et se doit, à notre avis, d'être supprimé ; de plus, la structure par classe, des créances sur la clientèle, figurant au paragraphe 17 du même rapport, devient ainsi répartie :

Engagements courants	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	contentieux
710 655	510 178	14 992	16 970	27 951	130 952

L'incidence des corrections ci-dessus mentionnées sur les autres parties du rapport se présente ainsi :

Paragraphe 16 : (nouveau) ... les fonds propres de la Banque corrigés de l'impact de ce qui est mentionné aux § 9 et 10 ci-dessus totalisent 158,482 MDT et représentent environ 12,02% du total des actifs pondérés.

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

➤ **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2006**

Ernst & Young

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'

Arab Tunisian Bank relatifs il l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis les états financiers sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

Traduction du rapport général de commissariat aux comptes au titre des états financiers de l'Arab Tunisian Bank pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank comprenant le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d' Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend: La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que ces états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Nous avons assisté au 31 décembre 2006 aux opérations d'inventaire physique des valeurs gérées par le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de huit agences.

5. nous avons vérifié le respect par la banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé ce qui suit :

a. suite à la radiation en 2005 d'une créance contentieuse compromise, la banque a enregistré au titre du même exercice parmi ses produits « intérêts et revenus assimilés », un montant de 1,086 MDT représentant des agios réservés repris à tort et remplacés à due concurrence par une dotation aux provisions. Pour les besoins de la comparaison, la banque a procédé en 2006 à la correction rétroactive en proforma des comptes de l'exercice 2005 moyennant l'annulation du produit en question en contrepartie d'une provision constituée à ce sujet.

b. la banque a procédé en 2006 au reclassement des « frais d'augmentation de capital » et des « charges à répartir » totalisant 3,001 MDT, parmi les autres actifs. Ces comptes figuraient antérieurement à l'exercice audité parmi les actifs immobilisés. Le retraitement en proforma des comptes de l'exercice 2005 a eu pour effet de faire apparaître une diminution des actifs immobilisés et une augmentation des autres actifs pour 1,341 MDT.

c. La radiation en 2006 de créances contentieuses compromises a été totalement couverte par des « provisions » et des « agios réservés » constitués antérieurement à l'exercice. Conséquemment, les comptes « provisions » et « agios réservés » ont été contre-passés pour respectivement 23,732 MDT et 4,449 MDT.

d. Pour couvrir les risques liés aux opérations de retrait en dinars et en devises réalisées au moyen de cartes monétiques et en dépassement des provisions constituées par les clients, soit respectivement 0,447 MDT et 0,404 MDT, ainsi que

les risques en rapport, avec les avances non autorisées accordées en devises pour 0,875 MDT, et d'autres risques divers portant sur 2,137 MDT, la banque a constitué des provisions pour risques et charges totalisant 3,863 MDT.

6. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne notamment l'examen des procédures administratives, financière, comptable et juridique en vigueur.

Nous avons examiné également le nouveau système informatique mise en place par la banque du point de vue documentation, programmation, validation préalable des données, paramétrage, conduite des opérations de migration et de bascule, contrôle de l'exploitation, et maîtrise des chemins d'audit.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons recommandé la finalisation des actions correctives de programmation et de maîtrise techniques des composantes du système ainsi que l'achèvement des opérations d'implémentation, de documentation et de fiabilisation de l'exploitation.

Deux rapports traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information ont été remis dans leurs versions définitives à la direction générale de la banque en date du 28 mars 2007. Ils font partie intégrante de notre rapport.

7. Nous avons rencontré lors de nos travaux, des éléments organisationnels et des procédures, qui ont eu pour effet de réduire relativement l'étendue de nos investigations ; ces éléments suggèrent la mise en œuvre de correctifs adéquats.

a. Pour le cas des crédits ayant fait l'objet de consolidation, les échéances impayées en intérêts sont enregistrées, sans distinction, sous la même intitulé. Cette pratique conduit à la constatation durant l'exercice des intérêts impayés parmi les produits de la banque et nécessite leur annulation en fin d'année. Faute de moyens permettant l'identification au cas par cas des écritures initiales, l'annulation en question est opérée forfaitairement et globalement

b. L'appréciation de la solvabilité future de certaines relations de la banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par ces relations d'états financiers récents en est la cause.

c. D'après le schéma comptable en vigueur, les éléments du portefeuille financier et du portefeuille commercial sont constatés globalement, ce qui rend nécessaire le recours en fin d'exercice à des éléments extra-comptables pour déterminer, au cas par cas, les engagements de la clientèle, et pour rattacher à chaque relation les impayés, les agios réservés et les provisions y afférents.

d. Seize avocats, sur 28 mandatés par la banque, ont répondu à nos demandes d'information sur les litiges en cours et les risques financiers s'y rattachant.

e. la banque n'a pas procédé à l'édition à partir du nouveau système informatique d'états financiers conformes à ceux présentés, en raison de la non prise en charge des écritures de redressement passées postérieurement à la date de clôture de l'exercice audité. En conséquence, les écritures en question ont été tenues extra-comptablement. Cette procédure constitue, à notre avis, une exception par rapport aux conditions de forme prescrites par la première norme comptable.

8. le traitement par la banque des suspens de la comptabilité matière, fait ressortir à la date de clôture de l'exercice audité, des débits de 0,693MDT et des crédits de 4,335 MDT.

Les provisions constituées par la banque au titre des suspens précités, ont porté sur 0,340 MD et sont destinés à couvrir des risques de non justification. Ces suspens requièrent à notre avis un apurement complet.

9. Les actifs de la Banque renferment des valeurs immobilisées, hors exploitation, représentant des biens fonciers acquis durant les exercices 2003, 2005 et 2006 en contrepartie de dotations en paiement de créances classées, pour, respectivement 0,281 MDT, 6,350 MDT et 0,083 MDT ; ces actifs ont fait l'objet d'amortissements depuis leur entrée dans le patrimoine social au taux de 2%. Les dotations aux amortissements correspondantes ont été portées parmi les charges d'exploitation en raison notamment de l'absence de produits enregistrés au titre des dits actifs.

10. Sous l'intitulé « intérêts et revenus assimilés », figure un montant de 0,768 MDT représentant des produits calculés automatiquement au titre des « intérêts courus et non échus », et des « intérêts courus et payés d'avance » et dont la justification et la ventilation par client, n'ont pu être produites. Nous estimons en conséquence que les revenus de la Banque sont d'autant majorés.

11. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001. En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus jusqu'à la fin de la première quinzaine de mai 2007, la Banque a constitué des provisions pour 96,107 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participation et a réservé des agios pour 25,237 MDT, soit un total de 121,434 MDT.

Les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions, déterminé en considérant la même assiette, portent au 31 décembre 2006 sur 123,687 MDT dont 5,900 MDT au titre des participations.

Conséquemment, nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la Banque sont au 31 décembre 2006 de 2,253 MDT en deçà du niveau requis pour la couverture à la même date des risques inhérents aux engagements et aux participations.

12. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 6 à 11 ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Arab Tunisian Bank, Arrêté au 31 décembre 2006 tels qu'annexés aux pages 14 à 33 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

➤ **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2006**

Ernst & Young Rapport du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la

présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

Traduction du rapport général de commissariat aux comptes au titre des états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Arab Tunisian Bank au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats consolidés, état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises, ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend

10 entreprises dont neuf ont été mises en équivalence, savoir: les sociétés « Arab Tunis an Las », «Arab Financier consultants », «computer distribution », «Sanadet Sicav», « Axis Tresorerie SicaV», «Arab Tunisian Invest », «Arabia Sicav», « Unifactor», «Axis Capital Protégé» sachant que cette dernière détient de son cote une participation de 0,008% au capital de l' Arab Tunisian Bank, la dixième a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunis an Development ».

4. Le périmètre de consolidation du groupe ATB a fait l'objet au titre de l'exercice 2006 d'une actualisation, consécutivement la mise en équivalence de la société « Arab Tunis an Development» et l'intégration proportionnelle de la société « Unifactor » ont été abandonnées et remplacées pour le cas de la première par intégration globale et pour le cas de la seconde par la mise en équivalence Pour les besoins de la comparaison, la banque a procédé à l'ajustement rétroactif du périmètre de consolidation de 2005 et a retraité, sur la même base, rétroactivement les états financiers consolidés au titre du même exercice, conformément aux recommandation des normes comptables n° 11 et 35.

5. Nous avons obtenu de l' Arab Tunisian Bank communication des états financiers, des liasses de consolidation et des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés « conformément Tunisian Las »,« ARAB Tunisian Development », « Arab Tunisian Invest », « Unifactor », (« Arabia Sicav». Pour les sociétés « Sanadet Sicav», « Axis Tresorerie Sicav», « Axis Capital Protégé », « computer distribution », la banque nous a communiqué les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes.

6. Nous n'avons pas obtenu, les états financiers définitifs et le rapport du commissaire aux comptes de la société ({Arab Financier consultants}) dont la consolidation par la Banque a été opérée au vu de la liasse de consolidation.

7. Le commissaire aux comptes de l' Arab Tunisian Bank a exprimé au sujet des états financiers individuels de la Banque au titre de l' exercice 2006 une certification avec des réserves portant sur des faiblesses constatées dans l' exploitation du système informatique récemment introduit, des éléments organisationnels et de procédures, ayant eu pour effet de réduire l'étendue des investigations, des écarts au niveau des comptes de la comptabilité matière devant être apures, des charges d'amortissement de biens hors exploitation, indûment rattachées à l' exploitation de la Banque, des insuffisances de provisions pour la couverture des risques inhérents aux engagements de la clientèle pour 2,253 MDT, et des intérêts et revenus assimilés pour 0,768 MDT constatés indûment parmi les produits au titre de l' exercice audité.

Ces réserves figurent aux paragraphes 6 à 10 du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l' exercice 2006

Des réserves mentionnées aux paragraphes 5 à 7 du rapport du commissaire aux comptes de la société « Sanadet Sicav» font état d'incertitudes quant à la capacité de la société à recouvrer une partie de ses placements financiers.

8. les soldes d'ouverture de l'exercice, comparés à ceux de clôture de l'exercice 2005, font apparaître des différences, qui, bien que non significatifs, constituent à notre

avis un cas d'observation des conditions de forme édictées par les normes comptables généralement acceptées.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 6 à 8 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2006 tels qu'annexés aux pages 7 à 28 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

➤ **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2007**

ERNST AND YOUNG :

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une

base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en

Tunisie. Cette responsabilité comprend: La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que ces états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives,

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Nous avons assisté au 31 décembre 2007, aux opérations d'inventaire physique des valeurs gérées par le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de neuf agences.

5. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne, notamment l'examen des procédures administratives, financières, comptables et informatiques en vigueur. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis sous sa forme définitive de la direction générale de la Banque le 4 avril 2008. Il fait partie intégrante du présent rapport. Dans ce rapport nous avons recommandé particulièrement:

- a. Le recours à la distinction dans les livres de la Banque des échéances impayées en principal et des échéances impayées en intérêts afin de cerner avec davantage de précisions les agios réservés.
- b. L'appréciation de la solvabilité future de certaines relations de la Banque sur la base d'informations financières actualisées.

c. L'abandon du recours au traitement extra-comptable pour la détermination, au cas par cas, des engagements de la clientèle, des impayés; des agios réservés et des provisions s'y rapportant.

6. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé ce qui suit:

a. Antérieurement il l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2001 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Consécutivement, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la norme comptable n° 11.

b. Antérieurement à l'exercice, le compte « Prêts à la Banque Centrale de Tunisie » était présenté par la Banque sous la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP ». Un changement de méthode de présentation, intervenu au cours de l'exercice audité, a consisté à présenter le dit compte parmi les créances sur les établissements bancaires et financiers, pour 109,176 MDT. Il en est de même des « Diverses valeurs en route ». Figurant antérieurement à l'exercice en soustraction des actifs de la Banque et présentées, courant 2007, sous la rubrique « Autres passifs » pour 1,980 MDT.

Les états financiers de 2006 présentés comparativement à ceux de 2007 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma qui a eu pour effet de faire apparaître au titre de l'exercice précédent une augmentation des soldes figurant sous les rubriques « créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Autres passifs » pour respectivement 61,512 MDT et 1,504 MDT.

c. La banque a présenté, courant 2007, les « provision pour chèques certifiés » parmi les dépôts de la clientèle pour 15,138 MDT. Antérieurement à l'exercice, les soldes correspondants figuraient sous la rubrique « Autres Passifs ». Comparativement, les états financiers de 2006 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma ayant eu pour effet de transférer de la rubrique « Autres Passifs » un montant de 4,583 MDT vers la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tel qu'annexé aux pages 11 à 35 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ces opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport

du Conseil d'Administration Les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons obtenu lors de l'examen du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire 2007, une confirmation formelle de la Banque et de ses mandataires, intermédiaires en bourse, que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

10. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 7 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change, la Banque ainsi que les autres entreprises, Ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés Dans ce cadre, la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée

11. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la BCT n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001; Ces actifs portent au 31 décembre 2007 sur 1.922 MDT dont 489 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 55% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007 Les fonds propres de la Banque totalisent 184,842 MDT et représentent environ 9,62 % du total des actifs pondérés.

12. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus jusqu'à la fin de la première quinzaine d'avril 2008, la Banque a constitué des provisions pour 110,468 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 25,035 MDT, soit un total de 135,503 MDT

13. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la RCT visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 82,42%, des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.680 cas et a porté sur 1 .485 MDT pour un total de 1 801 MDT. Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi:

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	contentieux
1 140,737	451,706	30,112	25,470	35,003	118,846

14. Par référence aux circulaires de la BCT précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 13 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque.

Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés de deux relations dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque.

Nous avons relevé, enfin, que les engagements d'une relation dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la BCT, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

15. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la BCT n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

16. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la BCT n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 92% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus-visés.

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

➤ **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007**

Ernst & Young

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes

professionnelles.

Nous avons audité les états financiers consolidés de l' Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2007.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe «ARAB TUNISIAN BANK» au titre de l'exercice dos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons audite le bilan consolide du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice dans la même date ; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d' Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste a exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considères dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que détermine par l' Arab Tunisian Bank comprend 16 entreprises dont quinze ont été mises en équivalence, a savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Financial Consultants », « Computer Distribution », « Sanadett Sicav », « Axis Tresorerie Sicav», «Arab Tunisian Invest», « Arabia Sicav », « Unifactor », « Salamett CAP », « Salamett Plus », « Axis Capital Protégé», « Iradett 20 », «Iradett 50 », « Iradett 100 » et « Iradett CEA », sachant que les 5 dernieres societes participent au capital de l'ATB pour respectivement, 0,005%; 0,003%; 0,009%; 0,008% et 0,004%. La seizième société a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunisian Development ».

4. Le périmètre de consolidation du groupe ATB a fait l'objet au titre de l'exercice 2007 d'une actualisation, consécutivement a l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés, « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 », « Iradett CEA », « Salamett CAP », et « Salamett Plus».

5. Nous avons obtenu de l' Arab Tunisian Bank communication des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation.

6. En notre qualité de commissaire aux comptes de « l' Arab Tunisian Bank» nous avons mentionne au paragraphe 6 de notre rapport l' effet sur les états financiers individuels de la Banque des changements de méthodes intervenus en 2007 et avons précisé qu'antérieurement à l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2007 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Conséquemment, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentes comparativement à ceux de l'exercice 2007 et ce, en

conformité avec les prescriptions de la norme comptable n° 11.

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 6 et 25 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice 2006 de la même date.

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

➤ **Opinion sur les états financiers semestriels au 30 juin 2007**

Ernst & Young

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2007. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

La fiabilité des informations données dans les états financiers semestriels annexés au présent avis appelle de notre part l'observation suivante:

Le montant des dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille engagements au titre de la période a été déterminé par la banque de façon forfaitaire à hauteur de 8200 KDT. Les tests que nous avons menés, dans ce cadre, ne nous permettent pas de conclure que ce montant suffit pour couvrir le coût du risque de la période.

En dehors de cette observation et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en

Tunisie.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

A Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2007. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes lors de l'audit des comptes annuels.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2007, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.
2. Ces états financiers intermédiaires ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers intermédiaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'examen limité pour obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives.
4. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières; l'examen en question fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

5. Les provisions et agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2007 pour respectivement 106,254 millions de dinars et 28,190 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers examinés sur une base individuelle ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

6. Les états financiers de la Banque au titre de l'exercice 2006 ont été audités par nos soins. A ce sujet, nous avons conclu notre rapport par une certification assortie de réserves portant sur des faiblesses constatées dans l'exploitation du système informatique récemment introduit, des éléments organisationnels et de procédures, ayant eu pour effet de réduire l'étendue des investigations, des écarts au niveau des comptes de la comptabilité matière devant être apurés, des charges d'amortissement de biens hors exploitation, indûment rattachées à l'exploitation de la Banque, des insuffisances de provisions pour la couverture des risques inhérents aux engagements de la clientèle pour 2,253 MDT, et des intérêts et revenus assimilés pour 0,768 MDT constatés indûment parmi les produits au titre de l'exercice 2006.

7. Excepté le point indiqué au paragraphe 5 ci-dessus et sous réserves de ce qui est mentionné au paragraphe 6 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, relevé des éléments pouvant affecter de façon significative la présentation fidèle des états financiers intermédiaires annexés aux pages à 25 du présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

8. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 7 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change; la Banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement cités sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

Deloitte
Ahmed Mansour & Associés

➤ **Opinion sur les états financiers semestriels au 30 juin 2008**

Ernst & Young

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l' Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de *cette* nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relève d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexes au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires ci joints de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2008, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient,

sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Les provisions et agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008 pour respectivement 121,129 millions de dinars et 25,967 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers examinés sur une base individuelle ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

4. Excepté le point indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 30 juin 2008, tels qu'annexés aux pages 6 à 23 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprise en Tunisie.

5. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 4 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit:

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et des employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change; la Banque ainsi que les autres entreprises en question ont été citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore définitivement prononcée.

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

Les commissaires aux comptes

Société Deloitte - Ahmed MANSOUR & Associés
représentée par
Monsieur Ahmed MANSOUR

Société AMC ERNST & YOUNG
représentée par
Monsieur Nouredine HAJJI



1.4 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef KORTOBI



1.5 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Mr Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tel : 71 351 155 - Fax : 71 332 493
Mme Afifa Ben Souissi (Division Indicateurs de Performances)



Chapitre.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE

2.1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Arab Tunisian Bank
Siège social : 9, rue Hédi Nourra. 1001 TUNIS
Téléphone : (216) 71 351 155
Télex : 15 293 - 15 506
Fax : (216) 71 342 852 & 71 349 278 & 71 348 150
Site web : www.atb.com.tn
E-mail : atbbank@atb.com.tn

2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme
Législation particulière applicable : la société est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, telle que modifiée par la loi N° 2006-19 du 02 mai 2006.

2.1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution : 30/06/1982
Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts) : traduction de la version arabe des statuts

La société a pour objet de contribuer, par l'exercice de la profession bancaire et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises économiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et du commerce.

Elle peut entreprendre, En Tunisie et à l'étranger tant pour elle même que pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non remboursables à vue, à préavis ou à terme ;
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et en conséquence escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeurs, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le trésor public ou les collectivités publiques ou semi publiques et en général toutes sortes d'engagements résultant d'opérations commerciales ou financières, industrielles ou agricoles ou d'opérations faites par toutes

administrations publiques ; négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques, etc...,

3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court terme sous toutes les formes en vue d'opérations intéressant l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce ;
4. Faire des avances mobilisables par l'escompte de valeurs souscrites par des sociétés agricoles, industrielles, commerciales et financières ;
5. Octroyer des crédits à long terme dans le cadre et à concurrence des montants prévus par la réglementation en vigueur ;
6. Prêter sur hypothèques, à moyen terme, ou à long terme, soit seule soit en participation avec tous autres établissements ;
7. Donner toutes acceptations, cautions, avals et garanties quelconques ;
8. Réaliser toutes opérations de change, achat, vente, emprunt, prêt, nantissement, de valeurs mobilières ou de devises étrangères ainsi que de métaux précieux ;
9. Recevoir tous dépôts de titres, monnaies, valeurs et objets quelconques sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre en cas de force majeure ou de vice propres; louer tous coffres et compartiments de coffres ;
10. Passer avec tous Etats et tous établissements et collectivités publiques ou privées, toutes conventions ou accords, les exécuter ;
11. Acquérir par quelque mode que ce soit, tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en tous pays pour les mettre en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de construction, par toutes destinations et par tous travaux de viabilité et autres, les administrer et les exploiter par bail, location ou autrement, les aliéner en tout ou en partie par voie de vente, d'échange, apport en société ou autrement ;
12. Constituer toutes sociétés, même étrangères ou participer à leur constitution, s'intéresser par voie d'apports, fusions, scissions, participations, prêts, ouvertures de crédits, souscriptions ou achats, de titres ou de droits sociaux dans toutes sociétés ou établissements, créées ou à créer ;
13. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations, sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou permettant d'en assurer le développement ;
14. Créer ou participer à la constitution d'associations, établissements, caisses d'entraide, mutuelle ou autre projet susceptible de contribuer au bien-être des employés actuels, des retraités, de leurs ayants droits et destinés à accorder des pensions, retraites, subventions, dons, et autres, à toutes personnes au service de la société ;
15. Consolider et annuler la garantie, s'engager, s'associer à la direction et l'exécution de toute émission d'action publique ou privée effectuée par les instances publiques ou privées, attribuer des créances ou adresser les avis de paiement, de souscription dans de tels documents, les posséder, les administrer, les développer et les promouvoir, les traiter et en disposer.

16. Effectuer tous recouvrements de toutes sommes et valeurs par tous les moyens amiables, administratifs ou judiciaires ;
17. Effectuer toutes opérations se rattachant à son activité notamment la consultation et l'assistance en matière de gestion de propriété, de gestion financière et d'ingénierie financière et d'une manière générale tout service facilitant la création d'entreprises leur développement et leur restructuration.

2.1.5 Registre de commerce

B 167 00 1997

2.1.6 Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

2.1.7 Clauses statutaires particulières : traduction de la version arabe des statuts

❖ « Répartition statutaire des bénéfices »

Article 51 : Affectation des bénéfices

1. Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé :
 - Toutes réserves légales que la société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;
 - Toute somme que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
 - Un premier dividende de 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
2. Le reliquat des bénéfices non distribués de l'exercice en cours augmenté des bénéfices reportés des exercices antérieurs sont distribués entre les actionnaires à titre de superdividendes.
3. Est considérée comme fictive toute distribution de dividendes non conforme aux dispositions précitées. Les statuts ne doivent pas prévoir un intérêt fixe ou périodique au profit des actionnaires.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf dans les cas suivants :

- Si la distribution des dividendes a été effectuée contrairement aux dispositions énoncées aux articles 288 et 289 du code des sociétés commerciales.
- S'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

La banque s'engage à conformer l'article 51 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales en matière d'affectation des bénéfices.

Article 52 : Paiement des dividendes

1. La mise en paiement des dividendes, approuvée par l'Assemblée générale ordinaire, et décidée par le Conseil d'Administration doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée générale.
2. Le conseil peut, sous réserve des dispositions légales en vigueur dans le courant de chaque année, avant l'approbation des comptes par l'Assemblée générale des actionnaires, procéder à la répartition d'un acompte sur le dividende de l'exercice écoulé ou de l'exercice en cours.
3. Les dividendes sont payables aux guichets de la banque.

La banque s'engage à conformer l'article 52 de ses statuts à la réglementation en vigueur en matière de paiement de dividendes.

❖ Assemblées générales / dispositions communes aux Assemblées Générales

Article 36 : Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire

1. L'Assemblée générale est composée de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, sans préjudice des dispositions de l'article 38 ci-dessous. L'assemblée peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire, si elle remplit les conditions nécessaires.
2. L'assemblée générale appelée à statuer sur l'évaluation des apports en nature et des avantages particuliers, à vérifier la souscription intégrale du capital et la libération du montant exigible des actions, à se prononcer sur la reprise par la société des engagements antérieurement pris par les fondateurs, à approuver les statuts, à nommer les premiers administrateurs et les premiers commissaires aux comptes est qualifiée d'Assemblée générale constitutive.
3. Les délibérations de l'Assemblée régulièrement prises obligent tous les actionnaires même les incapables et les absents.

Article 37 (nouveau) : Convocation des assemblées générales à se réunir (tel que modifié par l'AGE du 24 mai 2006)

1. Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi ou les statuts. L'Assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration et dans les six (6) premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.
2. Les Assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, l'Assemblée générale des actionnaires peut être convoquée par :
 - Le ou les commissaires aux comptes
 - Un mandataire nommé par le juge des référés, sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social. Les frais de l'instance sont à la charge des demandeurs. L'ordonnance de référé fixe l'ordre du jour de la réunion et son lieu.

- Le liquidateur
 - Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.
3. La convocation doit être faite par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.
 4. L'avis doit être publié dans un délai de 15 jours au moins avant la date fixée pour la tenue des Assemblées générales quelles qu'elles soient ainsi que des Assemblées générales convoquées extraordinairement.
 5. Les réunions ont lieu au siège de la société ou en tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.
 6. L'avis de convocation doit indiquer la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.
 7. Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

Article 38 : Droit de siéger aux Assemblées générales

1. Il n'est permis de siéger aux Assemblées générales qu'aux actionnaires, sous réserve que l'actionnaire ait libéré les versements exigibles vis-à-vis de la société.
2. Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées générales être inscrits sur les registres de la société huit (8) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.
3. Il est permis à l'actionnaire de mandater une autre personne pour assister aux réunions à condition que le mandataire soit pris parmi les actionnaires. La procuration spécifique pour chaque Assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénom et domicile et acceptée par le mandataire.
4. Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège huit (8) jours avant la réunion.
5. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire le délai et d'accepter les dépôts sans respect des conditions citées dans cet article. Le mandat donné pour une Assemblée qui n'a pu délibérer faute de quorum vaut pour celles qui seront convoquées ultérieurement avec le même ordre du jour. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.
6. Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication, au siège social de la liste des actionnaires avant la réunion de toute Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce du quinzième au huitième jour précédant l'Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce personnellement ou par un mandataire choisi parmi les actionnaires.

7. Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux permanents. La désignation des représentants permanents des personnes morales par les organes compétents doit être notifiée par écrit à la société administrée.

Les représentants sont nommés pour la durée du mandat des personnes morales

En cas de décès, démission ou révocation de son représentant permanent la personne morale est tenue de notifier sans délai à la société par lettre recommandée l'événement intervenu ainsi que l'identité de son nouveau représentant.

8. L'usufruitier représente le nu-proprétaire aux réunions et aux votes, sauf accord contraire.

9. Sans préjudice des dispositions de l'article 46 des présents statuts, personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'Assemblée.

La banque n'a pas conformé l'article 38 de ses statuts à la réglementation en vigueur en matière de représentation aux assemblées générales tel qu'elle s'est engagée à le faire au niveau du prospectus d'émission visé le 1er novembre 2005 sous le numéro 05-514.

Elle s'engage à remédier à cette défaillance dans les plus brefs délais.

Article 41 : Modalités de vote à l'Assemblée générale

1. Chaque membre de l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.
2. En ce qui concerne les actionnaires présents agissant tant pour eux-mêmes que comme mandataires, les votes ont lieu soit à main levée soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par les actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.
3. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire spécial fourni par la société et dont le contenu est arrêté par le Conseil d'Administration ou par l'auteur de la convocation. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée générale.

Article 15 : Transmission des actions

La mutation des actions est libre et s'opère par un transfert d'un compte à un autre exclusivement sur la base des attestations des transactions délivrées par la Bourse des valeurs mobilières de Tunis

Article 16 : Mode de transfert

1. La société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses comptes.
2. Les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire.
3. Il n'y a lieu, de la part de la société, à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

2.1.8 Capital social

Le capital s'élève à 60.000.000 dinars, divisé en 60.000.000 actions de nominal 1^{*} dinar, entièrement libérées.

2.1.9 Nationalité

Tunisienne

2.1.10 Régime fiscal

Droit commun

2.1.11 Matricule fiscal

14161QP000

2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège de la Banque : 9, rue Hédi Noura .1001 TUNIS

2.1.13 Responsable charge de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Mme Sonia H. MEHRI (Division Titres et Participations)

Tél. : 71 351 155 - Fax : 71 342 852 - 71 349 278

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE

Capital Social	: 60 000 000 de dinars
Nombre d'actions	: 60 000 000
Nominal	: 1 [*] dinar
Forme des actions	: nominative
Catégorie	: ordinaire
Libération	: Intégrale
Jouissance	: 1 ^{er} janvier 2008

* Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 24/05/2006

2.3 EVOLUTION DU CAPITAL

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	
AGC du 30/06/1982	Capital initial	-	-	6 000 000	1 200 000	5
AGE du 23/11/1984	Augmentation de capital en numéraire	4 000 000	800 000	10 000 000	2 000 000	5
AGE du 10/03/1995	1) Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 000 000	400 000	12 000 000	2 400 000	5
	2) Augmentation de capital en numéraire	23 000 000	4 600 000	35 000 000	7 000 000	
AGE du 30/04/2005	- Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	40 000 000	8 000 000	5
	- Augmentation de capital en numéraire	20 000 000	4 000 000	60 000 000	12 000 000	
AGE du 24/05/2006	Réduction de la valeur nominale à partir du 03 Juillet 2006	0	0	60 000 000	60 000 000	1

2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/05/2008

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant	Pourcentage du capital et des droits de vote
			En DT	
Actionnaires Tunisiens	1 701	21 457 298	21 457 298	35,762%
Personnes morales	98	6 556 597	6 556 597	10,928%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	4 085 017	4 085 017	6,808%
Ayant au maximum 0,5%	90	2 471 580	2 471 580	4,119%
Personnes physiques	1 603	14 900 701	14 900 701	24,835%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	11	7 466 075	7 466 075	12,443%
Ayant au maximum 0,5%	1 592	7 434 626	7 434 626	12,391%
Actionnaires Etrangers	4	38 542 702	38 542 702	64,238%
Personnes morales	1	38 542 515	38 542 515	64,238%
Ayant 3% et plus	1	38 542 515	38 542 515	64,238%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	3	187	187	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	3	187	187	0,000%
Total	1 705	60 000 000	60 000 000	100,000%

2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/05/2008

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital & de droits de vote
Arab Bank plc	38 542 515	38 542 515	64,238%

2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/05/2008

Membres des organes d'administration et de direction	Nombre d'actions Et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital & de droits de vote
Arab Bank plc	38 542 515	38 542 515	64,238%
Dr Farouk EL KHAROUF*	10	10	0,000%
Mr Mohamed Ben Sedrine	1 510 170	1 510 170	2,517%
Mr Férid Abbas	921 175	921 175	1,535%
Mr Chedly Ben Ammar	252 000	252 000	0,420%
Mr Ridha Zerzeri	279 820	279 820	0,466%
Mr Yahia Bayahi	480 825	480 825	0,801%
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	2 315	2 315	0,004%
Total	41 988 830	41 988 830	69,981%

2.4.3 Nombre d'actionnaires

Au 30/05/2008, le capital de l'ATB est réparti entre 1 705 actionnaires, dont :

- 99 actionnaires personnes morales
- 1 606 actionnaires personnes physiques

* ce membre a été remplacé par Mr Abdelmehdi Abdelaziz Alaoui par le Conseil d'Administration le 28/10/2008 et les actions lui revenant ont été transmises à Mr Michel Antoine AKAD le 17/07/08

2.5 PRESENTATION DE L'ARAB BANK PLC ACTIONNAIRE DE REFERENCE

2.5.1 Présentation du groupe ARAB BANK

Le Groupe ARAB BANK est l'une des principales institutions financières du monde arabe et se classe parmi les premières banques internationales en terme de résultats, de taille des fonds propres et des actifs. Le groupe jouit d'une grande estime de la part de ses clients, et ses actionnaires.

Le groupe ARAB BANK comprend, la société mère ARAB BANK plc, l'Arab bank Suisse et les sociétés liées.

L'Arab Bank PLC a été fondée à Jérusalem et a entamé ses activités le 14 Juillet 1930. En 1948 le siège de la Banque a été transféré à Amman et plus tard elle a été intégrée en JORDANIE en tant que société anonyme.

Le groupe Arab Bank est l'une des plus anciennes institutions dans le monde arabe, il est présent à l'échelle internationale à travers plus de 400 succursales réparties sur les cinq continents et dans 30 pays. Cette multi présence géographique englobe la région du Moyen Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe de l'Ouest (désormais regroupés sous le nom Europe Arab Bank, dont le siège social se trouve à Londres, au Royaume-Uni), l'Asie (avec une succursale à Singapour et des filiales à Beijing, Kazakhstan, Seoul et Shanghai), une Agence Fédérale à New York, aux Etats-Unis, et l'ARAB BANK AUSTRALIA.

L'Arab Bank est devenue la plus grande institution financière dans la région du Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Ses dirigeants ont réussi, sur la période allant de 2002 à 2007, à atteindre une croissance annuelle de ses actifs de 11%, 15% pour les prêts accordés à la clientèle de et une croissance de 8% au niveau des dépôts de la clientèle. Le revenu net a augmenté de 230.1 Million USD en 2002 à 775.0 Million USD en 2007 ; soit une augmentation annuelle de 27,5%.

Le groupe ARAB BANK offre un large éventail de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux clients institutionnels, aux agences gouvernementales et autres institutions financières internationales.

Le groupe ARAB BANK applique une gestion des risques conservatrice, axée sur la sélection d'actifs de qualité et le maintien d'un ratio de liquidité élevé.

2.5.2 Activité du groupe ARAB BANK

Le groupe offre un large éventail de services financiers aux particuliers, aux entreprises et clients institutionnels, agences gouvernementales et autres institutions financières internationales. Les services comprennent la banque de détail, la gestion d'actifs, le financement, la banque islamique ainsi que les services de bancassurance.

Les services et les produits du groupe ARAB BANK sont fournis à travers un réseau solide et diversifié de succursales qui couvrent la plupart du monde arabe ainsi que les plus grands centres financiers dans le monde.

Ces services sont assurés par 6 unités stratégiques qui fonctionnent ensemble pour répondre aux besoins et attentes des clients de l'Arab Bank:

- 1/ **Unité Banque des entreprises** : assure le financement des grandes, petites et moyennes entreprises, projets stratégiques, opérations de commerce international, financement des banques et institutions financières.
- 2/ **Unité Banque des particuliers** : répond aux attentes des particuliers à travers des canaux de distribution utilisant les technologies de pointe, par des produits diversifiés tels que les crédits à la consommation, les cartes de paiement et de crédit, les DAB.
- 3/ **Gestion d'actif et « Private banking »** : offre des conseils, études et assistance sur mesure pour une clientèle haut de gamme et leur permet de réaliser un retour sur investissement intéressant.
- 4/ **Unité Banque d'investissement** : offre toute une gamme de services qui comprend le conseil, la gestion de patrimoine, gestion de portefeuille, courtage.
- 5/ **Unité Trésorerie** : le moteur financier de la Banque agissant en même temps en tant que Gestionnaire de liquidité et du risque de marché. Son rôle essentiel est la gestion passif/actif dans le cadre des paramètres fixés par l'ALCO (Asset and Liability Committee) : marché des devises, produits dérivés, marché monétaire, certificats de dépôts, pension livrée, swaps et produits dérivés, produits financiers à revenus fixe et transactions d'actions.
- 6/ **Unité Bancassurance** : offre des produits d'assurance en collaboration avec une compagnie d'assurance spécialisée, en plus de la gestion de l'assurance du risque de la banque.

2.5.3 Présentation des sociétés du groupe

Le groupe ARAB BANK comprend ARAB BANK plc, la société mère, l'Arab Bank Suisse et les sociétés liées.

Ci-après une présentation des principales sociétés du groupe :

– Arab bank Suisse

C'est une société créée en 1962 en Suisse, détenu à hauteur de 100% par le groupe Arab Bank. Son activité principale est la gestion des investissements et les services

bancaires privés. Au 31 décembre 2007 son total actif s'élève à 2 072,5 millions CHF, avec un résultat net de 22,9 millions CHF.

– **Arab bank Australia Ltd**

Créée en Australie en 1994, la banque dispose de 10 succursales. Son capital est entièrement détenu par Arab Bank plc.

La banque offre des services financiers et commerciaux pour sa clientèle constituée de particuliers et d'entreprises. Elle offre également des crédits immobiliers en faveur des résidents arabes en Australie.

– **Europe Arab Bank**

Créée en 2006, EAB est une nouvelle société anonyme née de la fusion des succursales de l'Arab Bank plc, en Autriche, France, Allemagne, Italie, Espagne, et au Royaume-Uni. Elle est régie par la loi Britannique et son siège social se trouve à Londres.

EAB possède un passeport Européen qui lui permet d'ouvrir des succursales à travers l'Union Européenne. A la fin de l'année 2007, son capital (entièrement détenu par Arab Bank plc) était de 450 Millions d'Euro, avec un total actif de 4.368,6 Million d'Euro.

– **Islamic International Bank plc**

Fondée par l'ARAB BANK plc en 1997 en Jordanie, elle offre ses produits et services bancaires selon les lois de la chariâa islamique.

Son capital est entièrement détenu par le groupe Arab Bank.

En 2007, elle a réalisé un bénéfice net de 10,97 millions JOD, avec un total bilan de 614,3 millions JOD et des fonds propres de 74,6 millions JOD.

– **Arab Investment Bank SAL**

Elle a été créée en 1998 à Beyrouth avec un capital de 15 millions de liras libanaises détenu à raison de 66,65% par l'ARAB BANK plc.

Elle offre des produits d'investissement et des crédits à moyen et long terme.

– **Arab Tunisian Bank**

Elle a été fondée en 1982 à Tunis. L'ARAB BANK plc détient 64,24% de son capital.

Elle est spécialisée dans les services bancaires, et jouit d'une bonne place dans le secteur bancaire tunisien.

– **Arab Palestinian Investment Bank**

Elle a été créée le 17 mars 1997 en Palestine. Le capital de la banque s'élève à 15 millions USD avec une participation de 55% de l'ARAB BANK plc. Son activité est focalisée sur le financement des investissements à moyen terme surtout dans le domaine industriel.

Les sociétés du groupe telles qu'elles apparaissent dans le périmètre de consolidation de la société mère Arab Bank plc au 31/12/2007 sont les suivantes:

Raison Sociale	Capital libéré En milliers	Pourcentage de contrôle 2007	Pourcentage contrôle 2006
Arab Bank Suisse	CHF 26 700	100%	100%
Arab Bank Australia Ltd	AUD 55 000	100%	100%
Europe Arab Bank plc	EUR 450 000	100%	100%
Islamic International Bank plc	JOD 40 000	100%	100%
Arab Investment Bank SAL	LBP 15 000 000	66,65%	66,65%
AB Invest	JOD 89 000	100%	100%
AB Capital Limited	USD 10 000	60%	60%
Arab Tunisian Bank	TND 60 000	64,24%	64,24%
Arab Palestinian Investment Bank	USD 15 000	55 %	55%
Arab Leasing Company	JOD 25 000	100%	100%

Sachant qu'au 31 Décembre 2007, les taux de changes étaient comme suit :

1 USD → 1,238 TND

1 EUR → 1,823 TND

1 JOD → 1,763 TND

1 000 LBP → 0,8369 TND

1 CHF → 1,099 TND

1 AUD → 1,085 TND

Critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Banque et des filiales sous son contrôle effectif. Le contrôle devient effectif lorsque la banque a les pouvoirs de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une succursale dans le but de réaliser des bénéfices à travers ses activités.

2.5.4 Place occupée par l'ATB dans le dispositif de l'actionnaire de référence (ARAB BANK plc)

Au 31/12/2007 :

Le total bilan de l'ATB représente 5,79% du total bilan du groupe Arab Bank.

Les dépôts de la clientèle de l'ATB représentent 7,32% du total des ceux du groupe.

Les crédits à la clientèle de l'ATB représentent 5,05% du total crédit du groupe.

2.5.5 Les principaux agrégats financiers du groupe ARAB BANK :

(EN MILLIERS DE USD)

Indicateurs d'activité du groupe	2006	2007
Total bilan	32 465 40	38 333 30
Dépôts de la clientèle	21 766 30	24 722 27
Créances sur la clientèle	14 778 84	19 483 20
Fonds propres part du groupe avant affectation	5 884 60	6 857 29
Capitalisation boursière	10 801 71	14 722 28
Produit Net bancaire	1 410 98	1 666 36
Revenu d'exploitation	789 99	964 14
Bénéfice net consolidé	624 56	774 96
Ratios		
Ratio Tier 1	21,40%	22,70%
Coefficient d'exploitation	39,50%	39,70%
Marge d'intérêt nette	3,09%	4,71%
Dotations aux provisions pour créances douteuses/ total brut des créances	3,00%	2,3%
Rendement des capitaux propres (ROE)	12,80%	12,70%
Rendement des actifs (ROA)	2,08%	2,20%
Dividende par action DPA (USD)	1,85	2,15

2.5.6 Notation du groupe ARAB BANK

Standard and Poor's

Le 16 janvier 2007, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué les notes '**A-** pour le long terme et '**A-2**' pour le court terme pour les entités suivantes du groupe Arab Bank : Europe Arab Bank PLC, Arab Bank Australie LTD, et les succursales d'Arab Bank PLC à Bahrein, Chypre, Dubaï, Qatar et à Singapour.

Le jour même, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué les notes **BBB** pour le long terme et **A-3** pour le court terme à l'Arab Bank PLC. Les notes attribuées à Arab Bank PLC sont fondées sur le fait que cette entité bénéficie des points forts du groupe. Néanmoins, les notes d'Arab Bank PLC sont limitées par le risque souverain du Royaume Hachémite de Jordanie dont les notes sont BB/Stable/B pour les devises et BB/Stable/A-3 pour la monnaie locale.

Toutes les notes attribuées au groupe Arab Bank et à l'Arab Bank PLC ont une perspective stable.

Fitch Ratings

Le 24 mai 2007 Fitch Rating a relevé la note à court terme attribuée à l'Arab Bank plc de Jordanie de « F2 » à « F1 ».

Par ailleurs, la note de défaut émetteur, la note intrinsèque et la note de soutien extérieur ont été confirmées respectivement à 'A-', 'B' et '5'.

Selon Fitch Ratings Les notes attribuées à l'Arab Bank sont fondées sur la grande franchise diversifiée du groupe, sa capacité prouvée de continuer à fonctionner en tant qu'une entité indépendante lors de crises régionales, bénéficiant ainsi du phénomène « fuite vers la qualité » « flight to quality » pendant les jours incertains.

Moody's

La notation de Solidité Financière (BFSR) attribuée par Moody's à Arab Bank est « C ». Elle se traduit en termes d'Evaluation de Crédit de Base en A2. Cette notation découle de la prédominante franchise d'Arab Bank comme étant la plus grande banque de Jordanie, ainsi que de la diversification géographique du groupe et sa présence internationale à travers les succursales et les filiales qui œuvrent à prendre part dans les affaires du monde arabe.

La note de Solidité Financière reflète aussi la grande rentabilité de la banque et sa bonne assise financière d'une façon générale.

La note de dépôt attribuée à l'Arab Bank à l'échelle internationale et en monnaie locale (GLC), est A3. Cette note s'appuie sur la note de Crédit de base A2 mais elle est néanmoins influencée négativement par la note de plafond de dépôt A3 en monnaie local (LCDC).

Les notes de dépôt en monnaie étrangère attribuées à la succursale d'Arab Bank à Dubai sont A3/Prime-2. Ces notes sont elles aussi considérées comme plafond de dépôt en monnaie étrangère pour les succursales d'Arab Bank qui opèrent dans des pays qui ont des notes de plafond supérieure à A3.

Signification des notes *:

1/ NOTES A LONG TERME :

A : Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.

BBB : Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

2/ NOTES A COURT TERME :

A-2 : Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.

* cf échelle de notation de Standard and Poor's page 82

A-3 : La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

RESUME DU RAPPORT DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S
DU 16 JANVIER 2007

**STANDARD
& POOR'S**

EMERGING MARKETS

Primary Credit Analysts:

Anouar Hassoune
Paris
(33) 1-4420-7318
anouar_hassoune@
standardandpoors.com

Secondary Credit Analysts:

Mohamed Damak
Paris
(33) 1-4420-7322
mohamed_damak@
standardandpoors.com
Emmanuel Volland
Paris
(33) 1-4420-6696
emmanuel_volland@
standardandpoors.com

Additional Contact: Financial
Institutions Ratings Europe
FIG_Europe@
standardandpoors.com

Publication Date

Jan. 16, 2007

Main Arab Bank Group Entities Rated 'A-/A-2', Arab Bank PLC Rated 'BBB/A-3'; Outlook Stable

Rationale

On Jan. 16, 2007, Standard & Poor's Ratings Services assigned its 'A-' long-term and 'A-2' short-term counterparty credit ratings to the following entities of Arab Bank Group (Arab Bank): Europe Arab Bank PLC; Arab Bank Australia Ltd.; and Arab Bank PLC's branches in Bahrain, Cyprus, Dubai, Qatar, and Singapore.

At the same time, Standard & Poor's assigned its 'BBB' long-term and 'A-3' short-term counterparty credit ratings to Arab Bank PLC, reflecting the fact that this entity benefits from the group's strengths, but is also subject to the country risk of the Hashemite Kingdom of Jordan (foreign currency BB/Stable/B; local currency BBB/Stable/A-3).

The outlook on all of the ratings is stable.

The ratings on the Arab Bank entities reflect the group's superior geographic diversification, robust capitalization, very strong liquidity, and good asset quality. Offsetting these factors are just adequate—although improving—profitability, an imbalanced funding profile, a sizable presence in several high-risk countries, and material legal risks.

With an equity base that reached \$5.7 billion at Sept. 30, 2006, Arab Bank is the largest banking group in the Middle East. Operating in 29 countries across five continents, it is also the most diversified. Arab Bank deploys only 20% of its consolidated balance sheet in Jordan, where its headquarters are based. Such a

profile is unique in the Middle East and justifies the higher ratings assigned to some overseas entities of Arab Bank.

The group includes Arab Bank PLC, its subsidiaries and affiliates, and sister company Arab Bank Switzerland. The group displays strong financial ratios across the board. Thanks to a strong risk management culture, NPL ratios have barely exceeded 5% over the past five years. Capitalization is now robust, after a \$1.5 billion capital hike in early 2006. Capital ratios are expected to decline gradually alongside planned growth.

Liquidity is also very strong. The group's policy is to give priority to liquidity over profitability, which is just adequate. However, with the current gradual shift toward an incremental increase in loan leverage, profitability is expected to improve.

A named defendant in several lawsuits, Arab Bank faces a material degree of legal risk. As the proceedings are still at an early stage, however, the related risk is very difficult to assess.

Outlook

The stable outlook reflects our expectation that Arab Bank will remain the Middle East's leading financial institution in terms of size and diversification. We also expect the group's strategy to remain conservative and well executed. Liquidity is not expected to deteriorate materially, despite an increased appetite for lending.

The ratings could be raised if profitability and quality of earnings further improve in a sustainable way, along with business diversification and expansion; if sufficient evidence exists that legal risk has been irreversibly removed; and if the funding mix becomes better balanced. On the contrary, the ratings could be lowered if loan leverage increases faster than expected; if asset quality, closely linked to the bank's widespread country risk, deteriorates; if effective external growth is more aggressive than planned; or if legal or reputation risks materialize.

Ratings List

Europe Arab Bank PLC	
Arab Bank Australia Ltd.	
Arab Bank PLC (Bahrain)	
Arab Bank PLC (Dubai)	
Arab Bank PLC (Cyprus)	
Arab Bank PLC (Qatar)	
Arab Bank PLC (Singapore)	
Counterparty credit rating	A-/Stable/A-2
CDs	A-/A-2
Arab Bank PLC	
Counterparty credit rating	BBB/Stable/A-3
CDs	BBB/A-3

2.6 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2007

2.6.1 Présentation générale du groupe

2.6.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2007

DENOMINATION SOCIALE	Capital social Au 31/12/2007 (En DT)	Nombre d'actions	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation De l'ATB	Provisions constituées (En DT)	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
ARAB TUNISIAN BANK - ATB	60 000 000	60 000 000				99,98%	IG
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	1 000 000	200 000	60 000	30,00%		33,06%	ME
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD sicar	2 187 500	218 750	89 999	41,14%		43,23%	IG
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI sicaf	5 775 000	1 155 000	347 745	30,11%		30,62%	ME
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	10 000 000	10 000 000	2 451 240	24,51%		24,54%	ME
UNION DE FACTORING - UNIFACTOR	10 000 000	2 000 000	133 332	6,67%		10,18%	ME
COMPUTER DISTRIBUTION CODIS	1 200 000	12 000	3 059	25,49%	138 636	25,49%	ME
ARABIA SICAV	5 606 975	99 786	21 940	21,99%	1 185 462	26,00%	ME
SANADETT SICAV	131 793 574	1 219 182	900	0,07%		10,35%	ME
AXIS TRESORERIE sicav	29 644 147	279 030	2 000	0,72%		2,90%	ME
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	3 490 392	2 382	30	1,26%		2,39%	ME
FCP IRADETT 20 *	213 574	20 815	7 000	33,63%		39,70%	ME
FCP IRADETT 50 *	366 321	35 159	7 000	19,91%		25,68%	ME
FCP IRADETT 100 *	245 580	24 558	7 000	28,50%		34,10%	ME
FCP IRADETT CEA *	136 518	13 341	7 000	52,47%		64,16%	ME
FCP SALAMETT PLUS *	4 401 650	440 165	7 000	1,59%		58,09%	ME
FCP SALAMETT CAP *	8 778 420	877 842	7 000	0,80%		45,51%	ME

(*)Le taux de participation de l'ATB dans le capital de ces fonds est élevé suite à leur récente création

Le périmètre de consolidation du groupe ATB a enregistré une variation par rapport à l'année 2006 par l'incorporation de nouvelles entités sur lesquelles l'ATB exerce une influence notable à savoir :

- FCP IRADETT 20
- FCP IRADETT 50
- FCP IRADETT 100
- FCP IRADETT CEA
- FCP SALAMETT CAP
- FCP SALAMETT PLUS

Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'ATB comprend dix-sept (17) entreprises dont seize ont été mises en équivalence : ATL, ATI sicaf, AFC, CODIS, Sanadett sicav, Arabia sicav, Axis Trésorerie sicav, FCP Axis Capital Protégé, FCP Iradett 20, FCP Iradett 50, FCP Iradett 100, FCP Iradett CEA, FCP Salamett Plus, FCP Salamett Cap et Union de factoring, L'ATD est intégrée globalement.

Le groupe ATB est composé de dix sept (17) sociétés exerçant principalement dans le secteur de la finance.

L'ATB :

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 60 000 000 de dinars, divisé en 60 000 000 actions de nominal 1 dinar, dont 64,238% est détenu par Arab Bank Plc au 31/12/2007, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse, et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 1 000 000 de dinars, divisé en 200 000 actions de nominal 5 Dinars. Au 31/12/2007 le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et à hauteur de 11% par SEFINA sicaaf.

L'ATI Sicaaf :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest Sicaaf est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31 décembre 2007, l'ATB détient 30,11% du capital de l'ATI sicaaf.

L'ATD Sicaar :

Créée en 2001 l'Arab Tunisian Development Sicaar est une société anonyme au capital de 2 187 500 dinars au 31/12/2007, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs. Au 31 décembre 2007 l'ATB détient 41,14% du capital de l'ATD sicaar.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 10 000 000 dinars divisé en 10 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

L'ATB et la BNA détiennent respectivement 24,51% et 10% du capital de l'ATL au 31/12/2007.

CODIS :

Créée en 1998 la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 1 200 000 dinars divisé en 12 000 actions de 100 dinars chacune, au 31/12/2007. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Son capital est détenu à hauteur de 49% par IBM et à hauteur de 25,5% par l'ATB.

UNION DE FACTORING :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. A cette date, son capital social est de 10 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal de 5 dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question.

Au 31/12/2007, le capital de l'Union de Factoring était détenu à hauteur de 6,67% par l'ATB.

SANADETT SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2007, le montant de l'actif net de SANADETT SICAV était de 130 097 851 DT. L'ATB détenait 0,07% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

ARABIA SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31 décembre 2007, le montant de l'actif net de ARABIA SICAV était de 5 598 807 DT.

A cette même date, l'ATB détenait 21,99% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

AXIS TRESORERIE SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie sicav est une société d'investissement à capital variable.

Au 31 décembre 2007 le montant de l'actif net du Axis Trésorerie sicav était de 29 642 636 DT. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31 décembre 2007, L'ATB détenait 0,72% du capital d'Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE :

Créé en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2007 le montant de L'actif net du FCP était de 3 490 386 DT. A cette même date, l'ATB détenait 1,26% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 20 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte qui comprend au maximum 20% d'actions.

Au 31 décembre 2007 le montant de l'actif net du FCP était de 219 765 DT. A cette même date, l'ATB détenait 33,63% du FCP IRADETT 20, elle est aussi dépositaire du FCP.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

FCP IRADETT 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte qui comprend au maximum 50% d'actions.

Au 31 décembre 2007 le montant de l'actif net du FCP était de 374 986 DT. A cette même date, l'ATB détenait 19,91% du FCP IRADETT 50, elle est aussi dépositaire du FCP.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

FCP IRADETT 100 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement composé exclusivement d'actions.

Au 31 décembre 2007 le montant de l'actif net du FCP était de 265 624 DT. A cette même date, l'ATB détenait 28,5% du FCP IRADETT 100, elle est aussi dépositaire du FCP.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

FCP IRADETT CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2007 le montant de l'actif net du FCP était de 140 651 DT. A cette même date, l'ATB détenait 52,47% du FCP IRADETT CEA, elle est aussi dépositaire du FCP.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

FCP SALAMETT CAP :

Crée à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement obligataire de capitalisation.

Au 31 décembre 2007 le montant de l'actif net du FCP était de 9 129 278 DT. A cette même date, l'ATB détenait 0,8% du FCP SALAMETT CAP, elle est aussi dépositaire du FCP.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

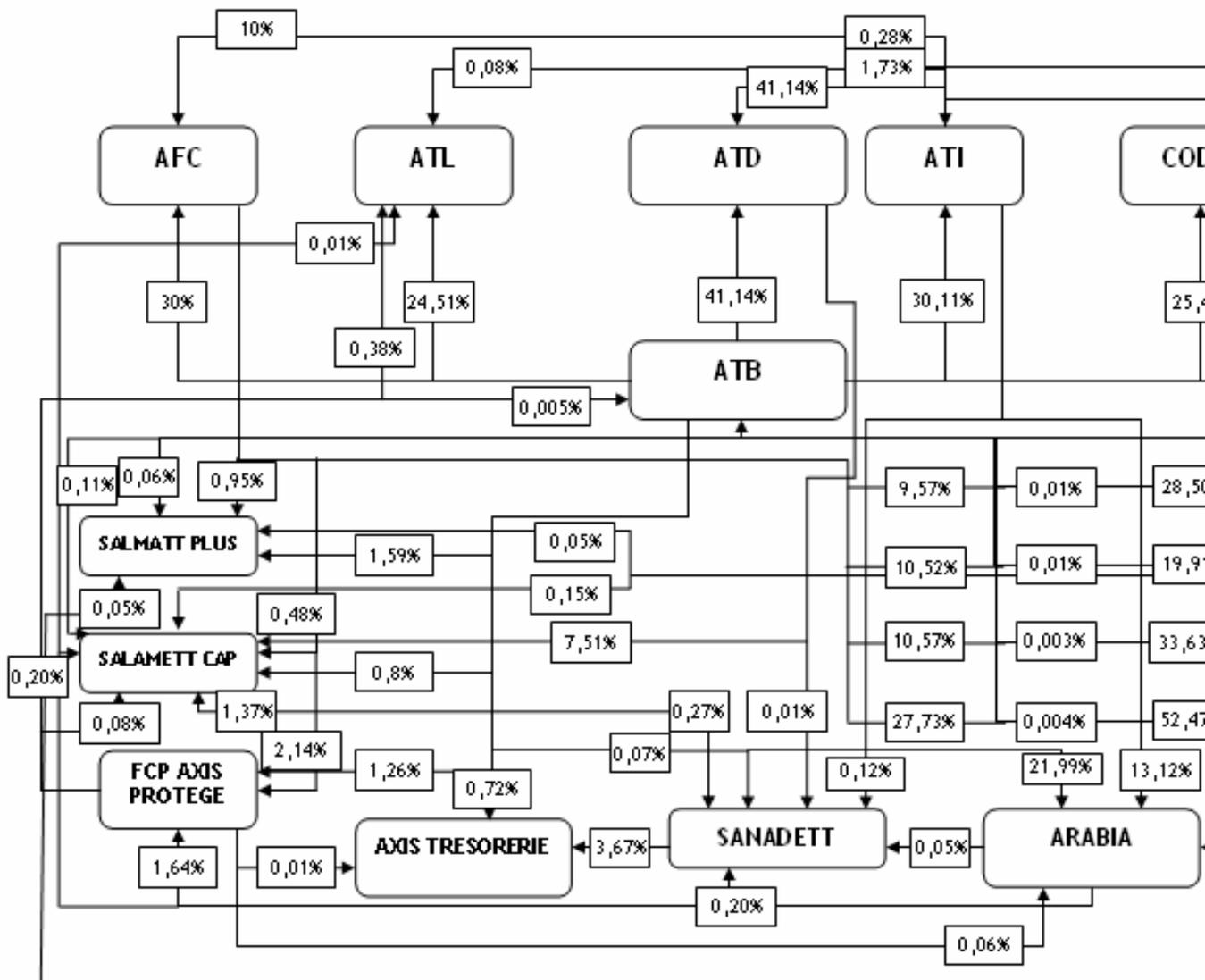
FCP SALAMETT PLUS :

Crée à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement composé de fonds d'état et de produits de taux avalisés.

Au 31 décembre 2007 le montant de l'actif net du FCP était de 4 886 024 DT. A cette même date, l'ATB détenait 1,59% du FCP SALAMETT PLUS, elle est aussi dépositaire du FCP.

Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) intermédiaire en bourse.

2.6.1.2 Schéma financier du groupe au 31/12/2007



2.6.1.3 Evénements Récents modifiant le Schéma financier du groupe

Néant

2.6.1.4 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2007

	ATB	AFC	ATI sicaf	ATD sicar	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	ARABIA sicav	SANADET T sicav	Axis Trésorerie sicav	FCP Axis Capital Protégé	IRADETT 20
ATB		30%	30,11%	41,14%	24,51%	6,67%	25,49%	21,99%	0,07%	0,72%	1,26%	33,63%
AFC			0,28%								2,14%	10,57%
ATI Sicaf		10%		6.86%	0.08%	3,47%		13,12%	0,12%			
ATD Sicar									0,01%			
ATL			1,73%			10%						
UNION DE FACTORING												
CODIS												
ARABIA sicav					0,01%				0,05%		1,64%	9,94%
SANADET sicav										3,67%		
Axis Trésorerie sicav												
FCP Axis Cap. Protégé	0,005%				0,38%			0,06%		0,01%		
IRADETT 20	0,003%											
IRADETT 50	0,01%											
IRADETT 100	0,01%											
IRADETT CEA	0,004%											
SALAMETT PLUS												
SALAMETT CAP									0,27%			

2.6.1.5 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2007

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	Résultats d'exploitation	Résultats nets	Dettes globales (total passifs)	Charges financières
ATB	197 468	189 796	30 494	26 332	2 545 360	85
AFC	1 845	1 579	446	444	1 327	
ATI SICAF	8 762	445	178	911	293	
ATD SICAR	4 086	883	599	601	54 733	
ATL	25 904	19 048	4 274	2 287	171 031	8
UNION DE FACTORING	10 432	8 135	-1 729	-1 737	56 041	2
CODIS	734	7 342	210	78	2 731	
SANADETT SICAV	130 098*	7 332	5 503	6 063	325	8
ARABIA SICAV	5 599*	233	135	98	154	
AXIS TRESORERIE SICAV	29 643*	1 388	1 104	1 164	52	2
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	3 490*	99	51	51	23	
IRADETT 20	220*	10	7	12	1	
IRADETT 50	375*	11	7	21	1	
IRADETT 100	265*	11	6	22	1	
IRADETT CEA	141*	4	6	7	1	
SALAMETT PLUS	4 886*	122	110	111	9	
SALAMETT CAP	9 129*	218	191	198	6	

(*) Actif net

(**) Charge de gestion des placements

2.6.1.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

Au 31-12-2007, les concours bancaires (comptes débiteurs) de l'ATB aux sociétés du groupe sont de 1 057 697 dinars au profit d'UNIFACTOR. Les autres sociétés du groupe ne disposent pas de comptes débiteurs auprès de l'ATB.

2.6.2 Relations avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2007

2.6.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

❖ Crédits reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de l'ATB s'élève, au 31/12/2007, à 20 221 mD répartis en dépôts à vue à hauteur de 5 271 mD et en dépôts à terme à hauteur de 14 950 mD.

En mD

Sociétés	Dépôts à vue	Dépôts à terme	TOTAL
Arab Tunisian Lease	389	0	389
ATI SICAF	31	0	31
UNIFACTOR	0	0	0
ATD SICAR	29	0	29
AFC	1 773	0	1 773
CODIS	62	0	62
ARABIA SICAV	284	0	284
SANADETT SICAV	2 118	10 500	12 618
AXIS TRESOR	17	2 450	2 467
AXIS GESTION	4	0	4
FCP IRADETT CEA	3	0	3
FCP SALAMETT PLUS	325	1 000	1 325
FCP SALAMETT CAP	1	1 000	1 001
FCP IRADET 100	54	0	54
FCP IRADET 50	111	0	111
FCP IRADET 20	70	0	70
Total Groupe	5 271	14 950	20 221

❖ **Prêts octroyés :**

➤ Concours accordés :

L'ATB a accordé des concours aux sociétés du groupe suivantes :

En DT

SOCIETES	CC débiteurs		Escompte		CCT		CMT		Impayés	TOTAL Engagement de Bilan	Engagement Hors Bilan
	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge			
UNION DE FACTORING	1 057 697	TMM+1 TMM+3 (si CC>5MD)	0		10 304		672 000	TMM+1	0	1 729 697	13 100 000
CODIS	0		1 896 679	TMM+2	22 222	TMM+1,5	0		5 695	1 924 596	589 492
AFC	0		0		0		0		0	0	56 700
TOTAL	1 057 697		1 896 679		32 526		672 000		5 695	3 654 293	13 746 192

➤ Souscriptions aux emprunts obligataires :

Au 31/12/2007, l'ATB détenait des titres de créance émis par l'ATL (obligations), pour un montant total de 2 050 mD, détaillé comme suit :

En mD

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/07
ATL 2003/1	15/03/2004	1 000	TMM+1,50%	400
ATL 2004/1	16/08/2004	500	TMM+1,50%	200
ATL 2004/1	16/08/2004	500	7,25%	200
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250	TMM+0,75%	1 250
TOTAL		3 250		2 050

➤ Billets de Trésorerie : néant

2.6.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe : Néant

2.6.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

❖ **Reçus : néant**

❖ **Donnés : néant**

2.6.2.4 Les dividendes encaissés par l'ATB et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATB en 2008 au titre de l'exercice 2007

En dinars

Dénomination sociale	Dividende par action	Nombre d'actions * détenues par l'ATB	Dividende encaissés par l'ATB
ATL	0,150	2 451 240	367 686
AFC	0,750	60 000	45 000
ARABIA SICAV	1,350	21 940	29 619
FCP SALAMETT PLUS	0,420	7 000	2 940
FCP IRADETT 100	0,160	7 000	1 120
FCP IRADETT 50	0,260	7 000	1 820
FCP IRADETT 20	0,330	7 000	2 310
FCP IRADETT CEA	0,310	7 000	2 170
ATD SICAR	1,000	89 999	89 999
AXIS TRESORERIE	4,239	2 000	8 478
SANADETT SICAV	4,650	900	4 185
TOTAL AU 30/06/2008			555 327

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.6.2.5 Les dividendes distribués par l'ATB aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATB en 2008 au titre de l'exercice 2007 :

Dénomination sociale	Nombre d'actions *	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
FCP IRADETT 20	2 000	0,170	340
FCP IRADETT 50	5 000	0,170	850
FCP IRADETT 100	4 000	0,170	680
FCP IRADETT CEA	2 475	0,170	421
TOTAL			2 291

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes (à voir AXIS capital protégé)

2.6.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

❖ Les garanties et sûretés réelles

- **RECUES** : néant
- **DONNEES** : Garantie d'aval relative à l'exercice 2005, accordée par l'ATB à UNION DE FACTORING pour l'émission de l'emprunt obligataire UNION DE FACTORING 2005/1 d'un montant de 7 000 mD et dont l'encours au 31/12/2007 s'élève à 4 200 mD.

❖ Les cautions

- Reçues : néant
- Données :

Sociétés	Montants en DT	Nature
AFC	56 700	Caution pour exercer l'activité d'intermédiaire en bourse
CODIS	300 000	Aval sur Billets de trésorerie

2.6.3 Relations commerciales entre l'ATB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2007

2.6.3.1 Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

❖ Encaissé :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, dividendes, intérêts sur portefeuille investissement) s'élève à 819 mD au titre de l'année 2007. Les autres formes de commissions n'ont pas été prises en compte.

Ledit chiffre d'affaires est détaillé comme suit :

En dinars

Dénomination sociale	Montant du CA
AFC	18 040
ATD	81 209
ATI	260 809
ATL	348 065
UF	60 533
CODIS	3 939
ARABIA	31 165
SANADETT	4 063
AXIS TRESORERIE	11 649
Total groupe	819 472

Commissions sur avals donnés : Les commissions perçues sur aval sont comme suit :

En dinars

Dénomination	Aval sur emprunt obligataire		Aval sur billet de trésorerie	
	Montant	commission	Montant	commission
Union de factoring	4 200 000	0,50%		
CODIS			300 000	forfaitaire

Dépositaire : Les commissions perçues en tant que dépositaire des OPCVM du groupe s'élèvent à 22 mD au titre de l'année 2007, détaillées comme suit :

En DT

	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
ARABIA SICAV	1 000	180	1 180
SANADETT SICAV	1 000	180	1 180
FCP IRADETT 20	213	38	251
FCP IRADETT 50	270	49	319
FCP IRADETT 100	273	49	322
FCP IRADETT CEA	127	23	150
FCP SALAMETT CAP	3 000	540	3 540
FCP SALAMETT PLUS	2 475	445	2 920
AXIS TRESORERIE SICAV	5 000	900	5 900
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	5 000	900	5 900
TOTAL	18 358	3 304	21 662

❖ **Décaissé :**

Les Commissions de gestion des fonds en capital risque, encaissées par ATD sicar au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 585 mD.

Les commissions perçues par l'AFC en contrepartie du montage de l'Emprunt Obligataire émis par l'ATB en 2007, s'élèvent à 313 mD.

2.6.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

- ❖ Achats : Néant
- ❖ Ventes : Néant

2.6.3.3 Les prestations de services reçues ou données

❖ **Reçues :**

- Les commissions perçues par l'AFC en contrepartie du montage de l'Emprunt Obligataire émis par l'ATB en 2007, s'élèvent à 313 mD.
- Les commissions perçues par l'ATD sicar en contre partie de ses services de gestion de fonds de la banque s'élève en 2007 à 585 mDT.

❖ **Données : néant**

2.6.3.4 Les contrats de gestion : néant

2.6.3.5 Les contrats de location : néant

2.6.3.6 Les fonds gérés

Au 31/12/2007, la situation des placements de l'ATB auprès d'ATD sicar se présentait comme suit :

En DT

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance*
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
	7 036 750	1,25% du montant +10% des revenus		
ATD SICAR 6	5 562 500	1,8% du montant +10% des revenus	29/06/2007	29/06/2012
TOTAL	36 662 615			

(*) La date de l'échéance correspond à la date à partir de laquelle les fonds placés commencent à être rétrocédés à la banque.

2.7 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES* AU 31/12/2007

2.7.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par l'ATB aux membres du Conseil d'Administration et de direction et conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31/12/2007, dans le tableau ci-dessous :

	En mD
les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé (en mDT)	87 036
les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	15 597
les membres du Conseil d'Administration	1 360
Emprunts Arab Bank	5 952
Prêts Arab Bank	371 816

Concours accordés En mD

Parties liées	Escompte	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	Crédits à CMT	Total	Engagements par signature	Portage	Total concours
Total Groupe BAYAHY	9 092	4 518	4 980	16 230	34 820	21 017		55 837
<i>Dont Yahia Bayahi</i>		509			509			509
Total Groupe ABBES	3 478	516	76	9 470	13 540	11 760		25 300
<i>Dont Férid Abbes</i>		25	9	300	334			334
Total Groupe ZERZERI	876	1 149	66	2 466	4 557	95	100	4 752
<i>Dont Ridha Zerzeri</i>					0		100	100
Total Groupe BEN SEDRINE	3	488	376	1 677	2 544	64		2 608
<i>Dont Mohamed Ben Sedrine</i>			305	212	517			517
Total	13 449	6 671	5 498	29 843	55 461	32 936	100	88 497

* Telles que définies par l'article 23 de la loi n° 2001 - 65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit

2.7.2 Transferts de ressources

❖ Reçus :

- Les dividendes perçus par l'ATB de la part des sociétés promues par les administrateurs, membres de direction et conseillers au titre de l'exercice 2007 : Néant.
- Les plus values sur portage, perçues par l'ATB au titre de l'année 2007 de la part des administrateurs, membres de direction et conseillers s'élèvent à 16 297 dinars.

En DT

Dénomination sociale	Signataire de la convention	Plus value perçue au titre de l'année 2007
GRANDS MOULINS DU GOLF (GMG)	RIDHA ZERZERI	16 297
TOTAL		16 297

❖ Donnés :

- Les participations par portage :

L'ATB détient des participations par portage dans le capital de sociétés promues par les membres de son Conseil d'Administration d'un montant total de 100 mD au 31/12/2007, détaillées comme suit :

En DT

Dénomination sociale	Signataire de la convention	Participation de l'ATB
GRANDS MOULINS DU GOLFE (GMG)	RIDHA ZERZERI	100 000
TOTAL		100 000

- Les rémunérations et dividendes versés :

Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs, membres de directions et conseillers au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à : 7 443 mD (325 mD sous forme de jetons de présence et 7 118 mD sous forme de dividendes).

2.7.3 Relations commerciales

2.7.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2007 :

- Chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers avec l'ATB : Le montant global du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés en relation avec les Administrateurs, les membres de Direction et Conseillers avec l'ATB s'est élevé à 359 mD au titre de l'exercice 2007.
- Chiffre d'affaires de l'ATB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers: Le montant global du chiffre d'affaires réalisé par l'ATB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, les membres de Direction et Conseillers s'est élevé à 13 558 mDT au 31/12/2007.

En dinars	
Parties liées	Chiffre d'affaires
Groupe BAYAHI	2 475 072
Groupe ABBES	905 736
Groupe ZERZERI	217 973
Groupe BEN SEDRINE	141 500
ARAB BANK	9 817 839
Total	13 558 120

- Placements en devises des parties liées de nationalité étrangère (les membres du Conseil d'Administration étrangers) auprès de l'ATB au 31/12/2007 : Néant
- Placements en devises auprès du groupe Arab Bank : 371 816 mDT

2.7.3.2 Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Cession de 6250 actions SICAM (groupe BAYAHI) au prix de 137,323DT/action au profit de la Compagnie Financière d'investissement (groupe BAYAHI)

Cession de 2000 actions GMG (groupe ZERZERI) au prix de 100DT/action au profit de :

- 1000 actions au profit de la société AZIRAQ (groupe zerzeri)
- 250 actions au profit de AFIF ZERZERI
- 250 actions au profit de RAOUF ZERZERI
- 250 actions au profit de AZZA ZERZERI
- 125 actions au profit de MEHDI ZERZERI
- 125 actions au profit de HEDI ZERZERI

2.8 DIVIDENDES

	2005	2006	2007
Dividendes (en mD)	6 600	10 200	10 200
Nominal	5 DT	1 DT	1 DT
Nombre d'actions anciennes (en milliers)	7 000	60 000	60 000
Dividende par action ancienne (en dinars)	0,800	0,170	0,170
Nombre d'actions nouvelles souscrites et gratuites, jouissance le 01/10/2005 (en milliers)	5 000	-	-
Dividende par action nouvelle souscrite et gratuite (en dinars)	0,200	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	16%	17%	17%
Date de mise en paiement de dividendes	31/05/2006	26/06/2007	03/06/2008

2.9 MARCHE DES TITRES

Les actions de l'ATB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégories qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Les titres de créance de l'ATB sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Il existe un emprunt obligataire en cours émis par l'ATB coté sur le marché obligataire sur 4 lignes, Il s'agit de :

Intitulé	Durée	Taux	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Échéance Finale	Montant souscrit	Encours au 31/12/2007 (en Dinars)	Encours au 30/06/2008 (en Dinars)
ATB 2007/1 Catégorie A	10 ans	TMM+0,75%	AA- (fitch ratings)	25/05/2007	25 mai	25/05/2017	1 700 000	1 700 000	1 530 000
ATB 2007/1 Catégorie B	16 ans	TMM+1,25%			25 mai	25/05/2023	3 300 000	3 300 000	3 093 790
ATB 2007/1 Catégorie C	20 ans	TMM+1,75%			25 mai	25/05/2027	7 500 000	7 500 000	7 125 000
ATB 2007/1 Catégorie D	25 ans	TMM+2%			25 mai	25/05/2032	37 500 000	37 500 000	36 000 000
Total							50 000 000	50 000 000	47 748 790

2.10 NOTATION DE LA BANQUE

L'ATB a sollicité une notation auprès des deux agences internationales à savoir Fitch Ratings et Standard and Poor's :

2.10.1 Fitch Ratings :

✓ Historique des notes nationales de l'ATB

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
25 novembre 08	F1+	AA	STABLE
19 juin 07	F1+	AA	STABLE
04 septembre 06	F1+	AA-	POSITIVE
26 mai 2005	F1	A+	POSITIVE
06 mai 2004	F1	A+	STABLE
28 juillet 03	F1	A+	STABLE

Signification des notes nationales :

AA : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F1+ : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.

Les signes " + " et " - " marquent des nuances de qualité ; ils ne s'appliquent pas à la note " AAA " ni aux notes inférieures à " CCC ". Sur l'échelle court terme, il ne s'applique qu'à la note 'F1'. La mention " NR " indique que Fitch n'a pas attribué de note à l'émission ou à l'émetteur.

✓ Historique des notes internationales de l'ATB

Date de modification	Notes en devise			Note en monnaie locale			Note de soutien extérieur	Note intrinsèque
	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT		
25 Novembre 08	F2	BBB+	STABLE	F2	BBB+	STABLE	2	D
19 juin 07	F2	BBB+	STABLE	F2	BBB+	STABLE	2	D
04 septembre 06	F3	BBB	POSITIVE	F3	BBB	POSITIVE	2	D
06 juillet 06	F3	BBB	STABLE	F3	BBB	POSITIVE	2	D
26 mai 2005	F3	BBB-	POSITIVE	F3	BBB-	POSITIVE	2	D
06 mai 2004	F3	BBB-	STABLE	F3	BBB-	STABLE	2	D

Signification des notes internationales :

F2 : Bonne qualité de crédit. Cette note indique une aptitude satisfaisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien que la marge de sécurité soit moins élevée que pour la catégorie de notes supérieure

BBB + : Bonne qualité de crédit. La note " BBB " indique que le risque de crédit est actuellement faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est suffisante, bien qu'une évolution défavorable des conditions économiques et financières soit plus vraisemblablement susceptible d'altérer cette aptitude. Cette note correspond au plus bas niveau d'investissement de sécurité.

D Banque qui présente des faiblesses dues à des causes internes et/ou externes. Sa rentabilité, l'intégrité de ses comptes, sa clientèle, son management, son environnement opérationnel ou ses perspectives d'évolution donnent lieu à des inquiétudes

2 Une banque pour laquelle il existe une forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est bien noté de son côté et est fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BBB-».

Les signes " + " et " - " marquent des nuances de qualité ; ils ne s'appliquent pas à la note " AAA " ni aux notes inférieures à " CCC ". Sur l'échelle court terme, il ne s'applique qu'à la note 'F1'. La mention " NR " indique que Fitch n'a pas attribué de note à l'émission ou à l'émetteur.

2.10.2 Standard and Poor's

Le 04 juillet 2008, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé les notations attribuées à l'ATB comme suit :

Note à court terme « B »

Note à long terme « BB », perspective : stable

Signification des notes

BB : Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.

B : Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

LETTRE DE NOTATION - FITCH RATINGS



LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes internationales et nationales attribuées à l'Arab Tunisian Bank (ATB). Les notes s'établissent comme suit :

- Notes internationales en monnaie étrangère :
 - Note de défaut émetteur à long terme : **BBB+**
 - Note de défaut émetteur à court terme : **F2**
 - Perspective : **Stable**

- Notes internationales en monnaie locale :
 - Note de défaut émetteur à long terme : **BBB+**
 - Note de défaut émetteur à court terme : **F2**
 - Perspective : **Stable**

- Notes nationales :
 - Note Long terme : **AA(tun)**
 - Note Court terme : **F1+(tun)**
 - Perspective : **Stable**

- Notes intrinsèque et de soutien extérieur :
 - Note intrinsèque : **D**
 - Note de soutien extérieur : **2**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Bank (ATB) à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'ATB et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra, si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 25 novembre 2008


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE¹ DE FITCH RATINGS

NOTES COURT TERME (ECHEANCE INFERIEURE A 12 MOIS)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (ECHEANCE SUPERIEURE A 12 MOIS)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B (tun) B- (tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

¹ **Mise sous surveillance** : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire

ECHELLE DE NOTATION INTERNATIONALE DE FITCH RATINGS

NOTES COURT TERME

F1	Qualité de crédit la plus élevée. Cette note indique la plus forte aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance. Le signe " + " peut souligner une qualité de crédit exceptionnellement forte
F2	Bonne qualité de crédit. Cette note indique une aptitude satisfaisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien que la marge de sécurité soit moins élevée que pour la catégorie de notes supérieure
F3	Qualité de crédit correcte. Cette note indique une aptitude suffisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien qu'une évolution défavorable, à court terme, de la situation soit susceptible d'entraîner un classement dans la catégorie spéculative
B	Caractère spéculatif. Cette note indique une faible aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance ; cette aptitude pourrait être affectée par une évolution défavorable des conditions économiques et financières
C	Risque important de défaut. Cette note indique que l'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance repose exclusivement sur la persistance de facteurs d'exploitation et de conditions économiques favorables
D	Défaut. Cette note indique un défaut de paiement constaté ou imminent

NOTES LONG TERME

NIVEAU D'INVESTISSEMENT DE SECURITE

AAA	Qualité de crédit la plus élevée. La note " AAA " indique que le risque de crédit est le plus faible. Cette note n'est attribuée que dans les cas où l'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est exceptionnellement forte. Il est hautement improbable que cette aptitude soit altérée par des événements prévisibles
AA	Qualité de crédit très élevée. La note " AA " indique que le risque de crédit est très faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est très forte. Cette aptitude n'est pas susceptible d'être altérée de façon significative par des événements prévisibles
A	Qualité de crédit élevée. La note " A " indique que le risque de crédit est faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est forte. Toutefois, une évolution défavorable des conditions économiques ou financières est susceptible d'altérer cette aptitude dans des proportions plus importantes que pour les engagements notés dans les catégories supérieures
BBB	Bonne qualité de crédit. La note " BBB " indique que le risque de crédit est actuellement faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est suffisante, bien qu'une évolution défavorable des conditions économiques et financières soit plus vraisemblablement susceptible d'altérer cette aptitude. Cette note correspond au plus bas niveau d'investissement de sécurité.

NIVEAU D'INVESTISSEMENT SPECULATIF

BB	Caractère spéculatif. La note " BB " indique une possibilité d'apparition du risque de crédit, en particulier du fait d'une évolution défavorable des conditions économiques. Cependant, des ressources d'exploitation ou financières sont susceptibles d'être mobilisées pour honorer les engagements contractés. Les titres notés dans cette catégorie ne sont pas du niveau d'investissement de sécurité
B	Caractère très spéculatif. La note " B " indique qu'il existe un risque de crédit significatif, bien qu'il subsiste une marge réduite de sécurité. Le respect des engagements financiers est actuellement assuré ; toutefois, le maintien de l'aptitude à honorer ces engagements dépend de la persistance de facteurs d'exploitation et de conditions économiques favorables
CCC, CC, C	Risque important de défaut. Engagements sur lesquels la possibilité d'un défaut de paiement est réelle. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance repose exclusivement sur la persistance de facteurs d'exploitation ou de conditions économiques favorables. La note " CC " indique qu'une défaillance semble probable. La note " C " signale que le défaut de paiement est imminent.
DDD, DD et D	Situation de défaut de paiement. Les titres sont extrêmement spéculatifs et leur valeur ne peut excéder leur valeur de récupération dans le cas de liquidation ou de restructuration du débiteur. La note " DDD " qualifie le meilleur potentiel de récupération sur l'encours des titres émis. Pour les entreprises américaines, par exemple, la note " DD " indique que l'espérance de récupération sur ces encours se situe dans une fourchette de 50 à 90%, tandis que la note " D " qualifie le potentiel de récupération le plus faible, soit inférieur à 50%

N.B. :

Les signes " + " et " - " marquent des nuances de qualité ; ils ne s'appliquent pas à la note " AAA " ni aux notes inférieures à " CCC ". Sur l'échelle court terme, il ne s'applique qu'à la note 'F1'. La mention " NR " indique que Fitch n'a pas attribué de note à l'émission ou à l'émetteur.

" Retrait de la note " : Fitch procède au retrait de la note lorsque l'agence considère qu'elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se former une opinion ou lorsque l'engagement contracté est arrivé à échéance, a fait l'objet d'un remboursement anticipé ou a été refinancé.

La mise sous surveillance a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable ou d' " évolutive " lorsque l'une ou l'autre de ces éventualités, ou encore un maintien de la note, sont envisageables. La mise sous surveillance a vocation à demeurer temporaire.

La perspective indique l'évolution probable de la note à un horizon d'un à deux ans. Elle peut être " positive ", " stable " ou " négative ". Une perspective positive ou négative n'implique pas nécessairement un changement de note. De même, une note dont la perspective est stable peut être relevée ou abaissée avant que sa perspective ne soit modifiée si les circonstances l'exigent. Dans certains cas, Fitch Ratings ne peut dégager aucune tendance fondamentale : la perspective est alors qualifiée de " évolutive ".

TRADUCTION DE L'ECHELLE DES NOTES DE SOUTIEN EXTERIEUR DE FITCH RATINGS

- 1** : Une banque pour laquelle il existe une très forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est très bien noté de son côté et est très fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «A-».
- 2** : Une banque pour laquelle il existe une forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est bien noté de son côté et est fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BBB-».
- 3** : Une banque pour laquelle il existe une probabilité modérée de soutien à cause des incertitudes quant à la capacité et à la disponibilité d'un fournisseur probable de soutien à l'apporter à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BB-».
- 4** : Une banque pour laquelle il existe une probabilité limitée de soutien à cause des incertitudes importantes quant à la capacité et à la disponibilité d'un fournisseur probable de soutien à l'apporter à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «B».
- 5** : Une banque pour laquelle le soutien extérieur, bien que possible, reste incertain. Ceci peut être dû au fait que tout fournisseur potentiel de soutien n'est pas disposé à apporter son soutien ou à la faible capacité financière pour apporter le soutien en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme pas plus élevé que «B-» ou une absence de plancher dans plusieurs cas.

LETTRE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

The McGraw-Hill Companies

**STANDARD
& POOR'S**

21-25, rue Balzac
75406 Paris Cedex 08
Tél. 01 44 20 66 50
Fax 01 44 20 66 51

Arab Tunisian Bank
9, rue Hédi Nouira
10001 Tunis
Tunisie

A l'attention de Monsieur Jamel Jenana
Directeur Financier

Paris, le 4 juillet 2008

Monsieur,

Standard & Poor's confirme les notes à "BB" sur le long terme et à "B" sur le court terme. La perspective sur la note à long terme est stable.

Vous êtes autorisés à utiliser le nom de Standard and Poor's et la notation ci-dessous pour la diffusion de l'information. Il doit être entendu que cette notation est distincte d'indications de marché et qu'il ne s'agit pas d'une recommandation d'achat, de vente ou de conservation.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou demande dont vous souhaiteriez nous faire part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Arnaud de Toytot
Managing Director

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC C	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économiques et financières favorables.
D / SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera général ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN AU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Le paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(s)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative ou indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

Chapitre.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE

Créée au milieu de l'année 1982 par l'intégration de l'agence de Tunis de l'ARAB BANK PLC et l'apport de capitaux tunisiens principalement du secteur privé, l'Arab Tunisian Bank est venue enrichir le tissu bancaire tunisien en offrant aux professionnels un service diversifié et de qualité.

L'ARAB BANK PLC, fondatrice de l'ATB avec une participation majoritaire dans le capital de 64,238%, compte parmi les premiers groupes bancaires dans le monde arabe en terme de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

En 2007, le bénéfice consolidé net du groupe a franchi la barre de 774 millions de dollars américains, soit une augmentation de 24% par rapport à 2006. Le ratio de rendement des capitaux propres (ROE) a atteint 12,7% contre 12,8% en 2006 et le total des actifs s'est situé autour de 38,3 milliards USD.

L'Arab Bank plc est dotée de 400 succursales dans tous les coins du monde et jouit d'une notoriété à l'échelle internationale. Elle a accompagné le développement de l'ATB durant toute son histoire et continue à la soutenir et à renforcer son ancrage au sein du groupe Arab Bank tant en termes commerciaux qu'en matière de gestion et de sécurité.

Bien qu'elle compte parmi les plus récentes banques commerciales de la place et en dépit de la faible densité de son réseau, l'ATB a pu consolider sa position au fil des années et réaliser des performances appréciables s'inscrivant dans une perspective de croissance durable de ses résultats :

- Son PNB est passé de 81 876* mD en 2006 à 100 316 mD en 2007.
- Son ROE est passé de 13,68%* en 2006 à 15,78% en 2007.
- Son ROA est passé de 0,99%* en 2006 à 0,96% en 2007.

L'ATB a continué sa stratégie de croissance et le renforcement de sa position dans le schéma bancaire tunisien à travers l'expansion de son réseau, passant de 63 agences en 2006 à 80 agences au terme de l'année 2007.

En outre, sa part de marché^{***} en terme de dépôts est passée de 7,9% en 2005 à 9,3% en 2007. En terme de crédits, sa part de marché^{***} est passée de 4,9% à 4,77% sur la même période.

En outre, l'ATB a pu saisir les nouvelles opportunités qui se sont présentées au secteur, en développant une stratégie de filialisation par la création d'une dizaine de sociétés opérantes principalement dans le secteur de la finance.

Par ailleurs, dans un cadre d'extraversion de l'économie tunisienne, de la libéralisation des services financiers et l'arrivée des banques étrangères, l'ATB aspire à se hisser au

* Retraité pour les besoins de comparabilité (cf états financiers page cf 127)

*** Source BCT

niveau des premières banques de la place et des standards internationaux, et ce, en adoptant une stratégie fondée sur trois axes prioritaires :

1. L'accroissement de sa rentabilité et la maîtrise de ses charges
2. L'amélioration de ses actifs
3. Le renforcement de ses Fonds Propres (à recouper avec la page 7)

La rationalisation de ses circuits & procédures et la mise en place du nouveau système d'information, totalement orienté client, dénommé « projet Carthage » constituent les fers de lance de cette stratégie.

Ce nouveau système d'information, mis en place depuis le début de l'année 2006, permet la standardisation des procédures de prospection, d'évaluation des risques, de décision et divers traitements.

Ce système a commencé à porter ses fruits et à répondre aux exigences de la clientèle en termes de célérité et de pertinence des informations transmises. Aussi, le nouveau système permet une plus grande ouverture de la banque sur l'environnement tout en veillant à garantir la sécurité des opérations.

3.2 ORGANISATION DE LA BANQUE

3.2.1 Gouvernance :

La gouvernance d'entreprise repose sur plusieurs piliers tels que la transparence de l'information financière, une gestion des risques efficace, des règles d'éthique strictes, un système de contrôle interne fort, des réviseurs indépendants, une fonction d'audit interne indépendante et compétente et des structures d'encadrement efficaces.

❖ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de la gérance de la banque. Il est chargé de gérer les affaires internes de la banque et d'en superviser la gestion en vue d'accroître la valeur pour les actionnaires.

Pour réaliser ses objectifs, le Conseil d'Administration est secondé par les instances suivantes :

- Le comité stratégique :

Le Conseil d'Administration approuve les plans stratégiques de la banque. Il est assisté dans cette mission par le « *comité stratégique* » qui a pour but de permettre aux administrateurs de mieux comprendre les priorités sur le plan de la planification et les progrès réalisés eu égard aux plans stratégiques.

Ce comité est composé de 2 représentants permanents de l'Arab bank Plc et d'un administrateur tunisien.

- Le comité de contrôle des engagements

Par l'entremise du « *comité de contrôle des engagements* », le Conseil d'Administration évalue les risques en tenant compte des principes de gestion stratégique globale de la banque. Ce comité approuve les politiques de la banque concernant la gestion du risque et du rendement liés au crédit.

Il examine a posteriori tous les engagements supérieurs à 2 MD.

Ce comité est composé de 2 représentants permanents de l'Arab bank Plc et d'un administrateur tunisien.

- Le comité d'audit

Le Conseil d'Administration reçoit des rapports sur le contrôle interne. Le comité d'audit fournit des rapports sur la qualité du système de contrôle interne et son efficacité ainsi que la fiabilité des états financiers.

Plus particulièrement, ce comité d'audit assure les attributions suivantes :

- 1- Evaluation des organes de contrôle dans la banque.
- 2- Surveillance et évaluation du système de management des risques.
- 3- Examen et préparation des questions relatives à l'audit interne à présenter au Conseil d'Administration.
- 4- Prise des décisions dans les sujets délégués au comité par le Conseil d'Administration.
- 5- S'assurer du respect, par la banque, des exigences réglementaires et des autorités de contrôle.
- 6- Evaluation du travail du département de l'audit interne.
- 7- Coordination avec le commissaire aux comptes et évaluation de la qualité de son travail. Faire des recommandations au Conseil d'Administration quant à la désignation des commissaires aux comptes ou le renouvellement de leur mandat avant d'en faire la proposition à l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- 8- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur le système de contrôle interne de la banque et des réponses de la direction sur ces rapports.
- 9- Examen des états financiers périodiques et annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration y compris les politiques comptables adoptées, les changements dans ces politiques et les ajustements d'audit.
- 10- Examen et approbation du plan d'audit et de l'organigramme de la fonction audit interne présentés par le responsable du département audit interne.
- 11- Examen des principales conclusions des travaux d'audit interne et des décisions y relatives prises par la Direction Générale ainsi que des résultats de suivi des recommandations adoptées.

Ce comité est composé de messieurs Ghassen Hanna Souleiman Tarzi et Ziad Sadok Itani, représentants permanents de l'Arab bank Plc et monsieur Mohamed Ben Sedrine un administrateur de nationalité tunisienne.

Il est attribué à chaque membre du comité d'audit une rémunération annuelle fixée par l'AGO.

❖ Le comité ALCO (Asset & Liability Committee)

Ce comité est nouvellement créé au sein de la banque. Il a la responsabilité et la charge de veiller à ce que les actifs de la banque soient gérés de la manière la plus adéquate possible.

Les principaux objectifs de l'ALCO consistent à établir les règles et les politiques de gestion pour :

- La gestion optimale de l'équilibre des postes de bilan ;
- La gestion optimale de la liquidité et du refinancement de la banque à travers son réseau ;
- La protection et la couverture adéquates des postes du bilan ;
- La gestion des ratios réglementaires

Il est composé :

- **D'un président : le Directeur Général (DG)**
- **Des membres :**
 - o Le directeur de la Direction Centrale du Contrôle Financier (DCCF)
 - o Le Directeur de la Direction Centrale des Crédits (DCC)
 - o Le Directeur de la Direction Centrale du Risk Management (DCRM)
 - o Le Directeur de la Direction Centrale de la Trésorerie (DCTR)
 - o Le Directeur de la Direction de la Trésorerie et des Relations Internationales (DTRI).

❖ **La Direction Générale**

La Direction Générale met en œuvre les stratégies et politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Le directeur général assiste également aux réunions du Conseil d'Administration en tant que conseiller. (Le Conseil d'Administration du 03/05/2003 a nommé Mr Mohamed Férid Ben Tanfous en tant que conseiller pour lui permettre d'assister en permanence aux réunions du Conseil d'Administration).

3.2.2 Le contrôle interne :

La maîtrise et le contrôle des risques passent par un environnement fort de contrôle interne.

L'ATB, dans le cadre de sa stratégie de développement a commencé à instaurer depuis quelques années l'environnement propice à un contrôle interne sain et efficace pour qu'elle puisse réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée et préserver sa viabilité financière.

❖ **Une organisation adaptable aux objectifs de la banque : fondée sur les principes suivants :**

- La définition des responsabilités : en adoptant un organigramme clair et détaillé.
- La description des postes & fonctions des différentes unités et directions permettant une meilleure communication entre elles.
- La séparation des tâches : une stricte séparation existe entre les services opérationnels, les services administratifs et les services de contrôle. Ce principe de séparation des tâches a pour but d'instaurer un contrôle réciproque entre les différentes fonctions de l'établissement.

❖ **Une organisation intégrant des activités de contrôle de tous les niveaux :**

- Examen au plus haut niveau : le Conseil d'Administration et la Direction Générale demandent souvent des rapports et comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque pour réaliser ses objectifs. Les questions qu'ils sont amenés à poser et les réponses des niveaux hiérarchiques inférieurs constituent une activité de contrôle.
- Contrôle d'activités : La direction d'un département ou d'une unité reçoit et examine des comptes rendus classiques ou exceptionnels sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Les principales structures de contrôles existants à la banque sont :

- Direction Centrale du Contrôle Financier
 - Direction Centrale du Risk Management
 - Direction du Contrôle de Gestion
 - Direction de la Gestion du Risque de Crédit
 - Direction de la conformité « Compliance »
 - Division Contrôle Comptable
 - Service sécurité (sécurité pour les personnes, biens, valeurs et réseau informatique)
 - Service rapprochement
- Contrôle accompli par l'Inspection Générale qui est rattachée au Directeur Général et comprend :
- Direction de l'Inspection
 - Direction de l'Audit Interne
 - S'ajoute le contrôle réalisé par le « comité d'audit ».
- Conformément à la note circulaire BCT n° 06/2006 du 24/07/2006, une nouvelle fonction dénommée « compliance » est instituée dans la banque. C'est une fonction indépendante des unités opérationnelles de la banque, son rôle consiste à mettre en place un système de contrôle de la conformité des activités de la banque à la réglementation en vigueur. Les principales attributions de cette fonction sont :
- S'assurer que toutes les opérations de la banque (opérationnelles, juridiques, fiscales, comptables, de reporting, de contrôle interne etc) se font dans la conformité aux politiques, procédures et instructions internes ainsi qu'aux réglementations aussi bien nationales qu'internationales et également dans l'intégrité et la déontologie professionnelle ;
 - Identifier et évaluer les risques de non-conformité ;
 - Rapporter de manière périodique au Conseil d'Administration des états de la situation avec des propositions de redressement dans le cas de déficience constatée au niveau de l'application des procédures et des réglementations ;
 - Assister toutes les unités de la banque afin de certifier l'exécution des différentes opérations dans un cadre réglementaire et se conformer aux différentes lois, réglementations et procédures en vigueur ;
 - Assister la Direction Générale dans la gestion et le contrôle du risque de non-conformité ainsi que dans le développement de certaines normes permettant une meilleure adaptation de la « compliance » au sein de la banque ;
 - Assurer le reporting aux autorités prévues par les textes régissant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
 - Proposer des programmes de formation du personnel de la banque relatifs à la déontologie professionnelle et au respect de la bonne réputation dans l'exécution des différentes fonctions ;
 - S'assurer que chaque employé est doté d'une fiche de fonction indiquant sa responsabilité en matière de « compliance » et d'un manuel de procédure incluant les contrôles à effectuer en vue de s'assurer de la conformité lors de la réalisation des opérations qui lui incombent.

❖ **Des méthodes et des procédures appropriées :**

L'ATB dispose de méthodes et de procédures basées sur des consignes d'exécution des tâches, la définition des documents utilisés, la formalisation des autorisations, les règles de saisie et traitement de l'information.

De par le caractère évolutif et diversifié de l'activité de la banque, un manuel des procédures de travail est constamment mis à jour et mis à la disposition des utilisateurs en sus des circulaires et notes internes.

Le Directeur ou le chef d'agence est tenu de vulgariser les dispositions de ces manuels et notes circulaires.

❖ **Le contrôle et la surveillance de l'ARAB BANK :**

En tant que maison mère, l'ARAB BANK exerce un contrôle systématique sur l'ATB sous différentes formes :

- Des contrôles comptables et permanents avec l'exigence périodique de documents et statistiques
- Des contrôles sont intermittents et comportent la délégation d'une équipe sur place.

En plus, l'ARAB BANK a mis en place une politique de suivi permanent des différents risques :

- A travers des exigences plus strictes que celles de la réglementation en vigueur (en termes de position de change, position par devise, ou de liquidité)
- Suivi des risques clientèle à travers l'existence d'un système de limites internes aux risques de contrepartie (autorisations plafonnées...).

3.2.3 Le système d'information :

Un système de Contrôle Interne efficace nécessite l'existence d'un système d'information fiable couvrant toutes les activités importantes de la banque.

C'est dans ce cadre qu'une refonte du système d'information de la banque (projet Carthage) a été mis en place permettant de prendre en charge tous les traitements d'une banque universelle.

Ce projet de refonte a pris en considération tous les aspects : métiers, procédures, techniques, moyens humains et matériels tout en s'alignant sur les orientations stratégiques de la banque.

Son implantation est stratégique car elle conditionne la qualité de services rendus à la clientèle et donc la performance et la pérennité de la banque et permet de prendre en charge toutes les évolutions sur les plans organisationnel, réglementaire etc....

Actuellement, le système d'information de l'ATB est constitué de deux progiciels exploités simultanément : l'ancien système ORACLE et le nouveau système EQUATION. Cette configuration est le résultat d'une stratégie à court terme adoptée par la banque visant à fiabiliser les restitutions comptables du nouveau système EQUATION en les comparant à celles de l'ancien système ORACLE.

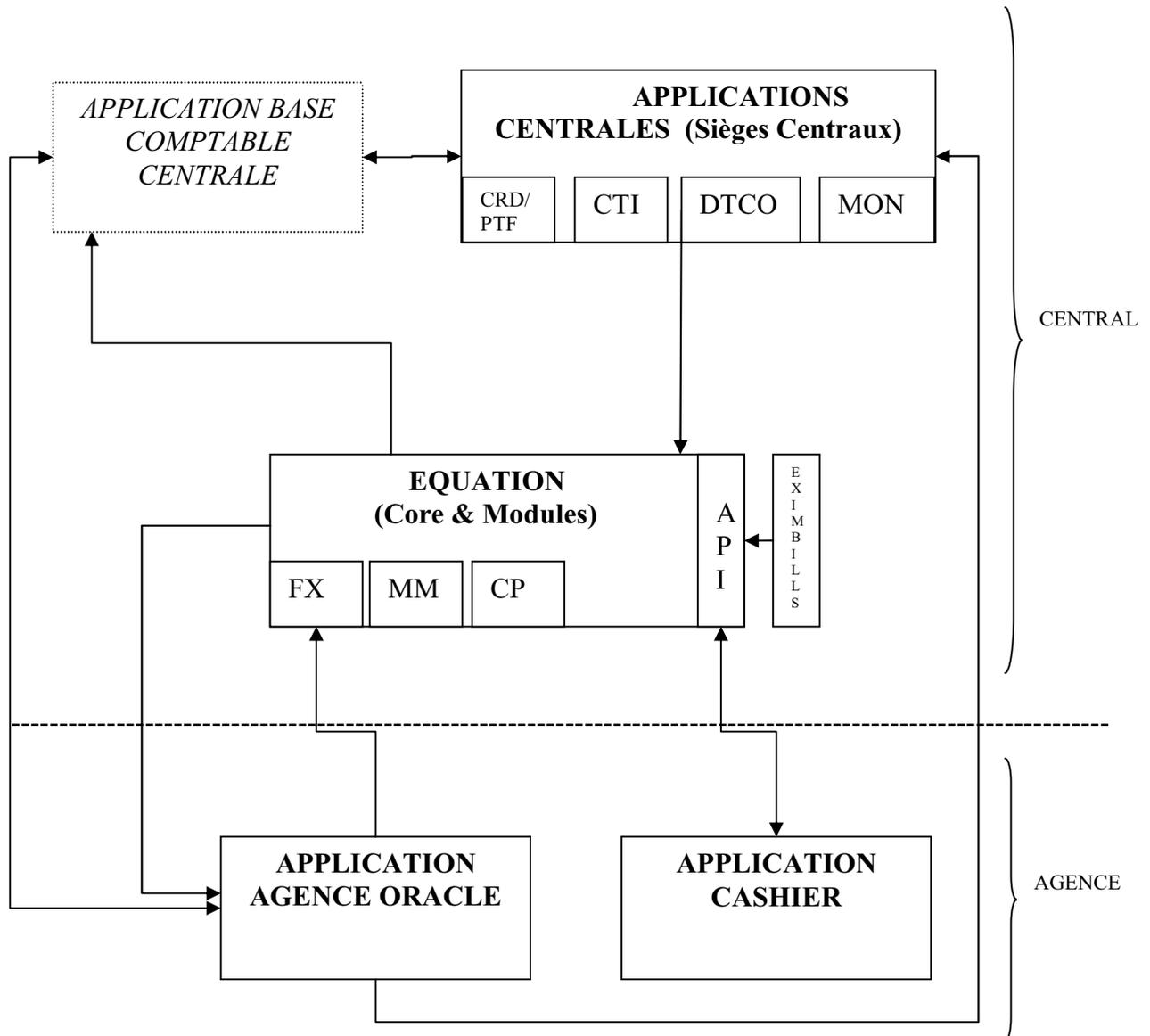
Tout au long de l'exercice, plusieurs incohérences ont été soulevées du fait que les deux systèmes ORACLE et EQUATION utilisent des nomenclatures et des structures de comptes différentes. Afin d'y remédier et après chaque clôture de journée ORACLE et EQUATION, la direction informatique procède à un contrôle régulier des données transférées en étudiant un état de rapprochement des soldes de comptes. L'équipe constituée d'informaticiens et de comptables (unité du contrôle comptable) est déjà fonctionnelle. Elle est chargée de suivre quotidiennement les suspens constatés, les analyser et éventuellement les corriger.

Rappelons que le nouveau système d'information englobe toutes les composantes fonctionnelles et opérationnelles de la banque et supporte l'activité de l'ensemble des entités de la banque (siège et branches) qu'elle qu'en soit l'implantation géographique.

Le système est structuré autour d'un noyau solide et évolutif qui inclut les aspects suivants :

- Système d'information orienté « client », qui permet une personnalisation privilégiée avec certains clients, l'automatisation des conditions spécifiques, l'analyse rapide du risque de la banque face à ses engagements.
- Système comptable paramétrable capable de répondre aux besoins de la banque et de suivre l'évolution réglementaire.
- Système sécurisé selon les normes bancaires avec un haut niveau de paramétrage.
- Possibilités d'utiliser les techniques actuelles et futures (contrôle de signatures, banque à domicile, traitement en temps réel sur réseau avec solution dégradée, automatisation des communications Swift, Télex, Fax, réseau interbancaire etc..).
- Comptabilité générée automatiquement incluant les inter-branches.
- Modularité et flexibilité permettant d'implanter certaines fonctions au niveau des branches et/ou du siège.
- Son ouverture sur certaines applications qui peuvent lui être facilement intégrées afin de combler les modules qui n'y sont pas prévus (système agence CASHIR par exemple) ou encore de compléter certaines fonctionnalités non prévues dans des modules déjà existants.

ARCHITECTURE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ATB



- CRD/PTF : Centrale des risques crédits/portefeuille
- CTI : Centre de traitement inter-branches
- DTCO : Direction du traitement centralisé des opérations
- MON : Monétique
- FX : Foreign Exchange
- MM : Money Market
- CP : Clean Payment
- API : Application Programming Interface

3.2.4 La politique sociale :

Le recrutement :

L'exercice 2007 a été caractérisé par une légère évolution de l'effectif permanent de la banque qui a enregistré une augmentation de 1% par rapport à l'année 2006 et ce, malgré l'ouverture des nouvelles agences.

L'effectif global de la banque arrêté au 31/12/2007 se présente comme suit :

- Personnel permanent : 796 (dont 12 employés en situation de mise en disponibilité ou de détachement)
- Personnel contractuel : 40

La stabilité de l'effectif étant un choix stratégique, l'encouragement du redéploiement du personnel du siège vers le réseau a été l'une des actions phares de la banque depuis 2005. La part du personnel de la banque affectée au réseau est passée de 55% à fin 2006 à 57% au 31/12/2007. En effet, l'encouragement du redéploiement du personnel du siège vers le réseau a permis d'assurer l'ouverture de 17 nouvelles agences.

La politique d'intéressement du personnel :

La politique adoptée par l'ATB pour la motivation et l'intéressement de son personnel est fonction de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés pour chaque exercice.

Le Volet quantitatif concerne essentiellement l'effort fourni par le personnel de la Banque pour la collecte des dépôts, le développement des engagements et la commercialisation des produits de la banque.

Le Volet qualitatif se rapporte, quant à lui, à la capacité du personnel à améliorer le coût des ressources de la Banque, à assurer le recouvrement de ses créances et à maîtriser ses charges générales.

Ainsi, la répartition de l'intéressement sur le personnel de la banque varie en fonction du grade, de l'ancienneté et de la contribution de chacun à la réalisation du résultat de la banque.

Ainsi, pour l'année 2007, l'ATB a réservé une enveloppe globale de crédit de 3 200 mDT répartie comme suit :

- Crédits Court Terme (dépenses imprévues, avances sur salaire ou sur prime) : 600 mDT
- Crédits Moyen Terme (achat de voiture + Aménagement): 573 mDT
- Crédits Long Terme (Construction + Achat Logement): 2 026 mDT

Cette enveloppe qui a progressé de 12,5% par rapport à l'année 2006 a permis de satisfaire les demandes de crédit du personnel de la banque.

□ La Formation :

L'exercice 2007 a été marqué par la progression du taux de diffusion de la formation qui est passé de 76 % en 2006 à 87% en 2007, puisque 680 employés ont participé au moins une fois à une action de formation, contre 602 en 2006.

Les actions de formation en 2007 ont concerné essentiellement le personnel réseau.

L'encouragement à l'inscription aux cycles de formation diplômantes a permis de renforcer l'ensemble de l'effectif de nos diplômés du Centre Professionnel Formation Bancaire qui a atteint 22 en 2007 ainsi que l'ensemble de l'effectif des diplômés de l'Institut Technique de Banque de Paris qui est passé de 65 diplômés en 2006 à 73 en 2007. Cette politique a permis de renforcer la part de la population ayant un niveau universitaire (Bac+2 et plus) qui est passée de 34% en 2006 contre 36% en 2007 des effectifs de la banque.

3.2.5 Effectif et réseau :

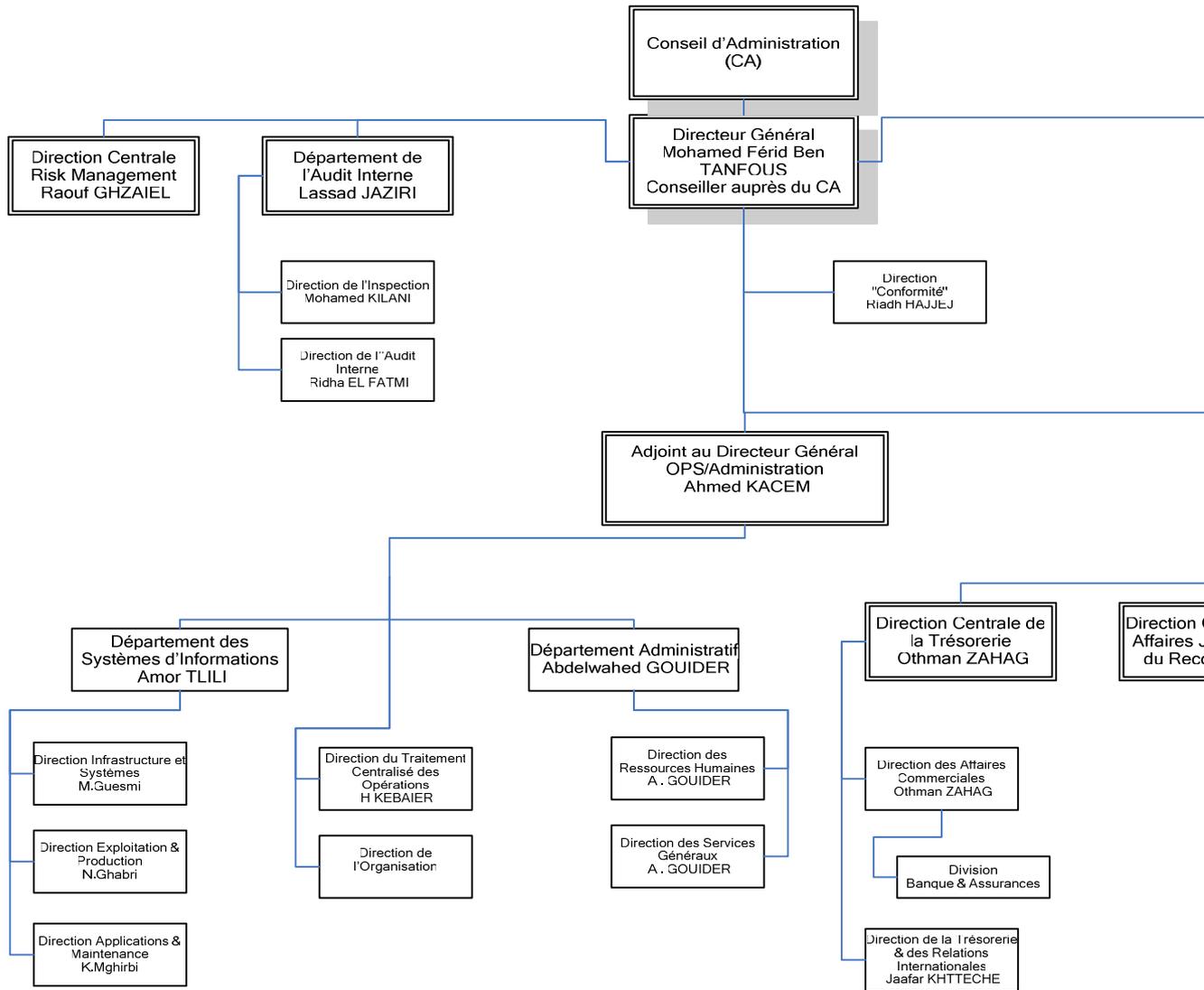
	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Effectif	828	821	836	-0,85%	1,83%
Dont cadres	430	458	477	6,51%	4,15%
Dont contractuels	42	33	40	-21,43%	21,21%
Réseau	44	63	80	43,18%	26,98%

Au terme de l'année 2007, l'ATB compte 80 agences.

L'effectif global de la banque arrêté au 31/12/2007 se présente comme suit :

- Cadres : 477 (soit un taux d'encadrement de 57%)
- Personnel contractuel : 40

3.2.6 Organigramme de l'ATB :



3.3 ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2007

3.3.1 Les ressources :

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle :

Au cours de l'année 2007, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont marqué une évolution de 25,17% passant ainsi de 1 790 871 mD au 31 décembre 2006 à 2 241 653 mD au 31 décembre 2007; contre 18,11% entre 2005 et 2006.

Cette évolution s'explique principalement par :

- D'une part, l'augmentation des dépôts à vue, qui représentent environ 30,48% du total dépôts de la clientèle et qui ont réalisé une évolution de 17%.
- D'autre part, les dépôts à terme, qui représentent environ 53,06% du total dépôts de la clientèle et qui ont réalisé une évolution de 29,27%.

En mD	Variation				
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
Dépôts à vue	444 566	584 065	683 351	31,38%	17,00%
Comptes d'épargne	175 817	210 488	261 481	19,72%	24,23%
Dépôts à terme	827 454	920 117	1 189 418	11,20%	29,27%
Autres ⁽¹⁾	68 407	76 201	107 403	11,39%	40,95%
Total	1 516 244	1 790 871	2 241 653	18,11%	25,17%

⁽¹⁾ Dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle

Part de marché* de l'ATB en terme de dépôts :

	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Dépôts à vue	10,84%	10,94%
Comptes d'épargne	3,28%	3,79%
Dépôts à terme	13,31%	14,55%
Autres	3,30%	3,82%
Total dépôts	8,52%	9,29%

* Source : BCT

3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales :

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint, au 31 décembre 2007, 128 237 mD marquant ainsi une évolution de 87,05% contre 68.559 mD au 31 décembre 2006.

Le tableau ci après retrace l'évolution des « emprunts et ressources spéciales » sur les trois dernières années :

En mD	Variation				
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
Emprunts et Ressources Spéciales	50 579	68 559	128 237	35,55%	87,05%

3.3.1.3 Les capitaux propres :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué, au cours des trois dernières années, de la manière suivante :

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Capital	60 000	60 000	60 000	0,00%	0,00%
Réserves	89 056	100 370	112 143	12,70%	11,73%
Résultat reporté	1 656	1	10		
Modification comptable	-1 392	-344	(1 017)		
Résultat de l'exercice	17 650	21 310	26 332	20,74%	23,57%
Total capitaux propres***	166 970	181 337	197 468	8,60%	8,90%

Le résultat de l'année a marqué une évolution remarquable de 23,57% contre 20,74% en 2005 ; pour atteindre, au 31 décembre 2007, le montant de 26 332 mD.

3.3.2 Les emplois :

3.3.2.1 Les crédits à la clientèle :

En 2007, le total des crédits à la clientèle, nets des provisions et agios réservés, s'est élevé à 1 214 728 mD soit une évolution de 7% par rapport à 2006.

Force est de constater que les crédits sur ressources spéciales ont enregistré une progression de 100,33% entre 2006 et 2005 contre une évolution de 2,80% entre 2006 et 2007.

Le tableau suivant représente l'évolution des différentes composantes relatives aux crédits à la clientèle :

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2006	2007/2006
Crédits à la clientèle	1 047 690	1 172 022	1 263 382	11,87%	7,80%
Crédits sur ressources spéciales	27 590	55 270	56 818	100,33%	2,80%
Autres ⁽¹⁾	25 056	25 617	25 884	2,24%	1,04%
Valeurs brutes	1 100 336	1 252 909	1 346 084	13,87%	7,44%
- Provisions	-108 549	-94 130	-108 440	-13,28%	15,20%
- Agios réservés	-24 898	-23 484	-22 916	-5,68%	-2,42%
Valeurs nettes	966 889	1 135 295	1 214 728	17,42%	7,00%

⁽¹⁾ Autres valeurs à imputer sur les clients + autres créances - produits perçus d'avance

- **Part de marché* de l'ATB en terme de crédits :**

	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Crédits sur ressources ordinaires	5,05%	4,88%
Crédits sur ressources spéciales	3,12%	3,31%
Total crédits	4,90%	4,77%

* Source : BCT

- **Portefeuille des créances**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2007	30/06/2008
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	1 411 698	1 664 420	1 801 874	1 516 032	1 946 848
- Classe 0	710 655	820 767	1 140 737	1 154 161	1 615 679
- Classe 1	510 178	640 102	451 706	160 606	119 217
Total classe 0 et 1	1 220 833	1 460 869	1 592 443	1 314 767	1 734 896
- Classe 2	14 992	49 483	30 112	45 212	23 905
- Classe 3	16 970	16 460	25 470	18 418	20 181
- Classe 4	158 903	137 608	153 849	137 635	167 866
dont contentieux	130 952	109 624	118 846	114 586	128 192
CDLs : total classes 2,3,4 (b)	190 865	203 551	209 431	201 265	211 952
Provisions	108 549	94 130	108 440	102 330	117 440
Agios réservés	24 898	23 484	22 916	25 759	24 121
Total provisions et agios réservés (c)	133 447	117 614	131 356	128 089	141 561
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	9,45%	7,07%	7,29%	8,45%	7,27%
Taux de créances classées (b)/(a)	13,52%	12,23%	11,62%	13,28%	10,89%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	69,92%	57,78%	62,72%	63,64%	66,79%

- Répartition sectorielle des créances*

Secteur d'activité	Encours de crédits En mDT								
	A fin Décembre 2005			A fin Décembre 2006			A fin Décembre 2007		
	Court terme	MLT	Engagements Par signature	Court terme	MLT	Engagements Par signature	Court terme	MLT	Engagements Par signature
Agriculture et pêche	23 302	7 813	990	22 750	9 449	1 272	28 187	13 896	825
Mines	222	12 531	13 362	43 344	9 798	15 717	6 191	427	534
Energie	0	6 809	32 725	0	3 617	24 683	14 810	11 780	46 004
Autres industries	274 800	73 927	57 333	236 798	85 382	63 287	239 363	101 895	71 113
BTP	22 601	9 864	11 189	30 462	17 392	18 352	32 060	17 158	49 860
Transport	16 963	6 696	5 463	14 392	3 796	6 354	15 011	40 863	31 183
Tourisme	13 318	39 219	4 629	11 330	52 537	5 394	22 878	66 052	4 359
Autres services	341 796	225 419	144 835	373 239	313 006	169 957	370 814	338 815	141 038
TOTAL	693 002	382 278	270 526	732 315	494 977	305 016	729 314	590 886	344 916

(*) Chiffres non audités

La différence de quelques valeurs au niveau de la répartition sectorielle des créances de 2005 avec ceux du prospectus 2007 est due à :

- au niveau du portefeuille CT : la non prise en considération des autres valeurs à imputer (22 589 mD), autres créances (6 525 mD) et des produits perçus d'avance (-4 058 mD).
- au niveau du portefeuille MLT : la réallocation d'un montant de 5 975 mD entre certains secteurs est due à la mise à jour du programme avec d'autres codes d'engagements et d'autres codes risque.

3.3.2.2 Le portefeuille titres :

- Le portefeuille titres commercial :

Le montant des bons de trésor a connu une petite baisse due au reclassement d'une partie des bons de trésor dans le compte titres d'investissement, trois raisons expliquent ce reclassement :

- 1- Ces titres ne remplissent plus les conditions pour être constatés au niveau des titres de transaction à savoir :
 - être négociés dans un marché liquide et organisé
 - la valorisation à la valeur de marché qui n'existe pas en Tunisie
- 2- Par prudence pour pouvoir constater les décotes et les primes
- 3- Ces titres vont être gardés jusqu'à l'échéance (juin 2008)

Le montant souscrit en bons du trésor est passé de 465 854 mD en 2005 à 508 462 mD en 2006 pour s'établir à 470 696 mD en 2007, enregistrant une évolution de l'ordre de 8,85% entre 2005 et 2006 et de -7,43% entre 2006 et 2007.

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Bons de Trésor	465 854	508 462	470 696	9,15%	-7,43%
Décote	-	(1 368)	(2 240)	-	-
Primes	0	141	349	-99,24%	147,52%
Créances et dettes rattachées	18 510	20 046	19 461	-	-2,92%
TOTAL	484 364	527 281	488 266	8,86%	-7,40%

- **Le portefeuille d'investissement :**

Au 31 Décembre 2007, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 208 331 mD contre 68 430 mD au 31 décembre 2006 enregistrant une hausse de 204,44% et de 29,76% si on ne prend pas compte les bons de trésor transférés.

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Bons de Trésor			119 536		
Titres d'investissement	7 500	10 603	18 158	41,37%	71,25%
SICAR Fonds gérés	19 712	30 830	43 215	56,40%	40,17%
Titres de participations	4 979	4 961	8 344	-0,36%	68,19%
Parts dans les entreprises liées	9 212	10 026	10 582	8,84%	5,55%
Participation en rétrocession	12 190	10 482	8 037	-14,01%	-23,33%
Créances rattachées	6 350	7 133	6 463	12,33%	-9,39%
Valeur brute	59 943	74 035	214 335	23,51%	189,50%
Provisions	-3 818	-3 762	-3 884	-1,47%	3,24%
Agios réservés sur portage	-1 872	-1 843	-2 120	-1,55%	15,03%
Valeur nette	54 253	68 430	208 331	26,13%	204,44%

3.3.2.3 Les immobilisations nettes :

Les immobilisations nettes ont augmenté de 19,95% en 2007 contre 23,01% en 2006.

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Immobilisations Nettes	34 456	42 386	50 841	23,01%	19,95%

3.3.3 Les résultats d'exploitation :

3.3.3.1 Le produit net bancaire :

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2007 à 100 316 mD contre 81 876 mD au terme de l'année 2006. Marquant une évolution de 22,52%.

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Produit Net Bancaire	70 134	81 876	100 316	16,74%	22,52%

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus.

Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

3.3.3.2 La marge en intérêts :

Au terme de l'année 2007, la marge d'intérêt s'est établie à 70 313 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 31,66% contre 19,99% en 2006.

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Produits en intérêts	98 612	121 858	155 811	23,57%	27,86%
Produits des intérêts*	70 142	85 063	112 310	21,27%	32,03%
Produits des bons du trésor	28 470	36 795	43 501	29,24%	18,23%
Charges en intérêts	54104	68 453	85498	26,52%	24,90%
Dont coût des dépôts	50 231	62 125	75 968	23,68%	22,28%
Marge d'intérêt	44 508	53 405	70 313	19,99%	31,66%

3.3.3.3 Les commissions nettes :

Les commissions nettes ont atteint 16 928 mD au terme de l'année 2007 contre 16 145 mD en 2006 enregistrant ainsi une progression de 4.85% détaillée comme suit :

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Commissions perçues	16 317	18 800	20 910	15,22%	11,22%
Commissions payées	2 110	2 655	3 982	25,83%	49,98%
Commissions nettes	14 207	16 145	16 928	13,64%	4,85%

3.3.3.4 Les autres revenus :

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Gains sur opérations financières et autres revenus	8 231	8 693	8 977	5,61%	3,27%
Revenu du portefeuille d'investissement	3 188	3 634	4 098	13,99%	12,77%
Total autres revenus	11 419	12 327	13 075	7,95%	6,07%

Au terme de l'exercice 2007 les autres revenus ont enregistré une hausse de 6,07% passant ainsi de 12 327 en 2006 à 13 075 en 2007, marqué par la hausse des revenus du portefeuille d'investissement de 12,77%.

3.3.3.5 Les frais généraux (charges opératoires):

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2007, 52.789 mD marquant ainsi une augmentation de 18.07% par rapport à 2006 (44.711 mD), une augmentation à un rythme moins élevé que celui de 2006 (+20,78%).

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Frais de personnel	22 636	26 213	27 272	15,80%	4,04%
Charges d'exploitation	10 759	13 242	17 640	23,08%	33,21%
Dotations aux amortissements	3 625	5 256	7 877	44,99%	49,87%
Frais Généraux	37 020	44 711	52 789	20,78%	18,07%

3.3.3.6 Les soldes en pertes de créances

(Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif) :

Au terme de l'année 2007, le solde en pertes de créances a enregistré, par rapport à 2006, une hausse de 48,5%.

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Dotations aux provisions / créances et passifs	21 765	27 884	16 850	28,11%	-39,57%
Reprises de provisions	-13 557	-46 104	-721	240,08%	-98,44%
Pertes sur créances	4 214*	29 578	721	601,9%	-97,56%
Soldes en pertes de créances	12 422*	11 358	16 850	-8,57%	48,35%

(*) Solde retraité cf 127

3.3.3.7 Le résultat net :

Au 31 décembre 2007, le résultat net s'est établi à 25 315 mD marquant ainsi une progression de l'ordre de 23,56% par rapport au résultat de l'année 2006 qui s'est établi à 20 966 mD.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les 3 dernières années.

En mD	2005	2006	2007	Variation	
				2006/2005	2007/2006
Résultat Net de la période	17 650	21 310	26 332	20,74%	23,57%
Effet de la modification comptable (net d'impôts)	0	-344	-1 017		
Résultat après modification comptable	17 650	20 966	25 315	18,78%	20,74%

3.4 ACTIVITE DE LA BANQUE AU 30/06/2008:

3.4.1 Les ressources :

3.4.1.1 Dépôts de clientèle

Au 30 juin 2008, les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 14,77% par rapport au 30 juin 2007, provenant essentiellement d'une progression de 14,94% des dépôts à vue et 26,08% des comptes d'épargne.

	En mD			
	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Dépôts à vue	688 015	790 773	683 351	14,94%
Comptes d'épargne	226 923	286 105	261 481	26,08%
Dépôts à Terme	955 488	1 076 607	1 189 418	12,68%
Autres ⁽¹⁾	77 448	82 146	107 403	6,07%
TOTAL	1 947 874	2 235 631	2 241 653	14,77%

⁽¹⁾ Dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle

Part de marché* de l'ATB en terme de dépôts :

	Jun 2007	Jun 2006
Dépôts à vue	12,3%	11,64%
Comptes d'épargne	3,14%	3,45%
Autres	13,2%	12,88%
Total dépôts	2,89%	2,96%
	8,82%	8,65%

* source BCT

3.4.1.2 Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont passés de 114.807 mD au 30/06/2007 à 119 241 mD au 30/06/2008, soit un taux de croissance de 3.86%.

	En mD			
	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Emprunts et Ressources Spéciales	114 807	119 241	128 237	3,86%

3.4.1.3 Les capitaux propres

Au 30 juin 2008 les capitaux propres de la banque ont atteint 200.480 mD enregistrant une évolution de 11% par rapport au 30 juin 2007.

	En mD			
	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Capital	60 000	60 000	60 000	0,00%
Réserves	112 143	127 248	112 143	13,47%
Résultat reporté	10	21	10	110,00%
Modifications comptables	-1 017		-1 017	
Résultat de la période	9 440	13 211	26 332	39,95%
TOTAL	180 576	200 480	197 468	11,02%

3.4.2 Les emplois

3.4.2.1 Les crédits a la clientèle

Au 30 juin 2008, les crédits à la clientèle se sont élevés à 1.361.912 mD contre 1 132 561 mD en juin 2007, marquant ainsi une évolution de 20,25%.

	En mD			
	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2007/ juin 2008
Crédits à la clientèle	1 187 964	1 417 676	1 261 069*	19,34%
Crédits sur ressources spéciales	51 715	57 512	56 818	11,21%
Autres ⁽¹⁾	20 971	28 286	28 198*	34,88%
Valeur brute	1 260 650	1 503 474	1 346 085	19,26%
Provisions	-102 330	-117 440	-108 440	14,77%
Agios réservés	-25 759	-24 122	-22 916	-6,36%
Valeur nette	1 132 561	1 361 912	1 214 729	20,25%

(*) Reclassement au 30/06/2008 d'un montant de 2 313 mD du compte crédits à la clientèle vers le compte autres créances.

(1) Autres valeurs à imputer sur les clients + autres créances - produits perçus d'avance

Part de marché* de l'ATB en terme de crédits :

	Jun 2006	Jun 2007
Crédits sur ressources ordinaires	4,82%	4,84%
Crédits sur ressources spéciales	2,89%	2,93%
Total crédits	4,69%	4,70%

* source BCT

□ Le portefeuille des créances :

En Md	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2007	30/06/2008
	Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	1 411 698	1 664 420	1 801 874	1 516 032
- Classe 0	710 655	820 767	1 140 737	1 154 161	1 615 679
- Classe 1	510 178	640 102	451 706	160 606	119 217
Total classe 0 et 1	1 220 833	1 460 869	1 592 443	1 314 767	1 734 896
- Classe 2	14 992	49 483	30 112	45 212	23 905
- Classe 3	16 970	16 460	25 470	18 418	20 181
- Classe 4	158 903	137 608	153 849	137 635	167 866
dont contentieux	130 952	109 624	118 846	114 586	128 192
CDLs : total classes 2,3,4 (b)	190 865	203 551	209 431	201 265	211 952
Provisions	108 549	94 130	108 440	102 330	117 440
Agios réservés	24 898	23 484	22 916	25 759	24 121
Total provisions et agios réservés (c)	133 447	117 614	131 356	128 089	141 561
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	9,45%	7,07%	7,29%	8,45%	7,27%
Taux de créances classées (b)/(a)	13,52%	12,23%	11,62%	13,28%	10,89%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	69,92%	57,78%	62,72%	63,64%	66,79%

3.4.2.2 Le portefeuille titres

□ Le portefeuille titres commercial :

Au 30 juin 2008, le portefeuille titres commercial de l'ATB a atteint 471 347 mD contre 489 899 mD à fin juin 2007 enregistrant ainsi une baisse de 3,79%, défalquée comme suit :

	En mD			Variation juin 2008/ juin 2007
	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	
Bons de Trésor	468 266	450 572	470 696	-3,78%
Décote	-2 240	-2 296	-2 240	2,50%
Primes	349	334	349	-4,30%
Créances et dettes rattachées	23 524	22 738	19 461	-3,34%
TOTAL	489 899	471 347	488 266	-3,79%

□ Le portefeuille d'investissement :

En mD

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Bons de Trésor	119 993		119 993	
Décote	-482		-482	
Primes	25		25	
Titres d'investissement	17 109	22 944	18 158	34,10%
SICAR Fonds gérés	43 215	59 783	43 215	38,34%
Titres de participations	7 489	8 160	8 344	8,96%
Parts dans les entreprises liées	10 026	10 582	10 582	5,55%
Participation en rétrocession	9 857	7 362	8 037	-25,31%
Créances rattachées	7 215	7 130	6 463	-1,18%
Valeur brute	214 446	115 961	214 335	-45,93%
Provisions	-3 871	-3689	-3 884	-4,70%
Agios réservés sur portage	-1 981	-2269	-2 120	14,54%
Valeur nette	208 594	110 003	208 331	-47,26%

3.4.2.3 Les immobilisations nettes

Les immobilisations nettes ont progressé de 13,25% au terme du premier semestre 2008 par rapport à celui de 2007.

En mD

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Immobilisations Nettes	44 593	50 503	50 840	13,25%

3.4.3 Les résultats d'exploitation :

3.4.3.1 Le produit net bancaire :

Durant le premier semestre 2008, le PNB a progressé de 12,97% par rapport à la même période de l'exercice 2007.

En mD

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Produit Net Bancaire	45 848	51 796	100 317	12,97%

3.4.3.2 la marge d'intérêt :

Comparée à la performance du premier semestre 2007, la marge d'intérêt s'est améliorée de 11,02% durant le premier semestre 2008.

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Produits en intérêts	70 867	82 380	155 812	16,25%
Dont Produits des intérêts	49 768	61 709	112 311	23,99%
Dont Produits des bons du trésor	21 099	20 671	43 501	-2,03%
Charges en intérêts	40 097	48 219	85 498	20,26%
Dont coût des dépôts	35 711	42 871	75 968	20,05%
Marge d'intérêt	30 770	34 161	70 314	11,02%

3.4.3.3 Les commissions nettes :

Au 30 juin 2008, les commissions perçues et les commissions nettes ont progressé respectivement de 15% et 9,87% comparativement au 30 juin 2007.

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Commissions perçues	10 045	11 557	20 910	15,05%
Commissions payées	1402	2 061	3 982	47,00%
Commissions nettes	8 643	9 496	16 928	9,87%

3.4.3.4 Les autres revenus

Comparés au 30 juin 2007, les « autres revenus » arrêtés au 30 juin 2008, ont enregistré une hausse de 26,48%, détaillée comme suit :

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Gains sur opérations financières et autres revenus	3 963	5 522	8 977	39,34%
Revenu du portefeuille d'investissement	2 472	2 617	4 098	5,87%
Total autres revenus	6 435	8 139	13 075	26,48%

3.4.3.5 Les frais généraux :

Durant le premier semestre 2008, les frais généraux se sont établis à 27 986 mD enregistrant ainsi une augmentation de 16,18% par rapport à juin 2007. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des charges d'exploitation et des dotations aux amortissements.

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	En mD Variation juin 2008/ juin 2007
Frais de personnel	13 071	14 397	27 272	10,14%
Charges d'exploitation	7 842	9 270	17 640	18,21%
Dotations aux amortissements	3 175	4 319	7 877	36,03%
Frais Généraux	24 088	27 986	52 789	16,18%

3.4.3.6 Les soldes en pertes de créances

(Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif)

A fin juin 2008, le poste des soldes en pertes de créances a évolué de 6,19% imputable aux dotations aux provisions sur créances.

	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	En mD Variation juin 2007/ juin 2008
Dotations aux provisions / créances	8 475	9 000	16 850	6,19%
Reprises de provisions	-1		-721	-100,00%
Pertes sur créances	1		721	-100,00%
Soldes en pertes de créances	8 475	9 000	16 850	6,19%

3.4.3.7 Le résultat net :

Le résultat net du premier semestre de l'année 2008 a enregistré une croissance soutenue de 39,95% comparativement au premier semestre 2007.

En mD	30/06/2007	30/06/2008	31/12/2007	Variation juin 2008/ juin 2007
Résultat Net de la période	9 440	13 211	26 332	39,95%
Effet de la modification comptable (net d'impôts)	-1017	0	-1 017	
résultat après modification comptable	8 423	13 211	25 316	56,84%

3.5 Les indicateurs d'activité de la banque au 30/09/2008

Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2008

	3T08	3T07	Au 30/09/08*	Au 30/09/07*	Evolution Sept 08-07	Au 31/12/07
Produits d'exploitation bancaire	53 702	47 447	155 778	134 794	20 984	189 796
Intérêts	32 566	28 631	94 275	78 399	15 876	112 310
Commissions en produits	6 198	5 034	17 755	15 079	2 676	20 910
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	14 938	13 782	43 748	41 316	2 432	56 576
Charges d'exploitation bancaire	23 541	23 172	73 821	64 671	9 150	89 480
Intérêts encourus	22 725	22 137	70 944	62 234	8 710	85 498
Commissions encourues	816	1 035	2 877	2 437	440	3 982
Produit net bancaire	30 161	24 275	81 957	70 123	11 834	100 316
Autres produits d'exploitation	21	17	61	70	-9	122
Charges opératoires, dont:	13 246	11 692	41 232	35 780	5 452	52 789
Frais de personnel	7 139	6 516	21 536	19 587	1 949	27 272
Charges générales d'exploitation	4 050	3 366	13 320	11 208	2 112	17 640
Structure du portefeuille au bilan:			549 466	638 455	-88 989	696 597
Portefeuille titres commercial			435 648	431 024	4 624	488 266
Portefeuille titres d'investissement			113 818	207 431	-93 613	208 331
Encours des crédits à la clientèle apparaissant au bilan			1 528 232	1 164 636	363 596	1 214 728
Encours des dépôts de la clientèle au bilan, dont:			2 259 260	2 027 969	231 291	2 241 653
Dépôts à vue			840 902	655 830	185 072	683 351
Dépôts d'épargne			305 767	243 576	62 191	261 481
Emprunts et ressources spéciales au bilan			124 038	111 742	12 296	128 237
Capitaux propres apparaissant au bilan			209 797	186 194	23 603	197 468

(*) Chiffres non audités

Les faits marquants au 30/09/2008 :

L'Arab Tunisian Bank a généré au 30 septembre 2008 un **Produit Net Bancaire** en progression de **11,83 MD** soit **16,88%** par rapport à fin Septembre 2007 pour s'établir à **81,96 MD**, un **chiffre d'affaires** de **155,84 MD** en progression de **15,55%** par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette performance obtenue au 30 septembre 2008 est le fruit de plusieurs évolutions qui ont permis le soutien de la croissance de l'activité de la banque.

En effet, **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de **11,41%** pour atteindre **2.259,26 MD** au 30-09-2008 contre **2.027,97 MD** à fin septembre 2007, cet accroissement provient essentiellement :

- de la forte hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **840,90 MD** contre **655,83 MD** à fin septembre 2007, soit **28,22%** d'augmentation.
- D'une bonne progression des comptes Epargne, de **25,53%** pour s'établir à **305,77 MD** et constituent **13,53%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

Les crédits à la clientèle ont suivi une tendance haussière avec un encours de **1.528,23 MD** au 30 septembre 2008 contre **1.164,64 MD** à fin septembre 2007, soit une évolution de **31,22%**.

Le portefeuille titres commercial détenu par l'ATB est passé de **431,02 MD** au 30 septembre 2007 à **435,65 MD** à fin septembre 2008, soit une augmentation de **4,63 MD** ou **1,07%**.

Enfin **les commissions perçues** ont progressé de **2,68 MD**, soit **17,75%** au 30 septembre 2008 pour s'établir à **17,76 MD**, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de **5,46 points** pour atteindre **82,44%**.

3.6 MATRICE SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

POINTS FORTS

- Le soutien de l'actionnaire majoritaire l'Arab Bank
- L'arrivée récente de la banque sur le marché bancaire l'a épargnée du cumul de difficultés majeures.
- Professionnalisme et savoir faire de son personnel
- L'existence de relations solides avec une élite de clientèle fidèle
- Dynamisme sur le marché de change
- Profil commercial satisfaisant

OPPORTUNITES

- Restructuration de la banque
- Croissance soutenue de la banque
- Réforme du secteur financier

POINTS FAIBLES

- Faible qualité des actifs par rapport aux standards internationaux
- Taille moyenne de la banque
- Faible capitalisation

MENACES

- Forte intermédiation bancaire
- Vulnérabilité des créances du secteur
- Arrivée des banques étrangères

3.7 FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE

A l'instar des autres banques de la place, L'ATB est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente, au 31/12/2007, 44,28% du total de ses actifs.

La banque respecte les seuils fixés par la BCT pour les risques de liquidité et de change.

3.8 DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

□ Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 (exercice 2007)

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 04 mai 2001.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets, et**
- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

En 2007, l'on recense 13 bénéficiaires dont les risques encourus dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets sans toutefois que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres nets de la banque.

Ces risques s'élèvent à 240.133 mD.

En outre, on dénombre deux bénéficiaires dont les risques encourus dépassent le seuil de 15% des fonds propres nets de la banque, soit un montant de 98.336 mD, sans toutefois dépasser la limite de 2 fois les fonds propres nets de la banque. L'article 1 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

En 2007, l'on recense un bénéficiaire dont les engagements dépassent la limite de 25% des fonds propres nets de la banque. L'article 2 n'est pas respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.

En 2007, les risques encourus sur les membres du Conseil d'Administration et les actionnaires détenant plus de 10% du capital social ne dépassent pas le seuil maximum prévu par l'article 3. L'article 3 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4

Les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

En 2007, le montant des fonds propres nets de l'ATB s'élève à 184.842 mD. Le montant des risques encourus pondérés, tels que définis par la circulaire 91-24, s'élève à 1.922.328 mD. Ainsi, le ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2007 à **9,62%**. L'Article 4 est respecté.

3.9 LITIGE OU ARBITRAGE

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par l'ATB en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

Il faut signaler aussi que dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change, la banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

3.10 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :

3.10.1 Investissements en cours de réalisation :

La politique d'investissement a trait à l'amélioration des agences existantes, à l'ouverture de nouvelles agences et à la refonte du système d'information.

- L'amélioration des agences existantes :

L'investissement consiste en la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement interne et externe des agences, l'amélioration des équipements au niveau des agences en l'occurrence équiper toutes les agences d'un distributeur automatique de billets.

- L'ouverture de nouvelles agences

L'ATB a continué à investir dans son réseau afin de fournir le meilleur service à sa clientèle tant d'entreprises que de particuliers.

Avec l'ouverture de 19 nouvelles agences depuis le début de l'année, le réseau de l'ATB s'est établi à 80 agences au 31 décembre 2007 réparties sur le Grand Tunis et à l'intérieur du pays.

Il s'agit des nouvelles agences suivantes:

Date d'ouverture	Agences	Région
01 janvier 2007	Boumhel	Grand Tunis
01 janvier 2007	Sidi El Béchir	Grand Tunis
24 janvier 2007	Mégrine Jawhara	Grand Tunis
27 février 2007	La Marsa 2	Grand Tunis
04 mars 2007	La Goulette	Grand Tunis
25 mai 2007	Ezzahra	Grand Tunis
19 juin 2007	Ibn Sina	Grand Tunis
19 juin 2007	Yasminet	Grand Tunis
23 octobre 2007	Le Kef	Nord Ouest
24 octobre 2007	Zaghouan	Nord
26 octobre 2007	Ibn Khaldoun	Grand Tunis
30 octobre 2007	Radès	Grand Tunis
02 novembre 2007	Kalaa Kobra	Centre

06 novembre 2007	Béni Khaled	Nord
09 novembre 2007	Menzel Temime	Nord
13 novembre 2007	Beni khiar	Nord
20 novembre 2007	Sidi Bouzid	Centre
07 décembre 2007	Kélibia	Nord
31 décembre 2007	Zarzis	Sud

- Renforcement du parc des DAB et des installations de sécurité :

Le développement de la monétique pour l'Arab Tunisian Bank s'est poursuivi en 2007, lié dans une large mesure à l'extension du réseau. Ainsi, le parc des GABs et DABs s'est renforcé par l'installation de 21 nouvelles unités de distribution portant le nombre total de GABs à 105 à fin décembre 2007.

Parallèlement, le nombre total des cartes en circulation est passé de 36 695 unités en 2006 à 62 278 à fin 2007, soit une évolution de près de 70%.

Quant au nombre d'affiliés, il a atteint 1 712 au terme de l'année 2007 contre 1 432 à fin 2006, et le nombre d'opérations traitées s'est établi à 1.790.438 en 2007 contre 1.120 189 en 2006, en hausse de 59,83%.

Ces évolutions sur les cartes de paiement, le réseau d'affiliés et les GABs et DABs ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 197 millions de dinars en 2007 contre 118 millions de dinars une année auparavant, soit une progression de 66,9%.

- Refonte du système d'information

L'ATB a démarré depuis quelques années un projet de refonte totale de son système d'information autour d'un GLOBAL BANKING qui est EQUATION et des modules annexes intégrés à ce système. En 2007, le système d'information EQUATION a été mis en place.

Ainsi, en 2007 le système d'information de l'ATB est constitué de deux progiciels exploités simultanément : l'ancien système ORACLE et le nouveau système EQUATION. Cette configuration est le résultat d'une stratégie à court terme adoptée par la banque visant à fiabiliser les restitutions comptables du nouveau système EQUATION en les comparant à celles de l'ancien système ORACLE.

Ce projet de refonte a pris en considération tous les aspects : métiers, procéduraux, techniques, moyens humains et matériels tout en s'alignant sur les orientations stratégiques de la banque.

L'aboutissement de ce grand chantier conduira prochainement à la mise en œuvre de nouveaux projets générateurs de valeur ajoutée pour la banque.

3.10.2 Investissements futurs :

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la banque continuera :

- a. La poursuite de la modernisation des agences (uniformisation et amélioration du look ainsi que l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets)
- b. La rénovation de ses équipements électriques, téléphoniques, informatiques et de sécurité électronique
- c. La mise en place de son nouveau système d'information
- d. Son programme d'extension du réseau avec l'ouverture de :
 - 16 nouvelles agences prévues en 2008, estimées à 5,6 MD.
 - 15 nouvelles agences prévues en 2009, estimées à 5,25 MD.
 - 15 nouvelles agences prévues en 2010, estimées à 5,25 MD.
 - 15 nouvelles agences prévues en 2011, estimées à 5,25 MD.
 - 10 nouvelles agences prévues en 2012, estimées à 3,5 MD.

Chapitre.4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1 LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 31/12/2007

4.1.1 Patrimoine immobilier de la banque au 31/12/2007

4.1.1.1 Situation des immobilisations

Description	En mDT					
	Valeur Brute au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2007	Amort. cumulés	Valeur Nette au 31/12/2007
Logiciels ⁽¹⁾	5 096	1 144		6 240	3 636	2 604
Logiciels en cours ⁽¹⁾	268	258		526	0	526
Terrains	2 795			2 795	0	2 795
Constructions	18 532	1 523		20 055	4 945	15 110
Matériels & Outillages	1 911	453	17	2 347	701	1 646
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)	20 109	5 974		26 083	9 486	16 597
Matériels de transport	3 287	756	438	3 605	1 835	1 770
Mobiliers et Matériels de Bureaux	4 278	592	206	4 664	2 623	2 041
Matériels informatiques	14 589	3 424	1614	16 399	8 965	7 434
Constructions en cours ⁽²⁾	0			0		0
Immobilisations financières ⁽³⁾	98	6		104		104
Autres Immobilisations	214			214		214
TOTAL	71 177	14 130	2 275	83 032	32 191	50 841

(1) Figurent parmi la rubrique « matériel et mobiliers » au niveau de la note 5 des états financiers au 31/12/2007

(2) Il s'agit d'avances sur immobilisations en cours : cette rubrique intègre toutes sorte d'avances sur acquisitions d'immobilisations. Dans le cas d'espèce il s'agit d'avances sur acquisitions de matériels roulants et sur l'achat d'un local

(3) Figure parmi la rubrique « Autres immobilisations » au niveau de la note 5 des états financiers au 31/12/2007

4.1.1.2 Immeubles d'exploitation

		En DT
Description	Affectation	Valeur Nette au 31/12/2007
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	5 394 195
SNDP	Administratifs	868 147
ESSAADI	Agence	120 708
TELEMAC	Archives	1 023 887
DEN DEN	Agence	325 045
DREAM	Agence	526 936
Regency lac	Agence	978 175
TOTAL		9 237 093

4.1.1.3 Terrains

		En DT
Description	Affectation	Valeur Nette au 31/12/2007
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	1 838 200
SNDP	Administratifs	646 667
MATEUR	Archives	45 000
RAS DJEBAL	Terrain	265 293
Total		2 795 160

4.1.1.4 Immeubles non affectés aux activités professionnelles

		En DT
Description	Affectation	Valeur Nette au 31/12/2007
ENNASR II	Local	254 772
INTEROIL (SFAX)	Immeuble	1 370 783
STE KHEMAISSA CONFECTION (SFAX)	Atelier de confection	302 312
STE PRINTEMPS CONFECTION (SFAX)	Complexe commercial et touristique	1 115 580
STE RELAX CENTER	Centre touristique	2 829 123
Total		5 872 570

4.1.1.5 Immobilisations en cours

Il s'agit principalement du poste agencements, aménagements et installations en cours.
Au terme de l'année 2007 ce poste se présente comme suit :

En DT	Montant
LOGICIELS EN COURS	526 410
AAI EN COURS :	4 824 943
AG IBN SINA	172 448
AG BENI KHALED	177 842
AG KALAA KEBIRA	230 316
AG ZAGHOUAN	172 486
AG MENZEL TEMIME	164 048
HALL SIEGE	60 976
SIEGE	15 234
AG RADES	232 642
AG IBN KHALDOUN	135 799
AG BNI KHIAR	187 139
AG LE KEF	173 805
AG SIDI BOUZID	218 414
AG SFAX ARIANA	179 164
AG ZARZIS	184 745
AG BAB SOUIKA	6 002
AG LAC	299 765
AG SIDI BECHIR	198 814
AG MONFLEURY	177 114
AG BOUMHEL	199 389
AG JAOUHRA	187 936
AG LA GOULETTE	174 328
AG FOUCHANA	212 431
AG KLIBIA	164 523
AG KEBILI	337
AG GAFSA	165 086
AG DREAM CENTER	42 102
AG GREMDA II	68 797
AG KASSERINE	196 799
AG TATAOUINE	6 469
AG MEDNINE	217
SALLE DES MARCHES	7 182
AG BEN GUERDANE	7 632
Avance et acompte sur commande	404 962
TOTAL	5 351 353

4.1.1.6 Etat des acquisitions et des cessions d'immobilisations au cours du 1^{er} semestre 2008

En mD

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2008	Amortissements cumulés	Valeur Nette Au 30/06/2008
Logiciels ⁽¹⁾	6 240	249		6 489	3 868	2 621
Logiciels en cours ⁽¹⁾	526	159		685	0	685
Terrains	2 795			2 795	0	2 795
Constructions	20 055			20 055	5 214	14 841
Matériels & Outillages	2 347	77		2 424	757	1 667
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)	26 080	774		26 854	10 908	15 946
Matériels de transport	3 605	460	415	3 650	1 420	2 230
Mobiliers et Matériels de Bureaux	4 664	160		4 824	2 653	2 171
Matériels informatiques	16 399	1 235	3	17 631	10 402	7 229
Immobilisations financières ⁽²⁾	104			104		104
Autres Immobilisations	214			214		214
TOTAL	83 029	3 114	418	85 725	35 222	50 503

⁽¹⁾ Figurent parmi la rubrique « matériel et mobiliers » au niveau de la note 5 des états financiers au 30/06/2008

⁽²⁾ Figure parmi la rubrique « Autres immobilisations » au niveau de la note 5 des états financiers au 30/06/2008

4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de l'ATB au 31/12/2007

Le portefeuille d'investissement s'est élevé à 208 331 mDT au 31/12/2007.

4.1.2.1 Parts dans les entreprises liées

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D' ACTIONS DETENUES	%	En mDT	
				Provisions	
AFC	290	60 000	30,00		
ARABIA SICAV	2 416	21 940	21,99	1 185	
ATD SICAR	900	89 999	41,14		
ATI	2 314	347 745	30,11		
ATL	2 874	2 451 240	24,51		
ATS	9	896	12,80		9
SANADET SICAV	90	900	0,07		
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,72		
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	1,26		
SARI	66	659	2,00		
UNIFACTOR	667	133 332	6,67		
CODIS	306	3 060	25,50		139
IRADET 20	70	7 000	33,63		
IRADETT 50	70	7 000	19,91		
IRADETT100	70	7 000	28,50		
IRADETT CEA	70	7 000	52,47		
SALAMETT CAP	70	7 000	0,80		
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,59		
TOTAL	10 582			1 333	

4.1.2.2 Portefeuille des participations en rétrocession

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D' ACTIONS DETENUES	%	En mDT	
				Provisions	Agios
LLYOD ASSURANCES	1 112	199 504	9,98		
SHTS	663	66 250	6,22	663	975
SMALT INVESTMENT	100	1 000	4,76	100	117
PRIMAVERA	395	3 945	5,00	395	661
BIFECTA	250	25 000	18,52	250	288
STE EX TOURISTIQUE	88	875	4,21	88	78
GIAS	120	1 200	1,80		
STE EL MOURADI GOLF	2 000	200 000	16,81		
STE EL MOURADI MAHDIA	2 000	20 000	4,43		
HAMMAMET MARINE	200	2 000	28,57		
SICAM	625	6 250	4,22		
FLAMINGO BEACH	135	13 500	16,56		
PARC CARTHAGE	250	25 000	7,69		
G M G	100	1 000	2,50		
T O T A L	8 037			1 495	2 119

4.1.2.3 Portefeuille des titres de participation

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB d'actions détenus	En mDT	
			%	Provisions
STICODEVAM	13	2 388	3,23	
SITH	280	28 000	10,00	280
SPPI SICAR	75	25 000	3,29	
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,25	
COTUNACE	40	500	1,00	
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56	
SODINO SICAR	350	35 000	2,92	
SICAB SICAF	100	20 000	2,50	
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02	5
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86	
TUNIS-RE	958	86 816	2,33	
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13	25
S T G E	84	840	15,00	84
I B S	155	80 000	16,90	
SEDATS	100	1 000	10,00	100
SIBTEL	175	2 100	5,00	
CMT	300	30 000	3,00	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33	
STPI	500	5 000	12,50	
SWIFT	5	9	0,01	
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56	
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	100	10 000	10,00	
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00	
S.T.P.A.T.	40	400	8,89	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	500	500	5,00	
FINAOSICAV	250	2 500	25,00	
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00	
Banque Nationale Agricole	280	20 824	0,10	95
Attijari Bank	236	16 593	0,06	128
TOTAL	8 344			1 057

4.1.2.4 SICAR Fonds gérés

En DT

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance*
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
ATD SICAR 6	7 036 750 5 562 500	1,25% du montant +10% des revenus 1,8% du montant +10% des revenus	29/06/2007	29/06/2012
STB SICAR	1 412 000	1% du montant	25/03/2000	31/12/2005
CHALLENGE SICAR 1	1 000 000	1% du fonds valorisé	03/05/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR 2	3 140 000	1% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
UNIVERS INVEST SICAR	1 000 000	1% du montant +10% des revenus	23/03/2006	31/12/2011
TOTAL	43 214 615			

(*) La date de l'échéance correspond à la date à partir de laquelle les fonds placés commencent à être rétrocedés à la banque.

4.1.2.5 Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille titres d'investissement de l'ATB au cours du 1er semestre 2008

En DT

Acquisitions (en DT)	MONTANT	Cessions (en DT)	En DT		
			PRINCIPAL	PLUS VALUE	MOINS VALUE
Souscription à 13 000 parts de SANADETT SICAV VL =108,306 DT	1 407 978	Rachat de 13 000 actions SANADETT SICAV VL de rachat 108,341	1 407 978	455	
Achat de 221 actions SIBTEL au prix de 149,080 DT l'action	32 947	cession 6 250 actions SICAM au prix de 144,278 DT l'action	625 000	279 915	
Souscription au FCP "FINA 60" (10 parts de 1000 DT la part)	10 000	cession 500 actions GMG au prix de 100 dt l'action	50 000	0	
Souscription au capital de la STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET et libération du quart (1 000 actions de 100 DT chacune)	100 000				
ATD SICAR 8	12 000 000				
ATD SICAR 9	2 000 000				
CHALLENGE SICAR 3	3 000 000				
TOTAL	18 550 925	TOTAL	2 082 978	280 370	

4.2 LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2008

4.2.1 Patrimoine immobilier de la banque au 30/06/2008

4.2.1.1 Situation des immobilisations

Désignation	En mD					
	Valeur Brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2008	Amortissements cumulés	Valeur Nette Au 30/06/2008
Logiciels ⁽¹⁾	6 240	249		6 489	3 868	2 621
Logiciels en cours ⁽¹⁾	526	159		685	0	685
Terrains	2 795			2 795	0	2 795
Constructions	20 055			20 055	5 214	14 841
Matériels & Outillages	2 347	77		2 424	757	1 667
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)	26 080	774		26 854	10 908	15 946
Matériels de transport	3 605	460	415	3 650	1 420	2 230
Mobiliers et Matériels de Bureaux	4 664	160		4 824	2 653	2 171
Matériels informatiques	16 399	1 235	3	17 631	10 402	7 229
Immobilisations financières ⁽²⁾	104			104		104
Autres Immobilisations	214			214		214
TOTAL	83 029	3 114	418	85 725	35 222	50 503

⁽¹⁾ Figurent parmi la rubrique « matériel et mobiliers » au niveau de la note 5 des états financiers au 30/06/2008

⁽²⁾ Figure parmi la rubrique « Autres immobilisations » au niveau de la note 5 des états financiers au 30/06/2008

4.2.1.2 Immeubles d'exploitation

En DT

Description	Affectation	Valeur Nette Au 30/06/2008
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	5 305 048
SNDP	Administratifs	857 690
ESSAADI	Agence	119 212
TELEMAC	Archives	1 011 210
DEN DEN	Agence	321 725
DREAM	Agence	521 672
Regency lac	Agence	968 325
TOTAL		9 104 882

4.2.1.3 Terrains

En DT

Description	Affectation	Valeur Nette Au 30/06/2008
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	1 838 200
SNDP	Administratifs	646 667
MATEUR	Archives	45 000
RAS DJEBAL	Terrain	265 293
TOTAL		2 795 160

4.2.1.4 Immeubles non affectés aux activités professionnelles

En DT

Description	Affectation	Valeur Nette Au 30/06/2008
ENNASR II	Local	251 967
INTEROIL (SFAX)	Immeuble	1 356 430
STE KHEMAISSA CONFECTION (SFAX)	Atelier de confection	293 790
STE PRINTEMPS CONFECTION (SFAX)	Complexe commercial et touristique	1 084 131
STE RELAX CENTER	Centre touristique	2 749 369
TOTAL		5 735 687

4.2.1.5 Immobilisations en cours

En DT

Montant	
LOGICIELS EN COURS	686 122
AAI EN COURS :	3 094 465
Salle Informatique	31 692
Local CHARGUIA	44 471
DAB El Jazira JERBA	120
AG SFAX ARIANA	412 242
AG ZARZIS	196 424

AG BAB SOUIKA	98 794
AG LAC	314 211
AG MONFLEURY	262 333
AG FOUCHANA	231 137
AG KEBILI	159 374
AG GAFSA	182 529
AG DREAM CENTER	153 801
AG GREMDA II	221 652
AG KASSERINE	214 275
AG TATAOUINE	153 300
AG MEDNINE	181 714
SALLE DES MARCHES	7 182
AG BEN GUERDANE	229 214
Avance et acompte sur commande matériel en cours	601 953
TOTAL	4 382 539

4.2.2 PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2008

Le portefeuille d'investissement s'élève à 110 003 mDT au 30/06/2008.

4.2.2.1. Titres d'investissement

Au 30/06/2008, le portefeuille titres d'investissement s'élève à 22 944 mDT (hors créances rattachées).

Il est composé d'emprunts obligataires pour un montant de 12 850 mDT et de parts de fonds communs de créances pour un montant de 10 094 mDT.

◆ Fonds Communs de Créances

	Nombre de parts souscrites	Nominal unitaire	Nominal Total	Taux facial	Date de jouissance	En DT Capital restant dû au 30/06/2008
FCC BIAT Parts P1	1 000	1 000	1 000 000	TMM+0,5%	22/05/06	594 412
FCC BIAT Parts P2	3 000	1 000	3 000 000	TMM+1,2%	22/05/06	3 000 000
FCC BIAT Parts S	1 000	1 000	1 000 000	TMM+2,2%	22/05/06	1 000 000
FCC 2 BIAT Parts P2	3 000	1 000	3 000 000	TMM+1%	28/05/06	3 000 000
FCC 2 BIAT Parts P3	500	1 000	500 000	TMM+1,7%	28/05/06	500 000
FCC2 BIAT Parts S	2 000	1 000	2 000 000	TMM+2%	28/05/06	2 000 000
TOTAL	10 500		10 500 000			10 094 412

◆ Emprunts Obligataires

En DT

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	NB OBLIGAT°	VAL ACQUISIT° par OBLIG	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 30/06/2008
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	5 000	100,000	TMM+1,25%	200 000
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	5 000	100,000	7,50%	200 000
CIL 2002/3	31/03/2003	500 000	5 000	100,000	7,50%	200 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100,000	TMM+1,25%	300 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100,000	7,00%	300 000
ATL 2003/1	15/03/2004	1 000 000	10 000	100,000	TMM+1,50%	200 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	5 000	100,000	TMM+1,50%	200 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	5 000	100,000	7,25%	200 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	10 000	100,000	TMM+1,25%	800 000
CIL 2004/2	31/03/2005	500 000	5 000	100,000	7%	200 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	5 000	100,000	7%	500 000
AMEN BANK 2006	29/01/2007	2 000 000	20 000	100,000	TMM+1%	1 800 000
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250 000	12 500	100,000	TMM+0,75%	1 250 000
CIL 2007/1	11/01/2008	1 000 000	10 000	100,000	TMM+1,25%	1 000 000
CIL 2007/2	28/02/2008	500 000	5 000	100,000	TMM+1,25%	500 000
ATL 2008/1	30/05/2008	2 000 000	20 000	100,000	TMM+0,75%	2 000 000
ATL 2008/1	30/05/2008	3 000 000	30 000	100,000	6,5%	3 000 000
TOTAL		16 250 000				12 850 000

4.2.2.2. Parts dans les entreprises liées

En mDT

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D'ACTIONS DETENUES	%	Provisions
AFC	290	60 000	30,00	
ARABIA SICAV	2 416	21 940	21,99	1 185
ATD SICAR	900	89 999	41,14	
ATI	2 314	347 745	30,11	
ATL	2 874	2 451 240	24,51	
ATS	9	896	12,80	9
SANADET SICAV	90	900	0,07	
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,72	
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	1,26	
SARI	66	659	2,00	
UNIFACTOR	667	133 332	6,67	
CODIS	306	3 060	25,50	139
IRADET 20	70	7 000	33,63	
IRADETT 50	70	7 000	19,91	
IRADETT100	70	7 000	28,50	
IRADETT CEA	70	7 000	52,47	
SALAMETT CAP	70	7 000	0,80	
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,59	
TOTAL	10 582			1 333

4.2.2.3. Portefeuille des participations en rétrocession au 30/06/2008

En mDT

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D'ACTION DETENUES	%	Provisions	Agios
LLYOD ASSURANCES	1 112	199 504	9,98		
SHTS	662	66 250	6,22	662	1 043
SMALT INVESTMENT	100	1 000	4,76	100	126
PRIMAVERA	395	3 945	5,00	395	705
BIFECTA	250	25 000	18,52	250	309
STE EX TOURISTIQUE	88	875	4,21	88	86
GIAS	120	1 200	1,80		
STE EL MOURADI GOLF	2 000	200 000	16,81		
STE EL MOURADI MAHDIA	2 000	20 000	4,43		
HAMMAMET MARINE	200	2 000	28,57		
FLAMINGO BEACH	135	13 500	16,56		
PARC CARTHAGE	250	25 000	7,69		
G M G	50	500	1,25		
TOTAL	7 362			1 495	2 269

4.2.2.4. Portefeuille des titres de participation au 30/06/2008

En mDT

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D'ACTION DETENUES	%	Provisions
STICODEVAM	13	2 388	3,23	
SITH	28	28 000	10,00	28
SPPI SICAR	75	25 000	3,29	
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,25	
COTUNACE	40	500	1,00	
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56	4
SODINO SICAR	350	35 000	2,92	
SICAB SICAF	100	20 000	2,50	
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02	10
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86	
TUNIS-RE	958	81 390	2,33	
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13	35
S T G E	84	840	15,00	84
I B S	155	80 000	16,90	
SEDATS	100	1 000	10,00	100
SIBTEL	208	2 321	5,53	
CMT	300	30 000	3,00	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33	
STPI	500	5 000	12,50	27
SWIFT	5	9	0,01	
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56	22
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	100	10 000	10,00	
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	25	1 000	10,00	
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00	
S.T.P.A.T.	40	400	8,89	7
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	500	500	5,00	
FINAO SICAV	250	2 500	7,44	
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00	

FCP Fina 60	10	10	0,99	
Banque Nationale Agricole	281	10 412	0,10	109
Attijari Bank	236	11 062	0,06	58
TOTAL	8 160			785

4.2.2.5. SICAR Fonds gérés

Situation des placements en Fonds à capital risque auprès des SICAR au 30/06/2008 (en DT)

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance*
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
ATD SICAR 6	7 036 750	1,25% du montant +10% des revenus	29/06/2007	29/06/2012
ATD SICAR 7	5 562 500	1,8% du montant +10% des revenus	29/06/2007	29/06/2012
ATD SICAR 8	12 000 000	1% du montant +10% des revenus	25/06/2008	31/12/2013
ATD SICAR 9	2 000 000	1% du montant +10% des revenus	25/06/2008	31/12/2013
STB SICAR	980 000	1% du montant	25/03/2000	31/12/2005
CHALLENGE SICAR 1	1 000 000	1% du fonds valorisé	03/05/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR 2	3 140 000	1% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
CHALLENGE SICAR 3	3 000 000	1% du montant +10% des revenus	25/06/2008	31/12/2013
UNIVERS INVEST SICAR	1 000 000	1% du montant +10% des revenus	23/03/2006	31/12/2011
TOTAL	59 782 615			

(*) La date de l'échéance correspond à la date à partir de laquelle les fonds placés commencent à être rétrocedés à la banque.

4.3 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE

4.3.1 États financiers comparés au 31 décembre

Retraitements effectués en 2007 concernant l'exercice 2005 et 2006 pour les besoins de comparabilité :

- Année 2005 par rapport à l'année 2006

Au 31 décembre 2006, il a été décidé de procéder aux opérations de reclassements ci-après :

- Les charges à répartir et les frais d'augmentation de capital figurant au 31 décembre 2005 sous la rubrique valeur immobilisé pour 1 341 KDT, ont été reclassés sous la rubrique autres comptes d'actifs.
- La reprise sur agios réservés suite à l'opération de radiation de créance pour 1086 KDT était présentée en 2005 parmi les comptes de résultats sous l'intitulé Intérêts & revenus assimilés. Cette reprise a été reclassée sous l'intitulé Dotations aux provisions sur créances.

Les données comparatives au 31/12/2005 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2005	Montant après retraitement 31/12/2005	Variation
Valeurs immobilisées	35 797	34 456	-1 341
Autres Actifs	23 587	24 928	1 341
Intérêts et revenus assimilés	71 228	70 142	-1 086
Dotations aux provisions sur créances	-13 508	-12 422	1 086

- Année 2005 par rapport à l'année 2007

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT (55 527 KDT au 31/12/2005), ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 (-808 KDT au 31/12/2005) a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT (6 372 KDT 31/12/2005), a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

Les données comparatives au 31/12/2005 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2005	Montant après retraitement 31/12/2005	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	63 339	8 620	-54 719
Créances sur les établissements bancaires et financiers	189 629	245 156	55 527
Autres passifs	25 268	19 704	-5 564
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 509 872	1 516 244	6 372

- **Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité 2006-2007**

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

- **Changement de méthode comptable :**

- Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1 227 KDT brut et de 1 017 KDT net d'impôt sachant que l'effet sur l'exercice 2006 est de 812 KDT brut et un effet net de 673 KDT. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.
- De même, suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	97 457	37 448	-60 009
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 508	320 021	61 512
Portefeuille titre commercial	528 508	527 281	-1 227
Autres passifs	26 920	23 630	-3 290
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 786 288	1 790 871	4 583
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	46 298	45 487	-812
Impôts sur les bénéfices	4 540	4 401	-139
Etat de flux			
Titres de placement	0	-42 608	-42 608
Liquidité et équivalent de liquidité en début d'exercice *	652 993	187 139	-465 854

* la variation correspond à la valeur des Bons de Trésor au 31/12/2005 (ils ne sont plus pris en compte au niveau des liquidités et équivalents de liquidité)

4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre

En mDT	Notes	2007	2006	2006**	2005***
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		64 964	37 449 (*)	97 457	8 620
Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	684 731	320 020 (*)	258 508	245 156
Créances sur la clientèle	2	1 214 728	1 135 295	1 135 295	966 889
Portefeuille titre commercial	3	488 266	527 281 (*)	528 508	484 364
Portefeuille d'investissement	4	208 331	68 430	68 430	54 253
Valeurs immobilisées	5	50 841	42 386	42 386	34 456
Autres actifs		30 967	31 457	31 458	24 928
TOTAL ACTIF		2 742 828	2 162 318	2 162 042	1 818 666
PASSIF					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6	145 310	97 921	97 921	65 169
Dépôts et avoirs de la clientèle	7	2 241 653	1 790 871 (*)	1 786 288	1 516 244
Emprunts et ressources spéciales		128 237	68 559	68 559	50 579
Autres passifs		30 160	23 630 (*)	26 920	19 704
TOTAL PASSIF		2 545 360	1 980 981	1 979 688	1 651 696
CAPITAUX PROPRES					
Capital		60 000	60 000	60 000	60 000
Réserves		112 143	100 370	100 370	89 056
Résultats reportés		10	1	1	1 656
Modifications comptables		(1 017)	(344)	-	(1 392)
Résultat de l'exercice		26 332	21 310	21 983	17 650
TOTAL CAPITAUX PROPRES¹	8	197 468	181 337	182 354	166 970
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 742 828	2 162 318	2 162 042	1 818 666

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

***Retraité pour les besoins de la comparabilité, non audité

¹ Les fonds propres de la banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant sur 4.218 mD. Cette réserve constituée en 2000 représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la banque, telle que déterminée par voie d'expertise. L'opération en question constitue une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable N°5.

4.3.1.2 Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31 décembre

En mDT	2007	2006	2005
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	296 792	139 982	134 971
Crédits documentaires	209 043	314 617	237 917
TOTAL PASSIF EVENTUEL	505 835	454 599	372 888
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	121 991	125 591	65 560
Engagement sur titres	1 952	2 687	3 546
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	123 943	128 278	69 106
GARANTIES RECUES	373 930	368 724	321 635

4.3.1.3 Etats de résultat comparés au 31 décembre

En mDT	Notes	2007	2006	2006**	2005***
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts & revenus assimilés	9	112 310	85 063	85 063	70 142
Commissions	10	20 910	18 800	18 800	16 317
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	11	52 478	45 487 (*)	46 298	36 701
Revenu du portefeuille investissement	12	4 098	3 634	3 634	3 188
Total des produits d'exploitation bancaire		189 796	152 984	153 795	126 348
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	13	85 498	68 453	68 453	54 104
Commissions encourues		3 982	2 655	2 655	2 110
Total charges d'exploitation bancaire		89 480	71 108	71 108	56 214
PRODUIT NET BANCAIRE		100 316	81 876	82 687	70 134
Dotations aux provisions sur créances	14	(16 850)	(11 358)	(11 358)	(12 422)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	15	(305)	56	56	789
Autres produits d'exploitation		122	92	92	81
Frais de Personnel		(27 272)	(26 213)	(26 213)	(22 636)
Charges d'exploitation		(17 640)	(13 242)	(13 242)	(10 759)
Dotations aux Amortissements		(7 877)	(5 256)	(5 256)	(3 625)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 494	25 954	26 766	21 562
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(418)	(243)	(243)	114
Impôts sur les bénéfices		(3 744)	(4 401) (*)	(4 540)	(4 026)
Résultat des activités ordinaires		26 332	21 310	21 983	17 650
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE LA PERIODE		26 332	21 310	21 983	17 650
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		(1 017)	(344) (*)		
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		25 315	20 966	21 983	17 650

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

***Retraité pour les besoins de la comparabilité, non audité

4.3.1.4 Etat des flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En mDT	Notes	2007	2006	2006**	2005***
ACTIVITE D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		269 391	169 393	169 393	121 141
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(174 006)	(92 163)	(92 163)	(61 217)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(127 216)	(4 677)	(4 677)	4 333
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(86 293)	(187 023)	(187 023)	(50 045)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		435 792	279 334	279 334	258 321
Titres de placement		(81 158)	(42 608)		
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(26 861)	(28 004)	(28 004)	(24 828)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 373)	(15 606)	(15 606)	(21 284)
Impôts sur les sociétés		(5 210)	(3 984)	(3 984)	(4 674)
Flux de trésorerie net affectés des activités d'exploitation		200 067	74 662	117 270	221 747
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 309	2 970	2 970	2 186
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(22 115)	(13 310)	(13 310)	(5 622)
Acquisitions / Cessions sur immobilisations		(11 852)	(10 547)	(10 547)	(11 470)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(28 658)	(20 887)	(20 887)	(14 906)
ACTIVITE DE FINANCEMENT					
Emission d'emprunts		50 000			52 000
Augmentation / Diminution des Ressources Spéciales		7 734	17 853	17 853	22 968
Dividendes versés		(10 200)	(6 600)	(6 600)	(5 250)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		47 534	11 253	11 253	69 718
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(55)	(14)	(14)	(151)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		218 998	65 042	107 650	276 559
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		252 181	187 139	652 993	376 585
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	471 179	252 181 (*)	760 643	652 993

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

***Retraité pour les besoins de la comparabilité, non audité

4.3.1.5 Notes aux états financiers au 31/12/2007

1-Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2007, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts: Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés: Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

- Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Evaluation des engagements et des provisions y afférentes:

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2007, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants

B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 - Actifs incertains

B3 - Actifs préoccupants

B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

2-3. Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

2-4. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a- Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b- Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût.
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage est déterminée par ordre de disponibilité de l'information, le cours de la dernière transaction, l'actif net réévalué et la valeur mathématique. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits.

2-5. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

2-6. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Immeuble hors exploitation	10%
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Œuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Note 1 -1 Composition des créances sur les établissements bancaires et financiers :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 684 731 KDT au 31/12/07 contre 320 020 KDT au 31/12/06.

Rubriques	Décembre 2007	Décembre 2006
DAV auprès des banques	26 210	23 463
Prêts BCT *	109 135	61 428
Prêts interbancaires	114 700	37 500
Prêts en devises	428 356	190 050
C.C.ste de leasing	1 393	3 042
Créances rattachées	2 918	1 487
Valeurs non imputées	2 019	3 050
TOTAL	684 731	320 020

Note 1 -2 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers :

Relations	≤ 3mois	>3 mois <1an	> 1 an < 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
DAV auprès des banques	26 210					26 210
BCT	109 135					109 135
Prêts interbancaires	96 700	1 000	17 000			114 700
Prêts en devises	354 416	73 940				428 356
C.C.ste de leasing	1 393					1 393
Créances rattachées	1 946	790	182			2 918
Valeurs non imputées	2 019					2 019
TOTAL	591 818	75 730	17 182	0	0	684 731

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Note 2 -1 : Composition des créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 214 728 KDT au 31/12/07 contre 1 135 295 KDT au 31/12/06.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Crédits à la clientèle	1 263 382	1 172 022
Crédits sur ressources spéciales	56 818	55 270
Autres valeurs a imputé sur les clients	24 992	23 103
Autres créances	4 712	6 110
Produits perçus d'avance	(3 820)	(3 596)
Valeur brute	1 346 084	1 252 909
Provisions	(108 440)	(94 130)
Agios réservés	(22 916)	(23 484)
Valeur nette	1 214 728	1 135 295

Note 2 -2 : Mouvements des provisions et des agios réservés

Rubriques	Provisions	Agios réservés
Soldes au 01/ 01/2007	94 130	23 484
Dotations	15 030	1 641
Reprises	(720)	(2 210)
Soldes au 31/12/2007	108 440	22 916

Note 3 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial a atteint 488 266 KDT au 31/12/07 contre 527 281 KDT au 31/12/06.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Bons de Trésor	470 696	508 462
Décote	(2 240)	(1 368)
Primes	349	141
Créances et dettes rattachées	19 461	20 046
TOTAL	488 266	527 281

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Note 4-1 Composition du portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2007, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 208 331 KDT contre 68 430 KDT au 31 décembre 2006.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Bons de Trésor	119 993	
Décote	(482)	
Primes	25	
Titres d'investissement	18 158	10 603
SICAR Fonds gérés	43 215	30 830
Titres de participations	8 344	4 961
Parts dans les entreprises liées	10 582	10 026
Participation en rétrocession	8 037	10 482
Créances rattachées	6 463	7 133
Valeur brute	214 335	74 035
Provisions	(3 884)	(3 762)
Agios réservés sur portage	(2 120)	(1 843)
Valeur nette	208 331	68 430

Note 4-2 Ventilation du portefeuille d'investissement

TITRES	31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Transfert*	V.B	Provision AgiOS 2006	Do
					31/12/07		
Bons de Trésor	0			119 536	119 536		
Titres d'investissement	10603	9 750	2 195		18 158		
Sicar Fonds gérés	30 830	12 385			43 215		
Titres de participations	4 961	3 778	395		8 344	1 019	
Parts dans les entreprises liées	10 026	556			10 582	1 249	
Participations en rétrocession	10 482		2 445		8 037	3 337	
TOTAL	66 902	26 469	5 035	119 536	207 872	5 605	

Note 4-2-1 Titres de participations

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D'ACTION DETENUES	%	Provisions
STICODEVAM	13	2 388	3,23	
SITH	280	28 000	10,00	280
SPPI SICAR	75	25 000	3,29	
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,25	
COTUNACE	40	500	1,00	
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56	
SODINO SICAR	350	35 000	2,92	
SICAB SICAF	100	20 000	2,50	
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02	5
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86	
TUNIS-RE	958	86 816	2,33	
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13	25
S T G E	84	840	15,00	84
I B S	155	80 000	16,90	
SEDATS	100	1 000	10,00	100
SIBTEL	175	2 100	5,00	
CMT	300	30 000	3,00	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33	
STPI	500	5 000	12,50	
SWIFT	5	9	0,01	
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56	
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	100	10 000	10,00	
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00	
S.T.P.A.T.	40	400	8,89	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	500	500	5,00	
FINAOSICAV	250	2 500	25,00	
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00	
Banque Nationale Agricole	280	20 824	0,10	95
Attijari Bank	236	16 593	0,06	128
TOTAL	8 344			1 057

Note 4-2-2 Parts dans les entreprises liées

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D' ACTIONS DETENUES	%	Provisions
AFC	290	60 000	30,00	
ARABIA SICAV	2 416	21 940	21,99	1 185
ATD SICAR	900	89 999	41,14	
ATI	2 314	347 745	30,11	
ATL	2 874	2 451 240	24,51	
ATS	9	896	12,80	9
SANADET SICAV	90	900	0,07	
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,72	
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	1,26	
SARI	66	659	2,00	
UNIFACTOR	667	133 332	6,67	
CODIS	306	3 060	25,50	139
IRADET 20	70	7 000	33,63	
IRADETT 50	70	7 000	19,91	
IRADETT100	70	7 000	28,50	
IRADETT CEA	70	7 000	52,47	
SALAMETT CAP	70	7 000	0,80	
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,59	
TOTAL	10 582			1 333

Note 4-2-3 Participations en rétrocession

RAISON SOCIALE	Valeur comptable	NB D' ACTIONS DETENUES	%	Provisions	Agios
LLYOD ASSURANCES	1 112	199 504	9,98		
SHTS	663	66 250	6,22	663	975
SMALT INVESTMENT	100	1 000	4,76	100	117
PRIMAVERA	395	3 945	5,00	395	661
BIFECTA	250	25 000	18,52	250	288
STE EX TOURISTIQUE	88	875	4,21	88	78
GIAS	120	1 200	1,80		
STE EL MOURADI GOLF	2 000	200 000	16,81		
STE EL MOURADI MAHDIA	2 000	20 000	4,43		
HAMMAMET MARINE	200	2 000	28,57		
SICAM	625	6 250	4,22		
FLAMINGO BEACH	135	13 500	16,56		
PARC CARTHAGE	250	25 000	7,69		
G M G	100	1 000	2,50		
T O T A L	8 037			1 495	2 119

Note 4-3 Répartition des titres

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Titres cotés	3 390	2 807
Titres non cotés	204 482	64 096
Total	207 872	66 903

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 31/12/2007, les valeurs immobilisées se sont élevées à 50 841 KDT contre 42 386 KDT au 31/12/2006.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/06	Acquisitions	Cessions	VB au 31/12/07	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/07
Immeubles & AAI	41 436	7 497	0	48 933	14 431	34 502
Matériel et Mobiliers	26 142	5 871	1 837	30 176	15 925	14 251
Matériel roulant	3 287	756	438	3 605	1 835	1 770
Autres Immobilisations	312	6		318		318
TOTAL	71 177	14 130	2 276	83 032	32 191	50 841

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Note 6 -1 : Composition des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 97 921KDT au 31/12/06 à 145 310 KDT au 31/12/07.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Dépôts à vue	9 936	3 373
Dépôts à Terme	0	10 000
Emprunts	97 811	66 667
Dettes rattachées	902	658
Autres dépôts à affecter	36 661	17 223
TOTAL	145 310	97 921

Note 6 -2 : Ventilation des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois	> 1 an	+ 5 ans	TOTAL
		≤1an	≤ 5 an		
Dépôts à vue	9 936				9 936
Emprunts	83 115	14 696			97 811
Dettes rattachées	584	318			902
Autres dépôts a affecter	36 661				36 661
TOTAL	130 296	15 014	0	0	145 310

Note 7 : Dépôts de la clientèle.

Note 7 -1 : Composition des Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 241 653 KDT au 31/12/07 contre 1 790 871 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Dépôts à vue	683 351	584 065
Dépôts à Terme	1 189 418	920 117
Comptes d'épargne	261 481	210 488
Autres sommes dues à la clientèle	88 181	61 823
Dettes rattachées	19 222	14 378
TOTAL	2 241 653	1 790 871

Note 7 -2 : Ventilation des Dépôts de la clientèle.

RUBRIQUES	≤ 3mois	>3 mois	> 1 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
		≤1an	≤ 5 an			
Dépôts à vue	683 351					683 351
Dépôts à terme	642 008	319 177	228 184	50		1 189 418
Epargne Dinars	261 481					261 481
Autres sommes dues à la clientèle	88 181					88 181
dettes rattachées	5 699	7 528	5 995			19 222
TOTAL	1 680 720	326 705	234 178	50	0	2 241 653

Note 8 : Capitaux propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial disponible
Solde au 31/12/2006 Après aff.	60 000	55 064	4 396	4 219	3 592	25 993	2 573	
Modifications comptables								
Solde au 31/12/2006 Après modifications comptables	60 000	55 064	4 396	4 219	3 592	25 993	2 573	
Réserve pour réinvestissement Devenus libres								
Réserve à régimes spéciaux devenus disponibles								
Affectations des bénéfices non réparties au 31/12/2006								
- Réserve légale			1 099					
- Réserve pour réinvestissement						14 150		
- Réserve à régime spécial							524	
- Dividendes								
- Résultats reportés								
Modifications comptables								
Résultat net 31 12 2007								
Solde au 31/12/2007 Avant aff.	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 112.310 KDT au 31/12/07 contre 85 063 KDT au 31/12/06.

Rubriques	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	21 670	11 919
Intérêts sur crédit CT & MLT	70 390	55 019
Intérêts sur comptes courants débiteurs	18 958	17 388
Autres intérêts et revenus assimilés	1 293	737
TOTAL	112 310	85 063

Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 20 910 KDT au 31/12/07 contre 18 800 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Commissions sur comptes et moyens de paiement	10 604	8 910
Commissions sur opérations internationales	2 137	3 709
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 066	3 031
Récupérations et autres commissions	3 103	3 150
TOTAL	20 910	18 800

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières.

Ce poste s'est soldé par un gain de 52 478 au 31/12/07 contre 45 487 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits sur Bons de Trésor	44 165	37 606
Décote sur titres de transactions	-871	-923
Prime sur titres de transactions	207	112
Gain sur portefeuille commercial	43 501	36 793
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	661	249
Profit/ Perte sur opérations de change	1 195	960
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	14 031	8 822
Profit/ Perte sur position de change à terme	(6 910)	(1 338)
Gain sur opérations financières	8 977	8 693
TOTAL	52 478	45 487

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement.

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 3 634 KTD au 31/12/06 à 4 098 KTD au 31/12/07.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits de valeurs mobilières	1 901	1 433
Produits sur portage	2 197	2 201
TOTAL	4 098	3 634

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 85 498 KDT au 31/12/07 contre 68 453 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 790	3 626
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	4 740	2 702
Intérêts sur dépôts à terme	56 629	46 513
Intérêts sur comptes d'épargne	8 225	6 598
Intérêts sur dépôts à vue	11 114	9 014
TOTAL	85 498	68 453

Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif.

Le solde de ce compte a atteint 16 850 KDT au 31/12/07 contre 11 358 KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	16 850	27 884
Perte sur créances	721	29 578
Reprises provisions	(721)	(46 104)
TOTAL	16 850	11 358

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement.

Le solde de ce compte a atteint 305 KDT au 31/12/07 contre (56) KDT au 31/12/06.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	141	438
Décote sur titres d'investissement	482	
Prime sur titres d'investissement	(25)	
Plus value sur cession titres de participation	(273)	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(20)	(494)
TOTAL	305	(56)

Note 16 -1 : Notes à l'état des flux de trésorerie.

L'état des flux de trésorerie de l'Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalent de liquidité est passé de 252 181 mD au 31/12/06 à 471 179 mD au 31/12/07 enregistrant une augmentation de 218 998 mD. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation et de financement.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation positive de ces flux s'explique par :

* une augmentation des dépôts de la clientèle de 435 792 mD entre décembre 2007 et décembre 2006.

* l'accroissement des crédits à la clientèle de 86 293 mD entre les deux périodes.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensée, en partie, par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 28 658mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation positive de 47 534 mD imputable au lancement de l'emprunt obligataire qui a engendré des ressources de 50 000 mD et à l'augmentation des ressources spéciales minorée du règlement des dividendes.

Note 16-2 : Liquidités et équivalents de liquidités.

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises auprès de la BCT et du CCP, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois, le portefeuille transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

Ces liquidités & équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31/12/07 à 471 179 mD, proviennent des postes suivants :

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP	64 964	35 868
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	513 562	313 576
Dépôts des banques et org. spécialisés	(107 347)	(97 263)
TOTAL	471 179	252 181

4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

Changement de méthode comptable :

- Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1 227 KDT brut et de 1 017 KDT net d'impôt sachant que l'effet sur l'exercice 2006 est de 812 KDT brut et un effet net de 673 KDT. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.
- De même, suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	97 457	37 448	-60 009
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 508	320 021	61 512
Portefeuille titre commercial	528 508	527 281	-1 227
Autres passifs	26 920	23 630	-3 290
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 786 288	1 790 871	4 583
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	46 298	45 487	-812
Impôts sur les bénéfices	4 540	4 401	-139

5-Note sur les charges à répartir.

Les charges à répartir présentées au niveau de la rubrique « Autres actifs » ont totalisé un montant net de 2 071 KDT au 31/12/07 contre 3 001 KDT au 31/12/06 et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	VB Déc. 2006	Frais engagés en 2007	VB Déc. 2007	Résorptions cumulées déc-06	Résorption exercice 2007	Résorptions cumulées déc-07	V. Nette Déc 2007
Charges à répartir	5 499	1 274	6 773	2 498	2 204	4 702	2 071
TOTAL	5 499	1 274	6 773	2 498	2 204	4 702	2 071

Les charges à répartir sont constituées essentiellement des frais de publicité pour un montant de 1 435 KDT, relatives au lancement de nouveaux produits et pour lesquelles la banque compte dégager des avantages en terme de part de marché au cours des prochains exercices.

6-Informations sur les parties liées

6-1 Identification des parties liées : les parties liées sont constituées de

- l'Arab Bank plc, entreprise mère, détenant 64,24% du capital de la banque
- l'ATD Sicar dans laquelle la Banque détient 41% de son capital.

6-2 Note sur les concours accordés aux personnes ayant des liens avec la banque.

Les principaux concours accordés aux parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé (en mDT)	87 036
Groupe Bayahi	55 328
Groupe BEN SEDRINE	2 091
Groupe Abbes	24 966
Groupe ZERZERI	4 652
les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	15 597
les membres du Conseil d'Administration	1 360
Emprunts Arab Bank	-5 952
Prêts Arab Bank	371 816

Opérations avec l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS AFC (détenue à hauteur de 30%)

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire de 50 MDT décidé par l'AGO du 24/05/2006. L'AFC est l'Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

En rémunération de ces services pour cette opération l'AFC a perçu des honoraires de 313 KDT.

Opérations avec l'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT ATD (détenue à hauteur de 41%)

En vertu des conventions de gestion de fond à capital risque, ATD SICAR assure pour le compte de l'Arab Tunisian Bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle l'encours au 31 décembre 2007 du fond géré s'élève à 36 663 KDT.

En rémunération de sa gestion, l'ATD SICAR perçoit une rémunération annuelle sur l'ensemble des fonds de la banque. la charge comptabilisée en 2007 s'élève à 585 KDT.

L'Arab Tunisian Bank affecte au profit de L'ATD SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturé par la banque à la filiale. Le montant facturé par la banque en 2007 s'élève à 27 KDT.

Opérations avec les autres unités

La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : ARABIA SIVAC, SANADET SICAV, FCP IRADETT 20, FCP IRADETT 50, FCP IRADETT 100, FCP IRADETT CEA, FCP SALAMETT PLUS, FCP SALAMETT CAP, AXIS TRESORERIE. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un montant total de 17 KDT.

**CLASSIFICATION DES CREANCES PONDEREES PAR LES RISQUES ENCOURUS AU
31/12/2007**

Rubrique	Actifs	Garanties	Quotite	Risques
Caisse, B.C.T & Cheques postaux	64964	0	0%	0
Caisse	21 555		0%	0
B.C.T & C.C.P	43409		0%	0
Banques et organismes spécialises	684731	0	20%	136946
Banques étrangères	26210		20%	5242
Prêts aux Banques étrangers	361 107		20%	72221
Prêts sur le marché monétaire	291 083		20%	58217
Organismes financiers spécialises	1 393		20%	279
Autres concours a des banques	4938		20%	988
Créances sur la clientèle	1214728	57152	95%	1152545
Crédits a la clientèle	948358	55353	100%	893 005
Crédits sur ressources spéciales	56810		100%	56810
Comptes courants débiteurs	148454		100%	148454
Créances impayées	2307		100%	2307
Créances consolidées ou litigieuses	155 137	1 799	100%	153 338
Avances sur compte à terme	4712		0%	0
Crédits pris en charge par l'Etat	319		0%	0
Créances rattachées	29987		100%	29987
Couverture sur créances sur la clientèle	-131 355		100%	-131 355
Portefeuille Titres	696597	0	11%	74269
Bons de trésor	607802		0%	0
Obligations	18 158		20%	3632
Titres d'investissement	76641		100%	76641
Couverture sur portefeuille titres	-6004		100%	-6004
Valeurs immobilisées	50840	0	100%	50840
Immobilisations nettes d'amortissement	50840		100%	50840
Autres actifs	30967	0	59%	18285
Avances sur impôts et taxes	4139		0%	0
Crédits à l'habitat accordés au personnel	12234		50%	6117
Autres actifs	14884		100%	14884
Non valeurs au titre des charges à répartir	2426		0%	0
Couverture sur Autres actifs	-2716		100%	-2716
Total des actifs	2742827	57152	52%	1432886
Engagements par signature sur les banques	160 120		20%	32024
Cautions, avals et autres garanties	245 137	4436	100%	240701
Crédits documentaires	105378		100%	105 378
Engagements de financement donnés	57 191		100%	57 191
A val sur billets de trésorerie	60 000		50%	30000
Engagements sur titres de participation	245		100%	245
Total des engagements donnés	628071	4436	74%	465539
Contre garanties reçues des banques	119517		20%	23 903
Total des engagements reçus	119517	0	20%	23903
Total Général	3490415	61588	55%	1922328

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES ENCOURUS

Fonds Propres de base En mD	
Capital social	60 000
Réserves	106 907
Report à nouveau	10
Réserves pour couverture des risques généraux	16 132
Bénéfice net au titre de l'exercice 2005 après distribution des bénéfices	11 050
Actifs fictifs au titre des charges reportées	(2 426)
Total des fonds propres de base	180 624
Fonds propres complémentaires	
Réserve de réévaluation des immobilisations	4 219
Total des fonds propres	184 842
Total des risques encourus pondérés	1 922 328
Ratio de couverture des risques encourus	9,62%

4.3.2 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2007

❖ Titres d'investissement au 31/12/2007

En DT

Situation des Emprunts Obligataires au 31/12/2007

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2007
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	TMM+1,25%	200 000
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	7,50%	200 000
CIL 2002/3	31/03/2003	500 000	7,50%	300 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	TMM+1,25%	300 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	7,00%	300 000
ATL 2003/1	15/03/2004	1 000 000	TMM+1,50%	400 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	TMM+1,50%	200 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	7,25%	200 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	TMM+1,25%	800 000
CIL 2004/2	31/03/2005	500 000	7%	300 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	7%	500 000
AMEN BANK 2006	29/01/2007	2 000 000	TMM+1%	2 000 000
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250 000	TMM+0,75%	1 250 000
CIL 2007/1	11/01/2008	1 000 000	TMM+1,25%	1 000 000
TOTAL		10 750 000		7 950 000

❖ SICAR Fonds gérés au 31/12/2007

En DT

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance*
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
ATD SICAR 6	7 036 750 5 562 500	1,25% du montant +10% des revenus 1,8% du montant +10% des revenus	29/06/2007	29/06/2012
STB SICAR	1 412 000	1% du montant	25/03/2000	31/12/2005
CHALLENGE SICAR 1	1 000 000	1% du fonds valorisé	03/05/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR 2	3 140 000	1% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
UNIVERS INVEST SICAR	1 000 000	1% du montant +10% des revenus	23/03/2006	31/12/2011
TOTAL	43 214 615			

(*) La date de l'échéance correspond à la date à partir de laquelle les fonds placés commencent à être rétrocedés à la banque.

Participations de l'Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2007

Raison Sociale	Catégorie	% de participation	Nombre d'actions	Valeur mathématique	Valeur Nominale	Situation nette	Montant souscrit	Partie non libérée	Partie libérée	Provisions Detôte	Provisions A.T.B
STE COMPUTER DISTRIBUTION S.A	parties liées	25,50%	3 000	55	100	456 313	306 000	-	306 000	1 38 615	138 636
ARAB FINANCIAL CONSULTANT	parties liées	30,00%	60 000	7	5	1 467 113	290 155	-	290 155	-	-
UNIFACTOR	parties liées	6,67%	133 332	6	5	12 968 879	668 690	-	668 690	-	-
ATI	parties liées	24,53%	2 451 200	3	1	2 871 751	2 871 751	-	2 871 751	-	-
AXIS PRESOPRIERIE	parties liées	0,00%	2 000	106	100	-	200 000	-	200 000	-	-
AXIS PROTEGE	parties liées	3,00%	30	1 465	1 200	-	30 000	-	30 000	-	-
ARABIA SICAV	parties liées	0,00%	21 940	56	100	-	2 416 459	-	2 416 459	1 385 459	1 385 467
SANABETT SICAV	parties liées	0,00%	900	108	100	-	90 000	-	90 000	-	-
ATD SICAR	parties liées	41,14%	89 999	17	10	3 682 186	899 990	-	899 990	-	-
RADETT 20	parties liées	70,00%	7 000	11	10	-	70 000	-	70 000	-	-
RADETT 50	parties liées	70,00%	7 000	11	10	-	70 000	-	70 000	-	-
RADETT 100	parties liées	70,00%	7 000	11	10	-	70 000	-	70 000	-	-
SALAMETT PLUS	parties liées	70,00%	7 000	10	10	-	70 000	-	70 000	-	-
SALAMETT CAP	parties liées	70,00%	7 000	10	10	-	70 000	-	70 000	-	-
IRADETT GEA	parties liées	70,00%	7 000	11	10	-	70 000	-	70 000	-	-
ATS ENLIQIDAT	parties liées	12,80%	896	-	10	-	8 960	-	8 960	8 960	8 960
SARI	parties liées	2,00%	659	116	100	3 840 354	65 900	-	65 900	-	-
ATI	parties liées	30,11%	347 745	8	5	8 717 205	7 313 953	-	7 313 953	-	-
SRIPI SICAR	Participation	3,29%	25 000	0	8	35	75 000	-	75 000	-	-
BNA	Participation	0,10%	20 824	-	5	-	280 360	-	280 360	95 027	95 030
ATTILARI BANK	Participation	0,08%	16 593	-	5	-	236 275	-	236 275	115 146	127 667
INTER BANK SERVICES	Participation	16,80%	80 000	6	5	3 660 780	400 000	244 915	155 085	-	-
LAMMISON DU BANQUIER	Participation	2,39%	291 200	0	1	67 532	270 700	-	270 700	-	-
SEDATS	Participation	10,00%	1 000	317	100	3 167 275	100 000	-	100 000	100 000	100 000
SIBTEL	Participation	6,00%	2 100	149	100	6 261 148	175 000	-	175 000	-	-
S.T.P.A.T	Participation	10,00%	400	-	100	-	40 000	-	40 000	40 000	40 000
STE TUN DE GARANTIE	Participation	3,31%	1 000	106	100	3 167 275	100 000	-	100 000	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	Participation	8,31%	2 300	-	100	-	250 000	-	250 000	-	-
STE DE GESTION DE LA TECHNOLOGIE DE	Participation	10,00%	10 000	-	10	-	100 000	-	100 000	-	-
SIFAX	Participation	12,52%	5 000	-	100	-	500 000	-	500 000	-	-
SIFI	Participation	0,02%	9	-	5	-	5 137	-	5 137	-	-
SVMT	Participation	0,50%	500	-	100	-	500 000	-	500 000	-	-
FCPR FENICIA SEED FUNDS	Participation	25,00%	2 500	-	100	-	250 000	-	250 000	-	-
FINA D SICAV	Participation	2,48%	86 815	13	10	46 948 819	398 130	-	398 130	-	-
TUNIS-RE	Participation	2,42%	35 000	10	10	22 121 312	350 000	-	350 000	-	-
GODINO SICAR	Participation	15,00%	840	4	10	982 933	780 000	-	780 000	84 000	84 000
STE TUN GERANCE ENERGIE	Participation	10,00%	28 000	20	5	1 687 236	13 461	-	13 461	-	-
SITH	Participation	3,13%	2 000	9	10	3 432 504	200 000	-	200 000	25 000	25 000
STICOEYAH	Participation	5,13%	20 000	-	10	-	-	-	-	-	-
SDICAB SICAR	Participation	5,13%	20 000	-	10	-	-	-	-	-	-

Participations de l'Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2007

Raison Sociale	Catégorie	% de participation	Nombre d'actions	Valeur mathématique	Valeur Nominale	Situation nette	Montant souscrit	Partie non libérée	Partie libérée	Provisions Deloitte	Provisions A.T.B
SICAB SICAF	Participation	2,52%	20 000	7	5	5 492 078	100 000	-	100 000	-	-
PARC ECO ZARZIS	Participation	5,02%	3 000	98	100	5 879 117	300 000	-	300 000	4 755	4 755
STE MON TUNISIE	Participation	1,09%	500	182	100	9 093 705	40 000	-	40 000	-	-
PARC ECO DE RIZERTE	Participation	7,86%	30 000	16	10	5 920 815	300 000	-	300 000	-	-
CMT	Participation	3,00%	30 000	-	10	-	300 000	-	300 000	300 000	300 000
STE DETUDE ET DE DEVP1 DE SOUSSE	Participation	15,00%	1 500	-	100	-	150 000	-	150 000	-	-
FCP " CAPITALISATION ET GARANTIE "	Participation	5,00%	2 000	-	1 000	-	7 000 000	-	2 000 000	-	-
COTINACE	Participation	8,59%	2 310	-	-	5 085 391	231 000	-	231 000	-	-
Total Général			3 875 781			141 523 858	19 170 861	244 915	18 925 946	2 376 962	2 369 510

❖ **Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers au 31/12/2007**

Les Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers se présentent, au 31/12/2007, comme suit :

BANQUE	Devise	Montant en devise	Montant en TND
U T B TUNIS	EUR	5 000 000	8 970 750
BIAT TUNIS	USD	3 500 000	4 263 875
BIAT TUNIS	EUR	3 600 000	6 458 940
BIAT TUNIS	EUR	3 000 000	5 382 450
BIAT TUNIS	USD	4 700 000	5 725 775
BIAT TUNIS	EUR	3 700 000	6 638 355
A B PLC LONDON	SEK	1 600 000	304 392
BIAT TUNIS	USD	4 000 000	4 873 000
BIAT TUNIS	USD	7 000 000	8 527 750
A B PLC ZURICH	JPY	40 000 000	435 844
A B PLC ZURICH	JPY	25 000 000	272 403
A B PLC ZURICH	JPY	65 000 000	708 247
BIAT TUNIS	EUR	5 000 000	8 970 750
A B PLC LONDON	JPY	140 000 000	1 525 454
A B PLC LONDON	JPY	52 000 000	566 597
A B PLC LONDON	JPY	33 000 000	359 571
ALUBAF TUNIS	USD	5 000 000	6 091 250
T I B TUNIS	EUR	6 800 000	12 200 220
BIAT TUNIS	USD	5 500 000	6 700 375
BIAT TUNIS	EUR	3 000 000	5 382 450
A B PLC ZURICH	JPY	80 000 000	871 688
A B PLC ZURICH	JPY	56 000 000	610 182
STUSID TUNIS	EUR	80 000	143 532
BEST BANK TUNIS	USD	1 500 000	1 827 375
TOTAL		553 980 000	97 811 226

❖ **Tableau d'évolution des Ressources spéciales au 31/12/2007**

En mD

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/06	NOUVELLE RESSOURCE	REMBOURSEMENT	SOLDE AU 31/12/07
BEST BANK	15 000	32 000	30 000	17 000
LIGNE SUEDOISE	46	0	29	17
LIGNE ESPAGNOLE	344	557	87	814
LIGNE ITALIENNE	3 525	1 407	244	4 688
LIGNE SUISSE	770	0	0	770
LIGNE ALLEMANDE	226	0	0	226
LIGNE BIRD 3671	2 508	0	557	1 951
LIGNE BIRD 3672	2 586	0	500	2 085
LIGNE AFD	15 994	0	1 983	14 011
LIGNE BEI	20 953	6 068	470	26 550
DOTATION FONAPRA	1 411	300	148	1 563
DOTATION FADES	237	0	0	237
DOTATION FOPRODI	0	50	0	50
TOTAL	63 599	40 382	34 018	69 963
Réévaluation	4 136			5 507
intérêts à payer	824			636
TOTAL	68 559	40 382	34 018	76 105

❖ **Tableau de détermination du résultat fiscal**

En DT

DESIGNATION	2006	2007
Total des Produits :	223 648 890	281 952 139
Total des Charges :	197 126 314	251 875 830
Sous Total	26 522 576	30 076 309
A Réintégrer :	29 035 282	32 224 308
A Déduire :	13 707 163	18 573 044
Assiette imposable	41 850 695	43 727 573
Provisions déductibles	14 729 094	15 030 308
Bénéfice avant impôts	27 121 601	28 697 265
Fonds SICAR Loi 95/88 du 30/10/95 :	14 150 000	18 000 000
Résultat imposable	12 971 601	10 697 265
IS 35%	4 540 060	3 744 042
Minimum d'impôt de 0,1% CATT		212 340
Minimum d'impôt de 20%		5 739 453
Résultat net de l'exercice	21 982 516	26 332 267
Modification comptable		-1 016 671
Résultat après modif		25 315 596

❖ Calcul du minimum d'impôt

En mD

	2005	2006*	2006**	2007
Bénéfice fiscal	35 681	41 851	41 039	43 728
Provisions Déductibles (en moins)	13 685	14 729	14 729	15 030
Bénéfice avant réinvestissement	21 995	27 122	26 310	28 697
MINIMUM D'IMPOT	4 026	4 540	4 401	3 744

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

4.3.3 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 - DELOITTE

❖ Rapport général



Ahmed Mansour & Associés
51 Avenue Aboulbaba El Ansari El
Menzah VI
2091 - Tunis
Tunisie
Tel. : +216 71 755 755
Fax : +216 71 766 692
ahmansour@deloitte.com
www.deloitte.com.tn

Tunis le 16 mai 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Nous avons assisté, au 31 décembre 2007, aux opérations d'inventaire physique des valeurs gérées par le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de neuf agences.

5. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne, notamment l'examen des procédures administratives, financières, comptables et informatiques en vigueur. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis sous sa forme définitive à la direction générale de la Banque le 4 avril 2008. Il fait partie intégrante du présent rapport. Dans ce rapport nous avons recommandé particulièrement :

a. Le recours à la distinction dans les livres de la Banque des échéances impayées en principal et des échéances impayées en intérêts afin de cerner avec davantage de précisions les agios réservés.

b. L'appréciation de la solvabilité future de certaines relations de la Banque sur la base d'informations financières actualisées.

c. L'abandon du recours au traitement extra-comptable pour la détermination, au cas par cas, des engagements de la clientèle, des impayés, des agios réservés et des provisions s'y rapportant.

6. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé ce qui suit :

a. Antérieurement à l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2007 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Consécutivement, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la norme comptable n°11.

b. Antérieurement à l'exercice, le compte « Prêts à la Banque Centrale de Tunisie » était présenté par la Banque sous la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP ». Un changement de méthode de présentation, intervenu au cours de l'exercice audité, a consisté à présenter le dit compte parmi les créances sur les établissements bancaires et financiers, pour 109,176 MDT. Il en est de même des « Diverses valeurs en route », figurant antérieurement à l'exercice en soustraction des actifs de la Banque et présentées, courant 2007, sous la rubrique « Autres passifs » pour 1,980 MDT.

Les états financiers de 2006 présentés comparativement à ceux de 2007 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma qui a eu pour effet de faire apparaître au titre de l'exercice précédent une augmentation des soldes figurant sous les rubriques « créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Autres passifs » pour respectivement 61,512 MDT et 1,504 MDT.

c. La Banque a présenté, courant 2007, les « provision pour chèques certifiés » parmi les dépôts de la clientèle pour 15,138 MDT. Antérieurement à l'exercice, les soldes correspondants figuraient sous la rubrique « Autres Passifs ». Comparativement, les états financiers de 2006 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma ayant eu pour effet de transférer de la rubrique « Autres Passifs » un montant de 4,583 MDT vers la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 11 à 35 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons obtenu, lors de l'examen du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire 2007, une confirmation formelle de la Banque et de ses mandataires, intermédiaires en bourse, que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

10. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 7 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change, la Banque ainsi que les autres entreprises, ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre, la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

11. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs portent au 31 décembre 2007 sur 1.922 MDT dont 489 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 55% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007. Les fonds propres de la Banque totalisent 184,842 MDT et représentent environ 9,62 % du total des actifs pondérés.

12. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus jusqu'à la fin de la première quinzaine d'avril 2008, la Banque a constitué des provisions pour 110,468 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 25,035 MDT, soit un total de 135,503 MDT.

13. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 82,42% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.680 cas et a porté sur 1.485 MDT pour un total de 1.801 MDT. Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1.140,737	451,706	30,112	25,470	35,003	118,846

14. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 13 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque.

Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés de deux relations dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque.

Nous avons relevé, enfin, que les engagements d'une relation dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la B.C.T n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

15. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

16. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 92% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus-visés.

Ahmed Mansour





Ahmed Mansour & Associés
 51 Avenue Aboulbaba El Ansari El
 Menzah VI
 2081 - Tunis
 Tunisia
 Tel: +216 71 755 755
 Fax: +216 71 766 692
 ahmansour@deloitte.com
 www.deloitte.com.tn

Tunis le 16 mai 2008

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, et de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune convention conclue par la Banque entrant dans le domaine d'application des articles précités.

Nous avons également l'honneur de vous informer que les conventions suivantes ont été conclues avec des personnes ayant des liens avec la Banque :

Personnes liées	Part détenue dans le capital (*)	Nature de la convention	Rémunération
A.T.D Sicar	41,14%	Avenant à la convention de gestion de fonds pour porter ledit fonds de 24,063 MDT à 36,663 MDT	Rémunérations au profit de l'A.T.D : - Commission annuelle de 1,25% du fonds - Commission de performance de 10% sur les plus value - Commission de rendement de 10% des produits des placements
		Convention de détachement d'un personnel salarié de la banque au profit de l'A.T.D Sicar	Refacturation par l'A.T.B à la SICAR des salaires payés
A.F.C	30%	Convention d'assistance pour le montage de l'emprunt obligataire émis par l'A.T.B en 2007.	Rémunérations au profit de l'A.F.C : - Une commission de placement au taux de 0,5% - Honoraires d'établissement du document de référence pour 10 mille dinars - Honoraires relatifs à la note d'opération pour 5 mille dinars

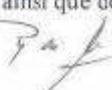
Personnes liées	Part détenue dans le capital (*)	Nature de la convention	Rémunération
A.T.I Sicaf	30,11%	Convention de détachement d'un personnel salarié de la banque au profit de l'A.T.I Sicaf en qualité de P.D.G de cette dernière	L'ATI s'engage à rembourser à l'A.T.B toutes sommes payés par elle à ladite personne.
F.C.P Iradett 20	33,6%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire dudit fonds	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B : - Une commission de 0,1% des actifs nets ne dépassant pas 3 mille dinars au titre de l'exercice 2007, 5 mille dinars au titre de l'exercice 2008 et 7 mille dinars au titre des exercices ultérieurs.
F.C.P Iradett 50	19,9%		
F.C.P Iradett 100	28,5%		
F.C.P Iradett C.E.A	52,5%		
F.C.P Salamett CAP	40,625%		
F.C.P Salamett Plus	57,73%		
Arabia SICAV	22%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire de ladite O.P.C.V.M	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B de mille dinars et une commission de placement de 0,5% de la valeur liquidative de l'action
Sanadett SICAV	9,8%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire de ladite O.P.C.V.M	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B de mille dinars
Axis Trésorerie SICAV	2,5%	Convention en vertu de laquelle l'ATB assure la fonction de dépositaire de ladite O.P.C.V.M	Rémunérations annuelles au profit de l'A.T.B de 5 mille dinars
F.C.P Capital Protège	1,26%		

(*) Parts détenus directement ou à travers les fonds de l'ATB gérés par l'A.T.D Sicar.

Par ailleurs, l'A.T.B a conclu en 2003 avec l'Arab Bank PLC, détenant 64% dans son capital, une convention portant sur des travaux de restructuration et de rénovation du système d'information et des procédures de contrôle interne. Les frais facturés courant 2007 au titre d'acquisition de logiciel et de frais de licence s'élèvent à 354 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Ahmed Mansour



4.3.4 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 - ERNST AND YOUNG

❖ Rapport général

ERNST & YOUNG

AMC Ernst & Young
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tél. : + 216 70 749 111
Fax : + 216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
www.ey.com/tn

SARL au Capital de
750 000 dinars
RC: B178441996
MF: 035482-WA/M/000

Arab Tunisian Bank
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2007

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Scorja mevdia de l'inspection financière Ernst & Young
Membre du Collège de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

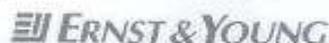
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

Tunis, le 16 mai 2008



AMC Ernst & Young
Boulevard de la Terre
Centre Urban Nord
1003 Tunis, Tunisie

SARL au capital de
750 000 dinars
RC: 8178441996
MF: 035482 WA/M/000

Tel : + 216 70 749 111
Fax : + 216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
www.ey.com/tn

ARAB TUNISIAN BANK
Rapport Spécial du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2007

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

1. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2007.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. L'ATB a conclu en 2007 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, un avenant à la convention de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 24 063 KDT à 36 663 KDT au 31/12/2007. L'ATD SICAR perçoit les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle hors taxe de 1,25% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
 - Une commission de performance de 10% sur les plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
2. L'ATB a conclu en 2007 avec Arab Financial Consultants (AFC), dans laquelle elle détient 30 % du capital, une convention d'assistance selon laquelle l'AFC est chargée d'accomplir toutes les démarches et formalités requises pour réunir toutes les conditions légales et réglementaires en vue de procéder au montage de l'emprunt obligataire émis par l'ATB en 2007. L'AFC a perçu une rémunération au titre de cette assistance totalisant 265 KDT hors TVA détaillée comme suit :
 - Commission de placement au taux de 0,5% flat, TVA en sus calculée sur la base du montant placé : 250 KDT
 - Honoraires d'établissement du document de référence: 10 KDT hors TVA;
 - Honoraires relatifs à la note d'opération : 5 KDT hors TVA.
3. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 33,6% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT 20. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
4. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 19,9% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT 50. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
5. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 28,5% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT 100. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
6. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 52,46% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP IRADETT CEA. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
- Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.

- A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
7. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 40,63% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle

l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP SALAMETT CAP. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
8. L'ATB a conclu en 2007 avec le Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 57,73% du capital au 31/12/2007, une convention de dépôt en vertu de laquelle l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de FCP SALAMETT PLUS. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- A partir de la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2007, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 3 KDT par an.
 - Du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 5 KDT par an.
 - A partir du 1 janvier 2009, l'ATB percevra une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2007 :

1. L'ATB a conclu en 2003 avec Arab Bank PLC (qui détient 64% du capital de l'Arab Tunisian Bank) un contrat portant sur des travaux de restructuration et de rénovation du système d'information et des procédures de contrôle interne pour une période allant du 1 Septembre 2003 jusqu'à la fin de ce projet.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2007, relatif aux frais de licence et d'acquisition de logiciel, s'élève à 354 KDT.

2. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 22% du capital au 31/12/2007. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 000 dinars ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,5% de la valeur liquidative de l'action.

3. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 9,8% du capital au 31/12/2007. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 000 dinars.

4. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 2,5% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de Axis Trésorerie SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars.

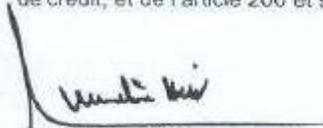
5. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Protégé, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 1,26% du capital au 31/12/2007. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP Axis Capital Protégé et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars.

6. L'ATB affecte au profit de l'ATD SICAR (détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB) un membre de son personnel salarié. La convention de détachement prévoit que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires payés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 26 KDT.
7. L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.

Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 14 KDT au cours de 2007.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 16 mai 2008

4.3.5 Tableau de mouvement des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales de réévaluation	Réserves pour réinv. exonéré disponible	Réserves pour réinv. exonéré indisponible	Réserves à régime spécial	Réserves spéciales de réévaluation
Solde au 31/12/2005 avant affectation	60 000	55 064	3 500	4 219	4 005	15 500	3 000	
Modification comptable								
réserve pour reinv. devenu libres					-413			
réserve à régime spécial devenu disponibles							-764	
- Réserve légale			896					
- Réserve pour réinvest.						10493		
- Réserve à régime spécial							337	
- Dividendes								
- Résultat reportés								
Résultat net 31/12/2006								
Solde au 31/12/2006 Après aff,	60 000	55 064	4 396	4 219	3 592	25 993	2 573	
Modification comptable								
Solde au 31/12/2006 Après modifications comptables	60 000	55 064	4 396	4 219	3 592	25 993	2 573	
réserve pour reinv. devenu libre								
réserve à régime spécial devenu disponibles								
Affectations des bénéfices non réparties au 31/12/2006								
- Réserve légale			1 099					
- Réserve pour réinvest						14 150		
- Réserve à régime spécial							524	
-Dividendes								
-Résultat reportés								
Modification comptable								
Résultat net 31/12/2007								
Solde au 31/12/2007 Avant aff,	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	

4.3.6 Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

En mD	2005	2006	2007
Bénéfice net de l'exercice	17 650	21 983	25 316
Résultat reporté	264	1	10
Réserves disponibles	413	4 000	3 400
Bénéfice à répartir	18 327	25 983	28 726
Réserve légale	896	1 099	505
Réserves à régime spécial	337	524	0
Réserves pour réinvestissement (nettes d'impôt)	10 493	14 150	18 000
Dividendes statutaires	2 062,5	3 000	3 000
Super dividendes	4 537,5	7 200	7 200
Report à nouveau	1	10	21

4.3.7 Évolution des dividendes

	2005	2006	2007
Dividendes (en mD)	6 600	10 200	10 200
Nombre d'actions (en milliers)	12 000 ⁽¹⁾	60 000	60 000
Dividende par action ancienne (en dinars)	0,800	0,170	0,170
Dividende par action nouvelle souscrite et gratuite (en dinars)	0,200	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	16%	17%	17%
Date de détachement	31/05/2006	26/06/2007	30/06/2008

⁽¹⁾ Avant réduction du nominal de 5 dinars à 1 dinar suivant décision de l'AGE du 24/05/2006

4.3.8 Evolution du produit net bancaire et résultat d'exploitation

En mDT	2007	2006*	2006**	2005***
Total des produits d'exploitation bancaire (en mD)	189 796	152 984	153 795	126 348
PRODUIT NET BANCAIRE (en mD)	100 316	81 876	82 687	70 134
Résultat d'Exploitation (en mD)	30 494	25 954	26 766	21 562
Capital social (en mD)	60 000	60 000	60 000	60 000
Nombre d'actions (en milliers)	60 000	60 000	60 000	12 000
Produits d'Exploitation Bancaire/action (en DT)	3,16	2,55	2,56	10,53
Produit Net Bancaire/action (en DT)	1,67	1,36	1,37	5,84
Résultat d'Exploitation/action (en DT)	0,51	0,43	0,45	1,80

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

*** Retraité pour les besoins de la comparabilité, non audité

4.3.9 Évolution du résultat net

En mDT	2007	2006*	2006**	2005***
Capital social (en mD)	60 000	60 000	60 000	60 000
Nombre d'actions (en milliers)	60 000	60 000	60 000	12 000
Bénéfice avant impôt (en mD)	30 076	25 711	26 523	21 676
Bénéfice net (en mD)	26 332	21 310	21 983	17 650
Bénéfice consolidé avant impôt (en mD)	32 011	32 925	27 737	21 830
Bénéfice net consolidé (en mD)	28 551	22 505	23 178	17 799
Bénéfice avant impôt par action (en dinars)	0,5	0,43	0,44	1,81
Bénéfice net par action (en dinars)	0,44	0,36	0,36	1,47
Bénéfice consolidé avant impôt par action (en dinars)	0,53	0,55	0,46	1,81
Bénéfice net consolidé par action (en dinars)	0,48	0,38	0,39	1,48

4.3.10 Évolution de la marge brute d'autofinancement

En mDT				
En mD	2007	2006*	2006**	2005***
Bénéfice net	26 332	21 310	21 983	17 650
Dotations aux provisions sur créances et passifs	16 850	27 884	27 884	21 765
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	141	438	438	87
Dotations aux Amortissements	7 877	5 256	5 256	3 625
Reprise sur provisions	741	46 598	46 598	14 630
Marge brute d'autofinancement	50 459	8 290	8 963	28 497

4.3.11 Emprunts obligataires garantis par l'ATB

En mDT			
Intitulé de l'emprunt	Montants initialement avalisés	Montant avalisé au 31/12/2007	Dernière échéance
UNIFACTOR 2005/1	7 000	4 200	01/09/2010
AFRICA 2003	1 000	600	16/09/2010
Total	8 000	4 800	

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

*** Retraité pour les besoins de la comparabilité, non audité

4.3.12 Emprunts obligataires émis par l'ATB

Les titres de créance de l'ATB sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Il existe un emprunt obligataire en cours émis par l'ATB cotés sur le marché obligataire sur 4 lignes, Il s'agit de :

Intitulé	Durée	Taux	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	ECHEANCE FINALE	MONTANT DE L'EMISSION	Encours au 31/12/2007 (en Dinars)	Encours au 30/06/2008 (en Dinars)
ATB 2007/1 Catégorie A	10 ans	TMM+0,75%	AA-stable	25/05/2007	25 mai	25/05/2017	1 700 000	1 700 000	1 530 000
ATB 2007/1 Catégorie B	16 ans	TMM+1,25%			25 mai	25/05/2023	3 300 000	3 300 000	3 093 790
ATB 2007/1 Catégorie C	20 ans	TMM+1,75%			25 mai	25/05/2027	7 500 000	7 500 000	7 125 000
ATB 2007/1 Catégorie D	25 ans	TMM+2%			25 mai	25/05/2032	37 500 000	37 500 000	36 000 000
Total							50 000 000	50 000 000	47 748 750

4.3.13 Emprunts obligataires souscrits par l'ATB

Les emprunts obligataires souscrits par l'ATB se présentent comme suit :

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	NB OBLIGAT°	VAL ACQUISIT° par OBLIG	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 30/06/2008
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	5 000	100,000	TMM+1,25%	200 000
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	5 000	100,000	7,50%	200 000
CIL 2002/3	31/03/2003	500 000	5 000	100,000	7,50%	200 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100,000	TMM+1,25%	300 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100,000	7,00%	300 000
ATL 2003/1	15/03/2004	1 000 000	10 000	100,000	TMM+1,50%	200 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	5 000	100,000	TMM+1,50%	200 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	5 000	100,000	7,25%	200 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	10 000	100,000	TMM+1,25%	800 000
CIL 2004/2	31/03/2005	500 000	5 000	100,000	7%	200 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	5 000	100,000	7%	500 000
AMEN BANK 2006	29/01/2007	2 000 000	20 000	100,000	TMM+1%	1 800 000
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250 000	12 500	100,000	TMM+0,75%	1 250 000
CIL 2007/1	11/01/2008	1 000 000	10 000	100,000	TMM+1,25%	1 000 000
CIL 2007/2	28/02/2008	500 000	5 000	100,000	TMM+1,25%	500 000
ATL 2008/1	30/05/2008	2 000 000	20 000	100,000	TMM+0,75%	2 000 000
ATL 2008/1	30/05/2008	3 000 000	30 000	100,000	6,5%	3 000 000
TOTAL		16 250 000				12 850 000

4.3.14 Principaux indicateurs et ratios

En mD	2007	2006*	2006**	2005***
Dépôts de la clientèle	2 241 653	1 790 871	1 786 288	1 516 244
Créances nettes sur la clientèle	1 214 728	1 135 295	1 135 295	966 889
Créances douteuses et litigieuses	209 431	203 551	203 551	190 865
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 801 874	1 664 420	1 664 420	1 411 698
Total des capitaux propres	197 468	181 337	182 354	166 970
Total des capitaux propres avant résultat	171 136	160 027	160 371	149 320
Réserve de réévaluation	4 219	4 219	4 219	4 219
capital social	60 000	60 000	60 000	60 000
Total bilan	2 742 828	2 162 318	2 162 042	1 818 666
PNB	100 316	81 876	82 687	70 134
Commissions nettes	16 928	16 145	16 145	14 207
Frais généraux (frais de personnel+charges d'exploitation+dotation aux amortissements)	52 789	44 711	44 711	37 020
Frais de personnel	27 272	26 213	26 213	22 636
Provisions sur créances	110 468	96 107	96 107	108 549
Agios réservés (créances)	25 035	25 327	25 327	24 898
Provisions & agios réservés	135 503	121 434	121 434	133 447
Résultat d'exploitation	30 494	25 954	26 766	21 562
Bénéfice net	25 315	20 966	21 983	17 650
Dividendes	10 200	10 200	10 200	6 600
Fonds propres nets	184 842	168 036	169 053 ^s	158 483
Les actifs pondérés par les risques	1 922 328	1 603 198	1 603 198 ^s	1 318 574

(§) Il s'agit des chiffres d'Ernst&Young

4.3.15 Principaux ratios

❖ Ratios de Structure

	2007	2006 *	2006 **	2005***
Total capitaux propres/total bilan	7,20%	8,39%	8,43%	9,18%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	81,73%	82,82%	82,62%	83,37%
Créances nettes sur la clientèle/total bilan	44,29%	52,50%	52,51%	53,16%
Dépôts de la clientèle /créances nettes sur la clientèle	184,54%	157,74%	157,34%	156,82%

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

*** Retraité pour les besoins de la comparabilité, non audité

❖ Ratios de Productivité

	2007	2006*	2006**	2005***
Frais Généraux / PNB	52,62%	54,61%	54,07%	52,78%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,07%	61,59%	61,59%	62,76%
Frais de personnel/PNB	27,19%	32,02%	31,70%	32,28%

❖ Ratios de Rentabilité

	2007	2006 *	2006 **	2005***
R.O.E= Bénéfice net/(total des capitaux propres avant résultat -réserve de réévaluation)	15,78%	13,68%	14,08%	12,16%
R.O.A= Bénéfice net /Total actif	0,96%	0,99%	1,02%	0,97%
Bénéfice net / PNB	26,25%	26,03%	26,59%	25,17%
PNB / Total Bilan	3,66%	3,79%	3,82%	3,86%
Dividendes / Capital Social	17,00%	17,00%	17,00%	16,00%
Commissions nettes / PNB	16,87%	19,72%	19,53%	20,26%

❖ Ratios Prudentiels

	2007	2006	2006*	2005
Ratio de liquidité	192%	159%	162%	175%
Ratio de solvabilité	9,62%	10,54%	10,07%	12,02%

(*)Chiffres retraités pour tenir compte des réserves formulées par Deloitte

❖ Ratios de Risques

	2007	2006	2005
Créances Douteuses et Litigieuses CDLs	209 431	203 551	190 865
<i>évolution</i>	2,89%	6,65%	-0,31%
Provisions & Agios réservés	131 356	117 614	133 447
<i>évolution</i>	11,68%	-11,86%	7,05%
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 801 874	1 664 420	1 411 698
CDLs / Créances brutes	11,62%	12,23%	13,52%
Provisions et agios réservés / CDLs	62,72%	57,78%	69,92%

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

*** Retraité pour les besoins de la comparabilité, non audité

INTERPRETATION DES RATIOS

❖ Ratios de structure

Le ratio relatif au total capitaux propres/total bilan a diminué en 2007 grâce à l'évolution de l'activité de la banque, ce ratio sera plus important après l'augmentation de capital.

Le ratio dépôts de la clientèle / total bilan a également diminué en, passant de 83,37% en 2005 à 81,73% en 2007.

Quant au ratio « créances nettes/total bilan », il a diminué sur la période 2005-2007 conséquemment à une augmentation du total bilan plus importante que celle constatée au niveau des créances sur la clientèle.

En effet, le total bilan a augmenté de 18,9% sur la période 2005-2006 contre une progression 17,4% des créances nettes sur la clientèle.

Pour ce qui est de la période 2006-2007, le total bilan s'est accru de 26,8% contre 6,9% pour les créances nettes sur la clientèle.

De ce fait, le ratio dépôts de la clientèle/ créances nettes sur la clientèle est passé de 156,82% en 2005 à 157,74% en 2006 puis à 184,54% en 2007.

❖ Ratios de productivité

Le ratio frais généraux par rapport au PNB a enregistré une diminution sur la période 2007-2006 et une hausse en 2006. Ce ratio est de 52,78% en 2005, 54,61% en 2006 et 52,62% en 2007.

Le ratio commissions nettes/frais du personnel traduit le taux de couverture des charges salariales par ces commissions, ce ratio s'est légèrement amélioré en 2007 atteignant les 62,07% alors qu'il était de 61,59% en 2006.

❖ Ratios de rentabilité

Le ROE est passé de 12,16% en 2005 et à 13,68% en 2006 puis 15,78% en 2007, cette hausse s'explique par l'augmentation continue du bénéfice.

La rentabilité de l'actif économique après avoir enregistré une hausse en 2006, s'est légèrement diminué en 2007 passant ainsi de 0,97% en 2005 à 1,02% en 2006 puis à 0,96% au 31/12/2007.

❖ Les ratios prudentiels

Le ratio de liquidité est en nette progression : de 175% en 2005, il passe à 162% en 2006 et à 192% en 2007.

Quant au ratio de solvabilité il s'est dégradé, il s'établit à 9,62% au 31/12/2007.

❖ Ratios de risques

L'importance relative des CDLs par rapport au volume des créances brutes sur la clientèle est passée de 13,52% en 2005 à 12,23% en 2006 puis à 11,62% en 2007, ceci

grâce à la diminution relative des créances douteuses et litigieuses et une radiation des créances.

Ces CDLs provisionnées à hauteur de 69,92% en 2005 sont couvertes en 2006 par des provisions atteignant 57,78% et 62,72% en 2007.

4.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Retraitements effectués en 2007 concernant l'exercice 2005 et 2006 pour les besoins de comparabilité :

- Année 2005 par rapport à l'année 2006

Au 31 décembre 2006, il a été décidé de procéder aux opérations de reclassements ci-après :

- Les charges à répartir et les frais d'augmentation de capital figurant au 31 décembre 2005 sous la rubrique valeur immobilisé pour 1 341 KDT, ont été reclassés sous la rubrique autres comptes d'actifs.
- La reprise sur agios réservés suite à l'opération de radiation de créance pour 1086 KDT était présentée en 2005 parmi les comptes de résultats sous l'intitulé Intérêts & revenus assimilés. Cette reprise a été reclassée sous l'intitulé Dotations aux provisions sur créances.

Les données comparatives au 31/12/2005 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2005	Montant après retraitement 31/12/2005	Variation
Valeurs immobilisées	35 797	34 456	-1 341
Autres Actifs	23 587	24 928	1 341
Intérêts et revenus assimilés	71 228	70 142	-1 086
Dotations aux provisions sur créances	-13 508	-12 422	1 086

- Année 2005 par rapport à l'année 2007

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT (55 527 KDT au 31/12/2005), ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 (-808 KDT au 31/12/2005) a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT (6 372 KDT 31/12/2005), a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

Les données comparatives au 31/12/2005 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2005	Montant après retraitement 31/12/2005	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	63 339	8 620	-54 719
Créances sur les établissements bancaires et financiers	189 629	245 156	55 527
Autres passifs	25 268	19 704	-5 564
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 509 872	1 516 244	6 372

• **Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité 2006-2007**

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

• **Changement de méthode comptable :**

- Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1.227 KDT brut et de 1.017 KDT net d'impôt sachant que l'effet sur l'exercice 2006 est de 812 KDT brut et un effet net de 673 KDT. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.
- De même, suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	97 457	37 448	-60 009
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 508	320 021	61 512
Portefeuille titre commercial	528 508	527 281	-1 227
Autres passifs	26 920	23 630	-3 290
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 786 288	1 790 871	4 583
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	46 298	45 487	-812
Impôts sur les bénéfices	4 540	4 401	-139
Etat de flux			
Titres de placement	0	-42 608	-42 608
Liquidité et équivalent de liquidité en début d'exercice *	652 993	187 139	-465 854

* la variation correspond à la valeur des Bons de Trésor au 31/12/2005 (ils ne sont plus pris en compte au niveau des liquidités et équivalents de liquidité)

4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31/12/2007

En md	Notes	2007	2006*	2006**	
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		64 964	37 448	97 457	(*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	695 513	320 229	258 717	(*)
Créances sur la clientèle	2	1 215 738	1 135 335	1 135 335	
Portefeuille titre commercial	3	499 986	527 281	528 508	(*)
Portefeuille d'investissement	4	176 010	59 016	59 016	
Titres mis en équivalence	5	33 920	27 125	27 125	
Valeurs immobilisées	6	50 989	42 415	42 415	
Autres actifs		32 657	31 779	31 779	
TOTAL ACTIF		2 769 777	2 180 628	2 180 352	
PASSIF					
Banque centrale et CCP					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	145 310	97 921	97 921	
Dépôts et avoirs de la clientèle	8	2 241 552	1 790 841	1 786 258	(*)
Emprunts et ressources spéciales		146 067	77 535	77 535	
Autres passifs		30 648	25 869	29 159	(*)
TOTAL PASSIF		2 563 577	1 992 166	1 990 873	
CAPITAUX PROPRES					
Capital		60 000	60 000	60 000	
Réserves groupe		116 713	104 199	104 199	
Modifications comptables		(1 017)	-344		(*)
Résultat consolidé de l'exercice		28 551	22 505	23 178	(*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9	204 247	186 360	187 377	
Part des minoritaires dans les réserves		1 607	1 794	1 794	
Part des minoritaires dans le résultat		346	308	308	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET INTERET MINORITAIRE		2 769 777	2 180 628	2 180 352	

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

4.4.2 État des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2007

En mD	2007	2006
PASSIF EVENTUEL	505 835	454 600
Cautions, avals et autres garanties	296 792	139 983
Crédits documentaires	209 043	454 600
ENGAGEMENTS DONNEES	123 943	128 278
Engagements de financement donnés	121 991	125 591
Engagement sur titres	1 952	2 687
GARANTIES RECUES	382 792	377 586

4.4.3 État de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2007

	Notes	2007	2006*	2006**
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	10	112 310	85 061	85 601
Commissions	11	21 096	19 073	19 703
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	12	52 551	45 506	46 318 (*)
Revenu du portefeuille investissement	13	3 727	3 000	3 000
Total produits d'exploitation bancaire		189 684	152 640	153 452
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	14	85 495	68 447	68 447
Commissions encourues		3 403	2 271	2 271
Total charges d'exploitation bancaire		88 898	70 718	70 718
PRODUIT NET BANCAIRE		100 786	81 922	82 734
Dotations aux provisions sur créances	15	-16 850	-11 394	-11 394
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	16	-281	-27	-27
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		2 004	1 765	1 765
Autres produits d'exploitation		122	62	62
Frais de Personnel		-27 305	-26 236	-26 236
Charges d'exploitation		-17 818	-13 354	-13 354
Dotations aux Amortissements		-7 883	-5 263	-5 263
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 775	27 475	28 287
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		418	-242	-242
Impôts sur les bénéfices		-3 460	-4 420	-4 559 (*)
Résultat des activités ordinaires		28 897	22 813	23 486
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT DU GROUPE		28 897	22 813	23 486
Part des intérêts minoritaire		346	308	308
RESULTAT NET DU GROUPE		28 551	22 505	23 178
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-1 017	-344	(*)
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		27 534	22 161	23 178

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

4.4.4 État des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2007

En mD	2007	2006*	2006**
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	263 618	169 102	169 102
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-174 597	-91 759	-91 759
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-127 216	-4 677	-4 677
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-86 293	-187 023	-187 023
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	435 720	279 334	279 334
Titres de placement	-81 158	-42608	0
Sommes versés au personnel et créiteurs divers	-26 861	-28 004	-28 004
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-7 125	-15 592	-15 592
Impôts sur les sociétés	-5 210	-3 984	-3 984
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	190 880	74 789	117 397
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	5 191	2 898	2 898
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement	-13 481	-17 109	-17 109
Acquisition / Cessions sur immobilisations	-11 852	-10 547	-10 547
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-20 142	-24 758	-24 758
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission d'actions	0	0	0
Emission d'emprunt	50 000	0	0
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales	14 953	26 012	26 012
Dividendes versés	-10 200	-6 775	-6 775
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement	54 753	19 237	19 237
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-55	-14	-14
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice	225 545	69 282	111 890
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice	272 197	202 915	668 769
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	497 742	272 197	780 645

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 22 juin 2007

4.4.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007

1. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank et de ses entreprises associés sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Le périmètre de consolidation du groupe ATB a enregistré une variation par l'incorporation de nouvelles sociétés sous lesquelles l'ATB exerce une influence notable à savoir :

- FCP IRADETT 20
- FCP IRADETT 50
- FCP IRADETT 100
- FCP IRADETT CEA
- FCP SALAMETT CAP
- FCP SALAMET PLUS

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,98%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,54%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,62%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Intégration globale	43,23%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,06%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,18%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	26,00%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,35%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,90%
Axis Protége	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,39%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	39,70%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,68%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,10%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	64,16%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	58,09%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	45,51%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

3. Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers consolidés sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

3-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2007, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

3-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a. Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b. Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût.

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

b. Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

3-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

3-5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Immeuble hors exploitation	10%
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Oeuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

5. Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Note 1 -1 Composition des créances sur les établissements bancaires et financiers :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 695 513 KDT au 31/12/2007 contre 320 229 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
DAV auprès des banques et institutions financières	26 242	23 611
Prêts BCT *	109 135	61 428
Prêts/MM interbancaire	114 700	37 500
Prêts en devises	428 356	190 050
Autres créances	12 143	3 103
Créances rattachées	2 918	1 487
Valeurs a imputé Correspondant	2 019	3 050
TOTAL	695 513	320 229

Note 1 -2 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers :

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois <1an	> 1 an < 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
DAV auprès des banques	26 242					26 242
BCT	109 135					109 135
Prêts interbancaire	96 700	1 000	17 000			114 700
Prêts en devises	354 416	73 940				428 356
C.C.ste de leasing	1 393					1 393
Autres créances	10 750					10 750
Créances rattachées	1 946	790	182			2 918
Valeurs non imputées	2 019					2 019
TOTAL	602 601	75 730	17 182	0	0	695 513

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 215 738 KDT au 31 décembre 2007 contre 1 135 335 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Crédits à la clientèle	1 263 382	1 172 062
Crédits sur ressources spéciales	56 818	55 270
Autres créances	5 722	6 110
Autres valeurs a imputer sur clients	24 992	23 103
Produits perçus d'avance	(3 820)	(3 596)
Valeur brute	1 347 094	1 252 949
Provisions	(108 440)	(94 130)
Agios réservés	(22 916)	(23 484)
Valeur nette	1 215 738	1 135 335

Note 2 -2 : Mouvements des provisions et des agios réservés

RUBRIQUES	Provisions	Agios réservés
Soldes au 01/ 01/2007	94 130	23 484
Dotations	15 030	1 641
Reprises	(720)	(2 210)
Soldes au 31/12/2007	108 440	22 916

Note 3 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint, au 31 décembre 2007, 499 986 KDT contre 527 281 KDT au 31/12/2006.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Bons de Trésor	470 696	508 462
Décote	(2 240)	(1 368)
Primes	349	141
Titres de placement	11 720	
Créances et dettes rattachées	19 461	20 046
TOTAL	499 986	527 281

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 176 010 KDT contre 59 016 KDT à la fin de l'année 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Bons de Trésor	119 993	
Décote	(482)	
Primes	25	
Titres d'investissement	18 157	10 603
SICAR Fonds gérés	6 552	6 767
Titres de participations	21 580	28 097
Parts dans les entreprises liées	75	495
Participation en rétrocession	8037	10 482
Créances rattachées	6 813	6 726
Valeur brute	180 750	63 170
Provisions	(2 620)	(2 311)
Agios réservés sur portage	(2 120)	(1 843)
Valeur nette	176 010	59 016

Note 5 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 33 920 à la date du 31 décembre 2007 contre 27 125 KDT à la fin de l'année 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Titres A T L	6 380	5 445
Titres A T I	2 451	2 326
Titres A F C	611	483
Titres UNIFACTOR	1 062	1 331
Titres Arabia Sicav	1 458	1 634
Titres Sanadett Sicav	13 644	14 672
Titres Axis Trésorerie	859	908
Titres Axis Protège	84	75
Titres CODIS	187	251
FCP IRADETT 20	88	
FCP IRADETT 50	96	
FCP IRADETT 100	91	
FCP IRADETT CEA	90	
FCP SALAMETT PLUS	2 664	
FCP SALAMETT CAP	4 155	
TOTAL	33 920	27 125

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Au 31 décembre 2007, les valeurs immobilisées se sont élevées à 50 989 KDT contre 42 415 à la fin de l'année précédente.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/06	VB au 31/12/07	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/07
Immeubles & AAI	41 570	48 933	14 431	34 502
Matériel et Mobiliers	26 142	30 274	15 934	14 340
Matériel roulant	3 287	3 605	1 835	1 770
Autres Immobilisations	183	318	0	318
Ecart d'acquisition	52	90	31	59
TOTAL	71 234	83 220	32 231	50 989

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 97 921 KDT au 31/12/06 à 145 310 KDT au 31/12/07.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Dépôts à vue	9 936	3 373
Dépôts à Terme	0	10 000
Emprunts	97 811	66 667
Dettes rattachées	902	658
Autres dépôts à affecter	36 661	17 223
TOTAL	145 310	97 921

Note 7 -2 : Ventilation des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois	> 1 an	+ 5 ans	TOTAL
		≤1an	≤ 5 an		
Dépôts à vue	9 936				9 936
Emprunts	83 115	14 696			97 811
Dettes rattachées	584	318			902
Autres dépôts à affecter	36 661				36 661
TOTAL	130 296	15 014	0	0	145 310

Note 8 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint au 31 décembre 2007 un volume global de 2 241 552 KDT contre 1 790 841 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Dépôts à vue	683 250	584 065
Dépôts à Terme	1 189 418	920 117
Comptes d'épargne	261 481	210 488
Autres sommes dues à la clientèle	88 181	61 793
Dettes rattachées	19 222	14 378
TOTAL	2 241 552	1 790 841

Note 8 -2 : Ventilation des Dépôts de la clientèle.

RUBRIQUES	≤ 3mois	>3 mois	> 1 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
		≤1an	≤ 5 an			
Dépôts à vue	683 250					683 250
Dépôts à terme	642 008	319 177	228 184	50		1 189 418
Epargne Dinars	261 481					261 481
Autres sommes dues à la clientèle	88 181					88 181
dettes rattachées	5 699	7 528	5 995			19 222
TOTAL	1 680 619	326 705	234 178	50	0	2 241 552

Note 9 : Capitaux propres

	Solde au 31/12/2007 avant affectation	Solde au 31/12/2006 avant affectation
<i>Capital</i>	60 000	60 000
<i>Réserves consolidé</i>	116 713	104 199
<i>Modifications comptables</i>	(1 017)	(344)
<i>Résultat consolidé</i>	28 551	22 505
<i>Total capitaux propres group</i>	204 247	186 360
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	1 607	1 794
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	346	308
<i>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</i>	206 200	188 462

Note 10 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 112 310 KDT au 31/12/2007 contre 85 061 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	21 670	11 474
Intérêts sur crédit CT & MLT	70 390	55 464
Intérêts sur comptes courants débiteurs	18 958	17 388
Autres intérêts et revenus assimilés	1 292	735
TOTAL	112 310	85 061

Note 11 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 21 096 KDT au 31 décembre 2007 contre 19 073 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Commissions sur comptes et moyens de paiement	10 790	8 910
Commissions sur opérations internationales	2 137	3 709
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 066	3 031
Récupérations et autres commissions	3 103	3 423
TOTAL	21 096	19 073

Note 12 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 52 551 KDT au 31/12/2007 contre 45 506 KDT au 31/12/2006

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits sur Bons de Trésor	44 165	37 605
Décote sur titres de transactions	-871	-924
Prime sur titres de transactions	207	112
Produits sur placements	73	
Gain sur portefeuille commercial	43 574	36 793
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	661	268
Profit/ Perte sur opérations de change	1 195	960
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	14 031	8 822
Profit/ Perte sur position de change à terme	(6 910)	(1 338)
Gain sur opérations financières	8 977	8 712
TOTAL	52 551	45 506

Note 13 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 3 000 KDT au 31/12/2006 à 3 727 KDT au 31/12/2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits de valeurs mobilières	1 148	799
Produits sur portage	2 579	2 201
TOTAL	3 727	3 000

Note 14 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 85 495 KDT au 31/12/ 2007 contre 68 447 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 790	3 834
Intérêts /ressources spéciales	4 740	2 702
Intérêts sur dépôts à terme	56 629	46 513
Intérêts sur comptes d'épargne	8 225	6 598
Intérêts sur dépôts à vue	11 111	8 800
TOTAL	85 495	68 447

**Note 15 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances
Hors Bilan et Passif**

Le solde de ce compte a atteint 16 850 KDT au 31/12/2007 contre 11 394 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	16 850	27 910
Perte sur créances	721	29 578
Reprises provisions	(721)	(46 104)
TOTAL	16 850	11 394

Note 16 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 281 KDT au 31/12/2006 contre 27 KDT au 31/012/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	117	521
Décote sur titres d'investissement	482	
Prime sur titres d'investissement	(25)	
Plus value sur cession titres de participation	(273)	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(20)	(494)
TOTAL	281	27

4.4.6 Notes complémentaires à l'état de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2007

L'état des flux de trésorerie du Groupe Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalent de liquidité est passé de 272 197 mD au 31/12/06 à 497 742 mD au 31/12/07 enregistrant une augmentation de 225 545 mD. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation et de financement.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation positive de ces flux s'explique par :

* une augmentation des dépôts de la clientèle de 435 720 mD entre décembre 2007 et décembre 2006.

* l'accroissement des crédits à la clientèle de 86 293 mD entre les deux périodes.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensée, en partie, par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 20 142mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation positive de 54 753 mD imputable au lancement de l'emprunt obligataire qui a engendré des ressources de 50 000 mD et à l'augmentation des ressources spéciales minorée du règlement des dividendes.

4.4.7 Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2007

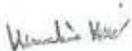
◆ Ernst & Young



2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2007.



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 28 mai 2008

Tunis le 27 Mai 2008

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN BANK

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe « ARAB TUNISIAN BANK » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

- 1.** Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.
- 2.** Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 3.** Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend 16 entreprises dont quinze ont été mises en équivalence, à savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Financial Consultants », « Computer Distribution », « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav », « Arab Tunisian Invest », « Arabia Sicav », « Unifactor », « Salamett CAP », « Salamett Plus », « AxisCapital Protège », « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 » et « Iradett CEA », sachant que les 5 dernières sociétés participent au capital de l'ATB pour respectivement, 0,005% ; 0,003% ; 0,009% ; 0,008% et 0,004%. La seizième société a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunisian Development ».
- 4.** Le périmètre de consolidation du groupe ATB a fait l'objet au titre de l'exercice 2007 d'une actualisation, consécutivement à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés, « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 », « Iradett CEA », « Salamett CAP », et « Salamett Plus ».
- 5.** Nous avons obtenu de l'Arab Tunisian Bank communication des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation.
- 6.** En notre qualité de commissaire aux comptes de « l'Arab Tunisian Bank » nous avons mentionné au paragraphe 6 de notre rapport l'effet sur les états financiers individuels de la Banque des changements de méthodes intervenus en 2007 et avons précisé qu'antérieurement à l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur

exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2007 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Conséquemment, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 et ce, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable n°11.

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 6 à 25 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.



Ahmed MANSOUR

4.5 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2008

Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 30 JUIN 2008, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 30 JUIN 2007 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 105 032 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -2 604 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 30 JUIN 2007 sous la rubrique Autres passifs pour 6 467 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

Changement de méthode comptable :

Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1.227 KDT brut et de 1.017 KDT net d'impôt. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers au 30/06/2007 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.

De même, la valeur des titres de trésor de la ligne juin 2008 a été reclassée sous la rubrique Portefeuille d'investissement au lieu de la rubrique Portefeuille de titre commercial de 119 993 KDT. Suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 30/06/2007 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 30/06/2007	Montant après retraitement 30/06/2007	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	121 250	18 822	-102 428
Créances sur les établissements bancaires et financiers	379 102	484 134	105 032
Portefeuille titre commercial	611 783	489 899	-121 884
Portefeuille d'investissement	89 058	208 594	119 536
Autres passifs	28 642	24 569	-4 073
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 941 408	1 947 873	6 465
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	25 726	25 062	-664
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	302	759	457

4.5.1. Bilan arrêté au 30 juin 2008

En mDT

	Notes	30-juin-08	30-juin-07	31-déc-07
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		58 402	18 821	64 964 (*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	682 429	484 135	684 732 (*)
Créances sur la clientèle	(2)	1 361 912	1 132 561	1 214 728
Portefeuille titre commercial	(3)	471 347	489 899	488 266 (*)
Portefeuille d'investissement	(4)	110 003	208 594	208 331
Valeurs immobilisées	(5)	50 503	44 593	50 840
Autres actifs		30 405	32 222	30 967
TOTAL ACTIF		2 765 001	2 410 825	2 742 828
PASSIF				
Banque Centrale & C.C.P		10 030		
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	172 678	142 999	145 310
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	2 235 631	1 947 874	2 241 653 (*)
Emprunts et ressources spéciales		119 241	114 807	128 237
Autres passifs		26 941	24 569	30 160 (*)
TOTAL PASSIF		2 564 521	2 230 249	2 545 360
CAPITAUX PROPRES				
Capital		60 000	60 000	60 000
Réserves		127 248	112 143	112 143
Résultats reportés		21	10	10
Modifications comptables			(1 017)	(1 017)
Résultat de l'exercice		13 211	9 440	26 332
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(8)	200 480	180 576	197 468
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 765 001	2 410 825	2 742 828

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.5.2. État des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2008

	En mDT		
	30-juin-08	30-juin-07	31-déc-07
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	177 066	140 575	296 792
Crédits documentaires	467 676	195 056	209 043
TOTAL PASSIF EVENTUEL	644 742	335 631	505 835
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	168 368	94 747	121 991
Engagement sur titres	2 025	2 659	1 952
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	170 393	97 406	123 943
GARANTIES RECUES	437 279	366 461	373 930

4.5.3. Etat de résultat arrêté au 30 juin 2008

		En mDT		
	Notes	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(9)	61 709	49 768	112 311
Commissions	(10)	11 557	10 045	20 910
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	26 193	25 062	52 478 ⁽¹⁾
Revenu du portefeuille investissement	(12)	2 617	2 472	4 098
Total produits d'exploitation bancaire		102 076	87 347	189 797
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	48 219	40 097	85 498
Commissions encourues		2 061	1 402	3 982
Total charges d'exploitation bancaire		50 280	41 499	89 480
PRODUIT NET BANCAIRE		51 796	45 848	100 317
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(9 000)	(8 475)	(16 850)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(273)	(759)	(305)
Autres produits d'exploitation		40	53	122
Frais de Personnel		(14 397)	(13 071)	(27 272)
Charges d'exploitation		(9 270)	(7 842)	(17 640)
Dotations aux Amortissements		(4 319)	(3 175)	(7 877)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 577	12 579	30 495
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		512	(332)	(418)
Impôts sur les bénéfices		(1 878)	(2 807)	(3 744) (*)
Résultat des activités ordinaires		13 211	9 440	26 333
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		0	0	0 (*)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 211	9 440	26 333
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			(1 017)	(1 017) (*)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 211	8 423	25 316

¹ Données retraitées pour les besoins de comparabilité

4.5.4. État des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2008

En mDT

	Notes	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/2007
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		120 243	105 211	269 391
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(75 399)	(58 657)	(174 006)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		12 754	(23 514)	(127 216)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(156 151)	(13 533)	(86 293)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		859	150 672	435 792
Titres de placement		19 305	(79 796)	(81 158)
Sommes versés au personnel et créiteurs divers		(13 370)	(7 101)	(26 861)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(23 876)	(24 590)	(4 373)
Impôts sur les sociétés		(811)	(2 278)	(5 210)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(116 447)	46 414	200 067
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 867	3 186	5 309
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		99 041	(20 792)	(22 115)
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(2 696)	(4 136)	(11 852)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(98 212)	(21 742)	(28 658)
ACTIVITE DE FINANCEMENT				
Emission d'actions		(2 251)		50 000
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		(5 013)	(3 947)	7 734
Dividendes versés		(10 200)	(10 200)	(10 200)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		(17 464)	35 853	47 534
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(372)		(55)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice		(35 699)	60 525	218 998
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		471 179	252 181	252 181
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	435 108	312 706	471 179 (1)

¹ Données retraitées pour les besoins de comparabilité

4.5.5. Notes aux états financiers semestriels arrêtés au 30 juin 2008

1) Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 Juin 2008, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts: Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés: Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

- Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Evaluation des engagements et des provisions y afférentes:

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2007, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A - Actifs courants
- B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 - Actifs incertains
- B3 - Actifs préoccupants
- B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

2.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

2.4 Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût.

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage est déterminée par ordre de disponibilité de l'information, le cours de la dernière transaction, l'actif net réévalué et la valeur mathématique. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits.

2.5 Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

2.6 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Immeuble hors exploitation	10%
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Œuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

3- NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 682 429 KDT au 30/06/08 contre 484 135 KDT au 30/06/07 et 684 732 KDT au 31 décembre 2007.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
DAV auprès des banques	26 290	17 043	26 210
Prêts BCT *	185 525	105 005	109 135
Prêts interbancaires	33 734	76 130	114 700
Prêts en devises	428 683	282 903	428 356
C.C.ste de leasing	2 238	12	1 393
Créances rattachées	2 584	1 671	2 919
Valeurs non imputées	3 375	1 371	2 019
TOTAL	682 429	484 135	684 732

Note 2 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 361 912 KDT au 30/06/08 contre 1 132 561 KDT au 30/06/07 et 1 214 729 KDT au 31 décembre 2007.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Crédits à la clientèle	1 417 676	1 187 964	1 261 069
Crédits sur ressources spéciales	57 512	51 715	56 818
Autres valeurs a imputé sur les clients	22 978	17 029	24 992
Autres créances	8 010	6 934	7 026
Produits perçus d'avance	(2 702)	(2 992)	-3 820
	1 503 474	1 260 650	1 346 084
Valeur brute			
Provisions	(117 440)	(102 330)	(108 440)
Agios réservés	(24 122)	(25 759)	(22 916)
Valeur nette	1 361 912	1 132 561	1 214 729

Note 2 -2 : Mouvements des provisions et des agios réservés

RUBRIQUES	Provisions	Agios réservés
Soldes au 01/ 01/2008	108 440	22 916
Dotations	9 000	1 206
Reprises	0	0
Soldes au 30/06/2008	117 440	24 122

Note 3 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille-titres commercial a atteint 471 347 KDT au 30 juin 2008 contre 489 899 KDT au 30 juin 2007 et 488 266 KDT au 31 décembre 2007.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Bons de Trésor	450 572	468 266	470 696
Décote	(2 296)	(2 240)	(2 240)
Primes	334	349	349
Créances et dettes rattachées	22 738	23 524	19 461
TOTAL	471 347	489 899	488 266

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Au 30 juin 2008, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 110 003 KDT contre 208 595 KDT à la fin du premier semestre 2007 et 208 331 KDT au 31 décembre 2007.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Bons de Trésor		119 993	119 993
Décote		(482)	(482)
Primes		25	25
Titres d'investissement	22 944	17 109	18 158
SICAR Fonds gérés	59 783	43 215	43 215
Titres de participations	8 160	7 489	8 344
Parts dans les entreprises liées	10 582	10 026	10 582
Participation en rétrocession	7 362	9 857	8 037
Créances rattachées	7 130	7 215	6 463
Valeur brute	115 961	214 446	214 335
Provisions	(3 689)	(3 871)	(3 884)
Agios réservés sur portage	(2 269)	(1 981)	(2 120)
Valeur nette	110 003	208 594	208 331

Note 4-1 Répartition des titres

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Titres cotés	3 390	2 834	3 390
Titres non cotés	105 441	204 397	204 482
Total	108 831	207 231	207 872

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 30 juin 2008, les valeurs immobilisées se sont élevées à 50 503 contre 44 594 au 30 juin 2007 et 50 840 KDT au 31 décembre 2007.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/07	Acquisitions	Cessions	VB au 30/06/08	Amortissements cumulés	V Nette au 30/06/08
Immeubles & AAI	48 930	774	0	49 704	16 122	33 582
Matériel et Mobiliers	30 177	1 880	3	32 054	17 680	14 374
Matériel roulant	3 605	460	415	3 650	1 420	2 230
Autres Immobilisations	317	0		317		317
TOTAL	83 029	3 114	418	85 725	35 222	50 503

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 142 999 KDT au 30/06/07 à 172 678 KDT au 30/06/08 et 145 310 KDT au 31/12/07.

Rubriques	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Dépôts à vue	19 417	11 246	9 936
Emprunts	119 142	81 492	97 811
Dettes rattachées	477	488	902
Autres dépôts à affecter	33 641	49 773	36 661
TOTAL	172 678	142 999	145 310

Note 7 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 235 631 KDT au 30 juin 2008 contre 1 947 874 KDT au 30/06/07 et 2 241 653 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Juin 2008	Juin 2007	Décembre 2007
Dépôts à vue	790 773	688 015	683 351
Dépôts à Terme	1 076 607	955 488	1 189 418
Comptes d'épargne	286 105	226 923	261 481
Autres sommes dues à la clientèle	62 321	62 965	88 181
Dettes rattachées	19 825	14 483	19 222
TOTAL	2 235 631	1 947 874	2 241 653

Note 8 : Capitaux propres.

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
solde au 31/12/2007 Avant aff	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	533	10	26 332	-1 017	197 468
réserve pour réinvest. revenus libres												
réserve à régime spécial revenus disponibles												
Modifications comptables										-1 017	1 017	
- Réserve légale			505							-505		
réserve pour réinvest exonéré indisponible						18 000				-18 000		
réserve pour réinvest exonéré disponible					-3 400					3 400		
- Réserve à régime spécial												
- Dividendes										-10 200		-10 200
- Résultats reportés									10	-10		
résultat net 30 06 2008										13 211		13 211
solde au 30/06/2008 Avant aff	60 000	55 064	6 000	4 219	192	58 143	3 097	533	20	13 211	0	200 480

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 61 709 KDT au 30/06/08 contre 49 768 KDT au 30/06/07 et 112 311 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	13 919	7 549	21 670
Intérêts sur crédit CT & MLT	39 499	34 130	72 783
Intérêts sur comptes courants débiteurs	8 285	8 089	16 565
Autres intérêts et revenus assimilés	6	0	1 293
TOTAL	61 709	49 768	112 311

Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 11 557 KDT au 30 juin 2008 contre 10 045 KDT au 30 juin 2007 et 20 910 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Commissions sur comptes et moyens de paiement	5 822	4 984	10 604
Commissions sur opérations internationales	1 205	1 100	2 137
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	2 697	2 459	5 066
Récupérations et autres commissions	1 833	1 502	3 104
TOTAL	11 557	10 045	20 910

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières.

Ce poste s'est soldé par un gain de 26 193 contre 25 062 KDT au titre du premier semestre 2006 et 52 478 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Produits sur Bons de Trésor	21 345	21 763	44 165
Décote sur titres de transactions	-688	-871	-871
Prime sur titres de transactions	14	207	207
Gain sur portefeuille commercial	20 671	21 099	43 501
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	663	238	661
Profit/ Perte sur opérations de change	240	666	2 971
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	3 557	5 756	12 255
Profit/ Perte sur position de change à terme	662	(2 697)	(6 910)
Gain sur opérations financières	5 522	3 963	8 977
TOTAL	26 193	25 062	52 478

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement.

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 2 617 KDT au 30/06/08 à 2 472 KDT au 30/06/07 et 4 098 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Produits de valeurs mobilières	1 565	1 336	1 901
Produits sur portage	1 052	1 136	2 197
TOTAL	2 617	2 472	4 098

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 48 219 KDT au 30/06/08 contre 40 097 KDT au 30/06/07 et 85 498 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	1 988	2 518	4 790
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	3 360	1 868	4 740
Intérêts sur dépôts à terme	36 223	29 300	62 841
Intérêts sur comptes d'épargne	4 781	3 866	8 225
Intérêts sur dépôts à vue	1 867	2 545	4 902
TOTAL	48 219	40 097	85 498

Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif.

Le solde de ce compte a atteint 9 000 KDT au 30/06/2008 contre 8 475 KDT au 30/06/2007 et 16 850 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	9 000	8 475	16 850
Perte sur créances	0	1	721
Reprises provisions		-1	(721)
TOTAL	9 000	8 475	16 850

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement.

Le solde de ce compte a atteint 273 KDT au 30/06/2008 contre 759 KDT au 30/06/2007 et 305 KDT au 31 décembre 2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/08 au 30/06/08	Période du 01/01/07 au 30/06/07	Période du 01/01/07 au 31/12/07
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	334	319	142
Décote sur titres d'investissement	217	482	482
Prime sur titres d'investissement	0	-25	(25)
Perte sur cession	252		
Plus value sur cession titres de participation		0	(274)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(529)	(17)	(20)
TOTAL	273	759	305

Note 16 -1 : Notes à l'état des flux de trésorerie.

L'état des flux de trésorerie de l'Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalent de liquidité est passé de 471 179 mD au 31/12/07 à 435 108 mD au 30/06/08 enregistrant une diminution de 36 371 mD . Cette diminution provient essentiellement de la baisse des flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation et de financement.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation négative de ces flux s'explique par

- l'accroissement des crédits à la clientèle de 156 151 mD entre les deux périodes.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la tombée de la ligne BTA juin 2008 et la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 98 212 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation négative de 17 464 mD imputable au remboursement de la première échéance de l'emprunt obligataire et au remboursement partiel des ressources spéciales ainsi que le règlement des dividendes.

4.5.6. Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2008

Deloitte

Ahmed Mansour & Associés
51 Avenue Aboulbaba El Ansari
El Menzah VI
2091 - Tunis
Tunisia

Tel: +216 71 755 755
Fax: +216 71 766 692
ahmansour@deloitte.com
www.deloitte.com

Tunis, le 24 septembre 2008

A Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2008, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Audit • Tax • Consulting • Corporate Finance •

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

3. Les provisions et agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008 pour respectivement 121,129 millions de dinars et 25,967 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers examinés sur une base individuelle ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

4. Excepté le point indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 30 juin 2008, tels qu'annexés aux pages 6 à 23 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

5. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 4 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et des employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la Banque ainsi que les autres entreprises en question ont été citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore définitivement prononcée.

Ahmed Mansour





ERNST & YOUNG

AMC Ernst & Young
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie

SARL au capital de
750 000 dinars
RC. B178441996
MF. 035482 W/A/M.

Tél. : + 216 70 749 111
Fax : + 216 70 749 045
tunisoffice@tn.ey.com
www.ey.com/tn

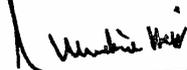
ARAB TUNISIAN BANK
Avis du Commissaire aux Comptes sur
les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2008

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Septembre 2008

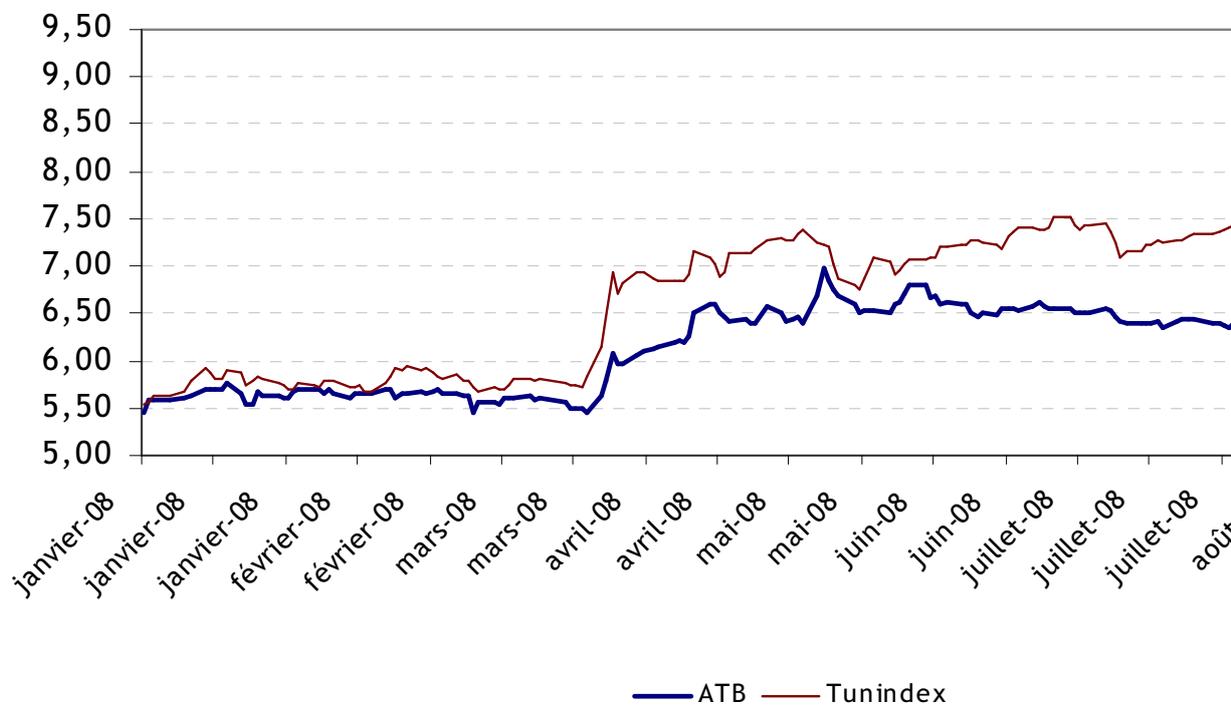

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

4.6 LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR ATB

Pour le besoin de la comparabilité, il a été jugé utile d'ajouter une colonne réservée aux indicateurs boursiers ajustés sur la base d'un nominal de 1 dinar.

Indicateurs	2005		2006	2007	2008
	Indicateurs non ajustés	Ajustés sur la base d'un nominal de 1DT			
Bénéfice par action (en DT)	1,471	0,294	0,349	0,422	
Dividende par action (en DT)	0,800	0,160	0,170	0,170	
Taux de dividende en % de la valeur nominale	16%	16%	17%	17%	
Date de détachement	31/05/2006		26/06/2007	30/06/2008	
Nombre d'actions	12 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Cours le plus haut	18,9	3,78	4,4	5,99	8,95
Cours le plus bas	14,6	2,92	3,7	4,35	5,45
Cours de fin de période	15,47	3,09	4,4	5,4	
Capitalisation fin de période (en mD)		185 640	264 000	324 000	
Dividende Yield (dividende/cours fin de période)	5,17%	5,17%	3,86%	3,15%	
Pay out (% du bénéfice distribué)		54,42%	48,65%	40,29%	
PER (cours fin de période/bénéfice par action)	10,52	10,52	12,59	12,8	
Price to Book Value (capitalisation boursière/ capitaux propres)	1,11	1,11	1,46	1,64	

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ATB ET DE L'INDICE TUNINDEX DU 02/01/08



S'inscrivant dans le sillage de l'indice TUNINDEX, le titre ATB a connu pendant ces deux derniers mois une hausse de 65,7%.

Cette performance est due à la croissance des bénéfices de la banque enregistrés au cours de ces deux derniers mois.

Chapitre.5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1 Membres du Conseil d'Administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Administrateurs :				
ARAB BANK plc	Mr Michel Antoine Akkad *	Président	2008	Amman
	Mr AbdelAZiz Alaoui**	Membre	2008	Libye
	Mr Taïssir Samadi	Membre	2006-2008	Amman
	Mr Ziad Sadok Itani	Membre	2006-2008	Liban
	Mr Ghaith Mismar	Membre	2006-2008	Amman
	Mme Samar Malla	Membre	2006-2008	Egypte
	Mr Ghassen Hanna Souleiman Tarzi	Membre	2006-2008	Amman
Mr Férid Abbes	lui-même	Vice Président	2006-2008	Tunis
Mr Yahia Bayahi	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Mr Ridha Zerzeri	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Mr Chedly Ben Ammar	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Mr Mohamed Ben Sedrine	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Conseillers :				
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	lui-même	Conseiller	2006-2008	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 28/10/2008 en remplacement du président sortant

** Nommé par le Conseil d'Administration du 28/10/2008 en remplacement de Monsieur Mr Farouk El Kharouf

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque:

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	Directeur Général	21/09/2007 - 20/09/2010	Tunis

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activité exercée en dehors de la banque durant les trois dernières années
Mr Férid Abbas	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la sté SETCAR - PDG de la sté GAS MARINE - PDG de la sté GMT - DGA de la sté CGM - DGA de la sté SETCAR - DGA de la sté MAGRIMEX - DGA de la sté SEFINA-SICAF - DGA de la sté EXXOIL
Mr Yahia Bayahi	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la société de promotion Immobilière " Le Montfleury" - PDG de la Compagnie Financière d'Investissement "CFI" - Directeur Général de Tunisie Profilés Aluminium "TPR"
Mr Ridha Zerzeri	<ul style="list-style-type: none"> - PDG des Grands Moulins de Tunis - PDG des Grands Moulins du Golfe - PDG de Mediterranean Grain Trading
Mr Chedly Ben Ammar	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la sté CURAT S.A - Gérant de l'Huilerie Ben Ammar (SARL au capital de 868.200 dinars) - Propriétaire-exploitant des domaines agricoles de Thibica, Aousdja et la Cebala Ben Ammar
Mr Mohamed Ben Sedrine	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de Tunisian Hôtels & Tourism Services - Jerba - DG de Tunisian Shipping agency - Rades - Ancien Président du Conseil d'Administration de la polyclinique de la Marsa
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil de l'ATD SICAR

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mr Férid Abbes	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la sté STAROIL - Administrateur à la sté SETCAR - Administrateur à la sté EXXOIL - Administrateur à la sté GAS MARINE - Administrateur à la sté GMT
Mr Yahia Bayahi	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la sté "TPR" - Administrateur à la sté "LLOYD Tunisien" - Administrateur à la "CFI" - Administrateur à la sté "Le Monfleury"
Mr Ridha Zerzeri	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à l'ATL - Administrateur à l'UNION DE FACTORING - Administrateur à Gabes Marine Tankers - Administrateur aux Grands Moulins de Tunis - Administrateur aux Grands Moulins du Golfe
Mr Chedly Ben Ammar	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à l'ATL - Administrateur à l'UNION DE FACTORING - Administrateur à l'ATI - Administrateur à SARI - Administrateur à CURAT-SA - Administrateur à CRAN-SA - Administrateur à l'Immobilière El Morkhadh SA
Mr Mohamed Ben Sedrine	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la CNSS - Administrateur à la CNAM - Administrateur à l'OMMP - Administrateur à l'OACA
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil de l'ATD SICAR

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
ARAB BANK plc	Mr Michel Antoine Akkad	Membre du Conseil d'Administration et adjoint au Directeur Général et responsable du secteur des affaires
	Mr AbdelAziz Alaoui	Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général de «BANK ELWEHDA LIBYE »
	Mr Taïssir Samadi	Membre du Conseil d'Administration
	Mr Ziad Sadok Itani	Directeur à l'ARAB BANK Beyrouth
	Mr Ghaith Mismar	Secrétaire du Conseil d'Administration & conseiller juridique
	Mme Samar Malla	Directrice régionale de la région de l'Egypte
	Mr Ghassen Hanna Souleiman Tarzi	Directeur

5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2007

5.2.1 Rémunérations et avantages en natures attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2007

L'assemblée générale Ordinaire de l'ATB du 24/05/2006 réunie à 11h a décidé d'attribuer à chaque membre du Conseil d'Administration et au conseiller des jetons de présence d'un montant brut de 31,250 mD et de 25 mD net d'impôt au titre des exercices 2005, 2006 et 2007.

Toutefois l'article 32 des statuts, relatif à la rémunération des administrateurs, qui prévoyait que le montant des jetons de présence ne devait pas dépasser 5000 dinars net d'impôt a été modifié par la suite par l'AGE du 24 mai 2006 réunie à 11h30 à l'issue de l'AGO.

L'alinéa 1^{er} nouveau de l'article 32 stipule que le montant des jetons de présence est fixé par l'AGO. Aucun plafond n'est désormais fixé par les statuts.

La rémunération brute attribuée aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à huit cent quatre vingt trois mille dinars (883 mDT) au titre de l'exercice 2007.

Quant aux avantages en nature, ils sont constitués de voitures de fonction dont la valeur comptable nette s'élève à 31.768 dinars au 31/12/2007.

Aucun avantage en nature n'est accordé aux membres du Conseil d'Administration.

Organes	Rémunération en mD	Avantages en nature
Membres de direction	477 mD brut	32 mD (voiture de fonction)
Membres du Conseil d'Administration et conseiller	406 mD *	Néant

* jetons de présence

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2007

Membres	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	CMT	Portage	En mD
					Total concours
Mr Yahia Bayahi	509				509
Mr Férid Abbes	25	9	300		334
Mr Ridha Zerzeri				100	100
Mr Mohamed Ben Sedrine		305	212		517
Total	534	314	512	100	1 460

5.3 CONTROLE

COMMISSAIRES AUX COMPTES	Adresse	Mandat
Société Deloitte - Ahmed Mansour & Associés Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Ahmed Mansour	51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis Tél : 71 755 755 Fax : 71 766 692 E-mail : amansour@deloitte.com.tn	2006-2008 *
Société AMC ERNST & YOUNG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine Hajji	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2006-2008 **

* Mandat renouvelé par l'AGO du 24 mai 2006

** commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 24 mai 2006

5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Le total des concours accordés à certains membres du Conseil d'Administration s'est établi à 1.460 mD au titre de l'exercice 2007.

Les placements en devises auprès du groupe Arab Bank s'élèvent à 371 816 mD au 31/12/2007.

Le chiffre d'affaire réalisé avec les autres parties liées (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, intérêts sur portefeuille investissement (les autres formes de commissions n'ont pas été prises en considération) s'élève à 13 558 mD au titre de l'année 2007. Ce montant englobe le chiffre d'affaires réalisé avec les groupes des administrateurs dont le groupe Arab Bank PLC.

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS

6.1.1. EVOLUTION RECENTE

Le secteur bancaire tunisien a subi une profonde mutation suite à la mise en place du programme de modernisation et de restructuration visant à le hisser au niveau des performances des banques internationales.

L'Arab Tunisian Bank a pleinement adhéré à ce programme de modernisation, en mobilisant ses moyens humains et matériels. En effet, la réorganisation de la banque et l'installation d'un nouveau système d'information, conçu pour répondre aux exigences des traitements d'une banque universelle, étaient une exigence absolue pour réussir la stratégie de développement durant les prochaines années.

Quant aux efforts déployés au titre du volet restructuration de la banque, ils se manifestent notamment à travers :

- Le renforcement des capitaux propres qui se sont situés au terme de l'année 2007 à 197 468 mD enregistrant une augmentation de 8,89% par rapport à 2006.
- Le respect des exigences prudentielles en matière de ratio de liquidité et d'adéquation des fonds propres qui s'établissent respectivement à 192% et 9,62% au 31/12/2007.

Par ailleurs, la banque présente des ratios de rentabilité performants. En effet, en 2007 les ratios de rentabilité des fonds propres et de rentabilité des actifs atteignent respectivement 15,78% et 1%.

LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 30/09/2008

En mD

	3T08	3T07	Au 30/09/08*	Au 30/09/07*	Evolution Sept 08-07	Au 31/12/07
Produits d'exploitation bancaire	53 702	47 447	155 778	134 794	20 984	189 796
Intérêts	32 566	28 631	94 275	78 399	15 876	112 310
Commissions en produits	6 198	5 034	17 755	15 079	2 676	20 910
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	14 938	13 782	43 748	41 316	2 432	56 576
Charges d'exploitation bancaire	23 541	23 172	73 821	64 671	9 150	89 480
Intérêts encourus	22 725	22 137	70 944	62 234	8 710	85 498
Commissions encourues	816	1 035	2 877	2 437	440	3 982
Produit net bancaire	30 161	24 275	81 957	70 123	11 834	100 316
Autres produits d'exploitation	21	17	61	70	-9	122
Charges opératoires, dont:	13 246	11 692	41 232	35 780	5 452	52 789
Frais de personnel	7 139	6 516	21 536	19 587	1 949	27 272
Charges générales d'exploitation	4 050	3 366	13 320	11 208	2 112	17 640
Structure du portefeuille au bilan:			549 466	638 455	-88 989	696 597
Portefeuille titres commercial			435 648	431 024	4 624	488 266
Portefeuille titres d'investissement			113 818	207 431	-93 613	208 331
Encours des crédits à la clientèle apparaissant au bilan			1 528 232	1 164 636	363 596	1 214 728
Encours des dépôts de la clientèle au bilan, dont:			2 259 260	2 027 969	231 291	2 241 653
Dépôts à vue			840 902	655 830	185 072	683 351
Dépôts d'épargne			305 767	243 576	62 191	261 481
Emprunts et ressources spéciales au bilan			124 038	111 742	12 296	128 237
Capitaux propres apparaissant au bilan			209 797	186 194	23 603	197 468

(*) *Chiffres non audités*

Les faits marquants au 30/09/2008 :

L'Arab Tunisian Bank a généré au 30 septembre 2008 un **Produit Net Bancaire** en progression de **11,83 MD** soit **16,88%** par rapport à fin Septembre 2007 pour s'établir à **81,96 MD**, un **chiffre d'affaires** de **155,84 MD** en progression de **15,55%** par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette performance obtenue au 30 septembre 2008 est le fruit de plusieurs évolutions qui ont permis le soutien de la croissance de l'activité de la banque.

En effet, **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de **11,41%** pour atteindre **2.259,26 MD** au 30-09-2008 contre **2.027,97 MD** à fin septembre 2007, cet accroissement provient essentiellement :

- de la forte hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **840,90 MD** contre **655,83 MD** à fin septembre 2007, soit **28,22%** d'augmentation.
- D'une bonne progression des comptes Epargne, de **25,53%** pour s'établir à **305,77 MD** et constituent **13,53%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

Les crédits à la clientèle ont suivi une tendance haussière avec un encours de **1.528,23 MD** au 30 septembre 2008 contre **1.164,64 MD** à fin septembre 2007, soit une évolution de **31,22%**.

Le portefeuille titres commercial détenu par l'ATB est passé de **431,02 MD** au 30 septembre 2007 à **435,65 MD** à fin septembre 2008, soit une augmentation de **4,63 MD** ou **1,07%**.

Enfin **les commissions perçues** ont progressé de **2,68 MD**, soit **17,75%** au 30 septembre 2008 pour s'établir à **17,76 MD**, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de **5,46 points** pour atteindre **82,44%**.

6.1.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le système financier qui est d'ores et déjà relativement dense et diversifié, continuera à évoluer au rythme de la réforme financière, de la libéralisation et l'ouverture progressive du commerce et services financiers.

La concurrence bancaire est appelée à s'exacerber sous l'effet de l'arrivée des banques étrangères, du développement de l'offre des autres établissements financiers (notamment la Poste) et la montée d'autres secteurs tel que la Distribution généralement adossés à de grands groupes étrangers experts en matière de captage des revenus des ménages et de financement direct de leurs dépenses de consommation.

Face à cette recomposition du paysage financier, les véritables enjeux stratégiques de l'ATB sont :

- 1) Le développement de ses parts de marché : pour atteindre une taille optimale susceptible de lui permettre d'acquérir une place de choix dans le paysage financier tunisien et ce, par le développement de son réseau d'agences.
- 2) L'innovation : pour rester dans la course qu'imposent les nouvelles banques étrangères et se diversifier pour attirer la clientèle des particuliers.
- 3) L'anticipation de nouveaux besoins et aller au devant des nouvelles attentes de la clientèle en développant les activités de banque d'affaires (conseils, études, assistance ...) et en s'ouvrant sur la banque assurance et la gestion du patrimoine.
- 4) La maîtrise des NTIC's tant au plan interne qu'externe qui constitue un enjeu stratégique majeur pour la banque. En effet la maîtrise des coûts d'exploitation de la banque passe par une rationalisation de ses circuits et procédures et le développement d'un système d'information performant totalement orienté client.

L'ATB a opté pour une stratégie de croissance visant à atteindre les objectifs suivants aux termes des cinq prochaines années :

- Une part de marché de 10,7% en terme de dépôts et de 6,3% en terme de crédits.
- L'assainissement de son portefeuille de créances accrochées en portant le taux de couverture des créances douteuses et litigieuses supérieur à 90%.
- La maîtrise des charges d'exploitation dans le but d'atteindre un niveau de coefficient d'exploitation de l'ordre de 45,08%.
- Un taux de couverture des frais de personnel par les commissions de 96,94%.

6.2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les prévisions publiées en Avril 2007 dans le prospectus relatif à l'émission de l'emprunt obligataire de l'ATB, sont différentes ce celles publiées dans le présent document de référence.

Les différences découlent de l'actualisation desdites prévisions sur la base des réalisations de l'année 2007 et qui ont nécessité l'ajustement de certaines hypothèses.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. LES HYPOTHESES DE L'EVOLUTION PREVISIONNELLE 2008-2012:

Pour la période 2008-2012 et dans ce qui suit, le taux de croissance moyen utilisé est :

$$g = \left(\frac{X_t}{X_0} \right)^{\frac{1}{n}} - 1 \quad \text{avec :}$$

n = période de calcul

X_t = valeur de la période finale

X₀ = Valeur de la période initiale

Ce taux s'obtient par le calcul d'une moyenne géométrique

HYPOTHESES	NATURE	VALEURS	VRAISEMLANCE
DEPOTS			
H1	Evolution des dépôts au niveau du secteur bancaire	8,00%	Le taux d'évolution des dépôts au niveau du secteur bancaire entre 2003 et 2007 est de 12%. La banque a choisi par prudence un taux d'évolution de 8%.
H2	Evolution moyenne de la part de marché de l'ATB pour atteindre 10,7% en 2012	3,70%	La part de marché de l'ATB durant 2007 est de 8,9%. Nous avons retenu une part de marché de 10,7% au terme de l'année 2012.
H3	structure de dépôts		Même structure de dépôts que celle au 31/12/2007
H4	Rémunération des dépôts à vue	1,67%	Rémunération en vigueur en décembre 2007
	Rémunération des comptes d'épargne	3,65%	Rémunération en vigueur en décembre 2007
	Rémunération des dépôts à terme	5,00%	Rémunération en vigueur en décembre 2007
CREDITS			
H1	Evolution des crédits au niveau du secteur	8,00%	Le taux d'évolution des crédits au niveau du secteur bancaire entre 2003 et 2007 est de 7,7%. La banque a choisi un taux d'évolution de 8%.
H2	Evolution uniforme de la part de marché de l'ATB pour atteindre 6,3% en 2012	7,20%	La part de marché de l'ATB durant 2007 est de 4,4%. Selon les réalisations 2008 et le programme de financement des grands projets en cours de réalisation sur les 3 prochaines années, en collaboration avec l'ARAB BANK, Nous avons retenue une part de marché de 6,3% au terme de l'année 2012.
H3	structure de crédits		Même structure de crédits que 2007
H4	Rémunération des crédits	7,70%	La facturation moyenne des crédits au niveau de l'ATB est de 7.7% en 2008.
H5	Taux d'évolution des CDL	8,00%	Taux d'évolution des CDL 2003-2007 est de 3,5%.
H6	Dotation annuelle des provisions sur créances par rapport au PNB	18%	L'objectif de l'ATB est d'améliorer le taux de couverture des crédits douteux ; une telle dotation permettrait d'atteindre un taux de couverture supérieur à 90% contre 62,7% en 2007
H7	Taux de réservation	2,00%	

HYPOTHESES	NATURE	VALEURS	VRAISEMBLANCE
IMMOBILISATION			
H1	Taux de croissance annuel de la valeur brute des immobilisations d'exploitation	10%	
H2	Taux moyen d'amortissement des immobilisations d'exploitation	10%	Il s'agit du taux moyen d'amortissement courant la période 2004 à 2006
H3	Taux de croissance annuel de la valeur brute des immobilisations hors exploitation	0%	
H4	Taux moyen d'amortissement des immobilisations hors exploitation	2%	
H5	Nombre d'agence ouverte en 2007	20	
H6	Nombre d'agence à ouvrir en 2008	16	
H7	Nombre d'agence à ouvrir en 2009	15	
H8	Nombre d'agence à ouvrir en 2010	15	
H9	Nombre d'agence à ouvrir en 2011	15	
H10	Nombre d'agence à ouvrir en 2012	10	
H11	Coût moyen d'aménagement d'une agence	350	Selon les derniers appels d'offre et commandes faites par l'ATB pour l'aménagement des nouvelles agences ouvertes en 2006 le coût moyen de l'aménagement d'une agence est de 300MDT (exple: ag Agba 306MDT; AG MANZEL BOURGHIBA 299MDT)
H12	Taux moyen d'amortissement des immobilisations des agencements au niveau des nouvelles agences	10%	Compte tenu du fait du programme de réalisation de l'aménagement des nouvelles agences, 50% de l'amortissement pourrait être décalé.
BONS DE TRESOR			
H1	Evolution de l'encours en Bons de trésor	10%	l'encours en bons de trésor a tendance à se stabiliser après la hausse significative intervenu en 2003 et en 2004. L'évolution des bons de trésor en 2007 est de 15%; et on a enregistré une décélération en 2008
H2	Rémunération des bons de trésor	7,25%	Le taux moyen de rémunération des bons de trésor en 2005 est de 6,92% selon solde moyen. le taux de rémunération de 2006 est de 7,3%; celui de 2007 est de 7,7% Le taux retenu est de 7,25%;
RESSOURCES SPECIALES			
H1	Taux d'utilisation des emprunts sur ressources spéciales	75%	Le taux moyen d'utilisation des emprunts sur ressources spéciales est de 75%
H2	Rémunération des RS	3,9%	Le taux moyen de rémunération des ressources spéciales 3,9% sur 5 ans
HYPOTHESES NATURE			
PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT			
H1	Taux moyen de rémunération	6,2%	C'est le taux moyen de rémunération du portefeuille investissement courant 2008

H2	Dotation annuelle sur l'encours du portefeuille par rapport au PNB	0,2%	
CHARGES DU PERSONNEL			
H1	Nombre de personnel moyen par agence	3	Le nombre moyen actuel de personnel par agence est de 10. Toutefois les nouvelles agences que va ouvrir l'ATB sont des agences de petite taille et parfois des bureaux. Toutes les nouvelles agences ouvertes en 2007-2008 fonctionnent actuellement avec 3 personnes.
H2	CHARGE/PERSONNE	25	Le salaire moyen au niveau des agences en 2007 s'élève à 25 mD.
H3	Rythme normale d'évolution des salaires	5%	A l'exception de 2008, dont le montant est probable.
AUTRES ACTIFS			
H1	Evolution moyenne de l'encours	6%	
AUTRES PASSIFS			
H1	Evolution moyenne de l'encours	6%	
COMMISSIONS			
H1	Taux moyen d'évolution des commissions	14%	Le taux d'évolution moyen des commissions de l'ATB durant la période 1990-2003 est de 13.5% ce même taux est vérifiable sur la période 2004 à 2007. En 2008 la tendance est à la hausse.
H2	Taux moyen d'évolution des commissions en charges	12%	
CHARGES D'EXPLOITATION			
H1	Evolution du poste	14%	
GAINS SUR OPERATION FINANCIERES			
H1	En 2008	40%	Compte tenu des réalisations au 31/10/2008
H2	A partir de 2009	8,50%	
HYPOTHESES NATURE			
		VALEURS	VRAISEMBLANCE
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			
H1	Evolution du poste	5%	
AC1, AC2, PA2			
H1	Rémunération des créances sur les banques (placements en dinars)	4,2%	Rémunération moyenne selon la situation en novembre 2008
H2	Rémunération des dépôts des banques	2,9%	Rémunération moyenne selon la situation en novembre 2008
H3	Réserve obligatoire 3% des dépôts	3%	
H4	Minimum d'encaisse par agence	40mDT	

6.2.1.1. LES RESSOURCES DE LA BANQUE

□ Dépôts de la clientèle :

Avec l'élargissement du réseau de distribution de la banque d'ici 2008, le volume des dépôts devrait évoluer selon un taux de croissance de 12% en moyenne entre 2007 et 2012.

	En mD					
	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépôts à vue	683 351	765 326	857 134	959 956	1 075 112	1 204 083
Comptes d'épargne	261 481	292 848	327 978	367 323	411 387	460 737
Dépôts à terme	1 189 418	1 332 101	1 491 899	1 670 868	1 871 305	2 095 787
Autres	107 403	120 287	134 717	150 877	168 977	189 247
Total	2 241 653	2 510 562	2 811 729	3 149 024	3 526 781	3 949 853

□ Emprunt obligataire :

Pour le renforcement de ses ressources, la banque a émis en 2007 un emprunt obligataire de 50 000 mD, de nominal 100 dinars, réparti en 4 catégories comme suit :

CATEGORIE A: DUREE 10 ANS, TMM + 0,75%

CATEGORIE B: DUREE 16 ANS, TMM + 1,25%

CATEGORIE C: DUREE 20 ANS, TMM + 1,75%

CATEGORIE D: DUREE 25 ANS, TMM + 2%

Ci-dessous l'échéancier des remboursements :

	En mD					
	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Emprunt (principal)	50 000	47 756	45 513	43 269	41 025	38 781
Remboursement en principal	0	2 244	4 488	6 731	8 975	11 219
Reliquat	50 000	47 756	45 513	43 269	41 025	38 781
Remboursement en intérêts	2 132	3 429	3 271	3 113	2 955	2 797

□ Capitaux propres :

En poursuivant sa politique de renforcement de ses fonds propres, l'ATB envisage en 2008, une augmentation de son capital d'un montant de 20.000 mD :

- 6.000 mD par incorporation de réserves

- 14.000 mD par souscription en numéraire à un prix d'émission de 3,500 DT défalqué en 1DT de nominal et 2,500 DT de prime d'émission.

Le montant total à lever sera de 49 000 mD dont 35 000 mD de prime d'émission.

Ainsi, les capitaux propres ont été projetés sur la base :

- d'un taux de distribution de dividendes de 17%.
- d'une augmentation de capital de 20.000 mD en 2008.
- d'une augmentation de capital de 20.000 mD en 2010.

Répartition des bénéfices :

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat de l'exercice	26 332	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140
Dividendes à distribuer	10 200	10 200	13 600	17 000	17 000	17 000
Réserves	112 143	157 285	181 679	238 007	269 227	309 091
Résultats reportés	10	0	0	0	0	0

En mD

Evolution des capitaux propres :

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Capital	60 000	80 000	80 000	100 000	100 000	100 000
Réserves	112 143	157 285	181 679	238 007	269 227	309 091
Résultat reporté	10	0	0	0	0	0
Modifications comptables	-1 017					
Résultat de l'exercice	26 332	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140
Total capitaux propres	197 468	271 879	302 607	386 227	426 091	476 231

En mD

6.2.1.2. Les Emplois de la banque

Le renforcement des Fonds Propres de la banque permettra à celle-ci d'accéder à de nouveaux domaines d'activités, particulièrement ceux nécessitant des emplois à long terme, ainsi que l'accroissement de l'enveloppe des crédits à la clientèle avec un engagement encore plus franc sur le marché des particuliers.

Les crédits à la clientèle :

Les crédits à la clientèle évolueront avec un taux de croissance annuel moyen de 15,78% sur la période entre 2007 et 2012.

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Crédits à la clientèle	1 132 026	1 310 614	1 517 377	1 756 758	2 033 905	2 354 773
Crédits sur ressources spéciales	56 818	65 782	76 159	88 174	102 085	118 189

EN mD

Autres	25 884	29 967	34 695	40 169	46 506	53 842
Total crédits (nets)	1 214 728	1 406 363	1 628 231	1 885 101	2 182 495	2 526 805
Créances brutes	1 346 084	1 560 828	1 809 126	2 096 259	2 428 275	2 812 015

□ Evolution des créances classées :

En mD

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Créances brutes (compte non tenu des engagements hors bilan)	1 346 084	1 560 828	1 809 126	2 096 259	2 428 275	2 812 015
CDLs sur les crédits	209 431	226 185	244 280	263 823	284 929	307 723
Provisions & Agios réservés	131 356	154 465	180 894	211 158	245 780	285 210
Provisions	108 440	129 531	153 624	181 182	212 672	248 476
Agios réservés	22 916	24 934	27 271	29 976	33 108	36 734
CDLs / total Crédits	15,6%	14,5%	13,5%	12,6%	11,7%	10,9%
Prov. & agios réservés/ CDLs	62,7%	68,3%	74,1%	80,0%	86,3%	92,7%

□ Le portefeuille Titres :

a) Le portefeuille titres de transaction:

Le portefeuille titres de transaction, constitué en majeure partie des Bons de Trésor Assimilables et Bons de Trésor à court terme, continuera son évolution avec un taux de croissance annuel moyen de 10% sur la période de 2008 à 2012.

En mD

	Réalisations	Prévisions				
	2007*	2008	2009	2010	2011	2012
Portefeuille titres de transaction	608 259	669 085	735 993	809 593	890 552	979 607

(*)Retraité du solde des bons des trésors reclassé du portefeuille titre d'investissement au portefeuille titre commercial au 31/12/2007

b) Le portefeuille d'investissement:

Le portefeuille d'investissement poursuivra une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 20,9% entre 2008 et 2012, et ce, grâce au soutien apporté à ses clients et à ses filiales dans leurs actions de développement ainsi qu'à la prise de participations dans de nouveaux projets. La banque projette également le développement de nouvelles activités liées à son métier et ce en s'ouvrant sur la banque assurance et la gestion du patrimoine.

	Réalisations	Prévisions				
	2007*	2008	2009	2010	2011	2012
Portefeuille d'investissement brut	94 799	111 293	133 580	164 495	195 453	236 460
Provisions	6 004	6 238	6 506	6 812	7 162	7 560
Portefeuille d'investissement net	88 795	105 055	127 074	157 682	188 291	228 900

(*) Retraité du solde des bons des trésors reclassé du portefeuille titre d'investissement au portefeuille titre commercial au 31/12/2007

c) Les Immobilisations Nettes :

Les immobilisations d'exploitation évolueront au rythme de 9,9 % par an, grâce notamment au programme d'extension du réseau, de la poursuite de la modernisation des agences (uniformisation et amélioration du look ainsi que l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets) et la rénovation des équipements électriques, téléphoniques, informatiques et de sécurité électronique conformément aux normes et standards les plus récents.

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Immobilisation totale Brute	83 032	96 263	104 307	113 541	123 698	133 121
Amortissement	32 191	40 618	50 389	61 566	74 238	88 414
Immobilisations nettes	50 841	55 645	53 918	51 975	49 460	44 707

6.2.1.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION

Le Produit Net Bancaire :

Le PNB atteindra 198 908 mD en 2012 contre 100 316 mD en 2007, soit un taux de croissance annuel moyen de 14,67 %.

Les différentes composantes du PNB concourront à la réalisation de ces performances.

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produit Net Bancaire	100 316	117 171	133 849	153 102	174 946	198 908

□ La marge en intérêts :

Sur la période 2008 - 2012, les produits en intérêts et les charges en intérêts évolueront respectivement selon un taux de croissance annuel moyen de 12,58% et de 11,36%. Ainsi, la marge en intérêts atteindra, en 2012, 138 941 mD contre 70 313 mD en 2007, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 14%.

	En mD					
	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits en intérêts	155 811	175 360	197 583	222 588	250 670	281 731
dont intérêts des crédits	90 641	100 912	116 832	135 263	156 602	181 308
dont intérêts des Bons de trésor	43 501	46 304	50 934	56 027	61 630	67 793
Charges en intérêts	85 498	96 144	106 745	118 493	131 552	146 417
dont coût des dépôts	75 968	85 222	95 445	106 895	119 718	134 079
Marge d'intérêt	70 313	79 216	90 838	104 095	119 118	135 315

□ Les commissions nettes :

Les commissions nettes évolueront avec un rythme de croissance annuel moyen de 14,45% entre 2007 et de 2012, et ce, grâce à la nouvelle stratégie d'offre de l'ATB motivée par le souci d'enrichir et de diversifier la gamme de produits et services proposés à sa clientèle.

	En mD					
	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Commissions perçues	20 910	23 837	27 175	30 979	35 316	40 260
Commissions payées	3 982	4 460	4 995	5 594	6 266	7 018
Commissions nettes	16 928	19 378	22 180	25 385	29 050	33 243

□ Les Frais généraux :

En optant pour une politique de maîtrise de ses charges, l'ATB vise l'amélioration continue de son coefficient d'exploitation dans l'objectif d'atteindre les normes des banques internationales.

Ainsi, le taux d'évolution annuel moyen des frais généraux sera de 11% sur la période 2007-2012.

	En mD					
	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Les frais généraux	52 789	58 372	65 263	72 810	81 106	89 670

L'impôt sur les bénéfices :

L'impôt est décompté au taux de 20% (minimum d'impôt) compte tenu de la réalisation des réinvestissements exonérés.

Les soldes en pertes de créances :

L'un des objectifs majeurs que s'est fixé la banque, est d'atteindre un taux de couverture de ses créances classées supérieur à 90%.

En mD

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CDLs sur les crédits	209 431	226 185	244 280	263 823	284 929	307 723
Provisions & Agios réservés	131 356	154 437	180 845	211 093	245 707	285 139
Provisions sur les crédits / CDLs	62,7%	68,3%	74,0%	80,0%	86,2%	92,7%

Ainsi le poste « dotations aux provisions sur créances » évoluera comme suit :

En mD

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dotation aux provisions sur créances	16 850	21 091	24 093	27 558	31 490	35 803

Le Résultat Net :

Le Résultat Net passera de 26 332 mD au 31/12/2007 à 67 140 mD fin 2012, soit un taux de croissance moyen de 20,59% sur la période.

En mD

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat Net	26 332	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140

6.3. LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2008-2012

6.3.1. BILANS PREVISIONNELS (EN MD)

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ACTIF						
Caisse et avoir auprès de la BC, CCP et TGT	64 965	77 591	86 649	90 761	95 642	100 427
Créances sur les établissements bancaires et Financiers	684 731	751 572	779 541	839 629	854 143	872 346
Créances sur la clientèle	1 214 728	1 406 363	1 628 231	1 885 101	2 182 495	2 526 805
Portefeuille titres commercial	607 801	669 085	735 993	809 593	890 552	979 607
Portefeuille d'investissement	88 795	105 055	127 074	157 682	188 291	228 900
valeurs immobilisées	50 841	55 645	53 918	51 975	49 460	44 707
Autres Actifs	30 967	32 825	34 795	36 882	39 095	41 441
TOTAL ACTIF	2 742 828	3 098 136	3 446 201	3 871 623	4 299 679	4 794 233
PASSIF						
Dépôts et avoirs des établissements bancaire et financiers	145 310	148 260	150 920	139 617	131 593	131 421
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 241 653	2 510 562	2 811 729	3 149 024	3 526 781	3 949 853
Emprunts et Ressources spéciales	128 237	135 465	147 058	160 834	177 138	196 367
Autres passifs	30 160	31 970	33 888	35 921	38 076	40 361
TOTAL PASSIF	2 545 360	2 826 256	3 143 595	3 485 396	3 873 588	4 318 002
CAPITAUX PROPRES						
Capital	60 000	80 000	80 000	100 000	100 000	100 000
Réserves	112 143	157 285	181 679	238 007	269 227	309 091
Résultats reportés	10	0	0	0	0	0
Modification comptable	-1 017					
Résultats de l'exercice	26 332	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140
TOTAL CAPITAUX PROPRES	197 468	271 879	302 607	386 227	426 091	476 231
PASSIF & CAPITAUX PROPRES	2 742 828	3 098 136	3 446 201	3 871 623	4 299 679	4 794 233

6.3.2. ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS (EN MD)

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Intérêts & Revenus assimilés	112 310	129 056	146 649	166 561	189 040	213 938
Commissions (en produits)	20 910	23 837	27 175	30 979	35 316	40 260
Gain sur portefeuille- titres commercial et opérations financières	52 478	58 872	64 570	70 823	77 683	85 210
Revenu du portefeuille d'investissements	4 098	6 009	7 196	8 827	10 725	12 933
Total des produits d'exploitation bancaire	189 796	217 774	245 589	277 190	312 764	352 342
Intérêts encourus et charges assimilées	85 498	96 144	106 745	118 493	131 552	146 417
Commissions encourues	3 982	4 460	4 995	5 594	6 266	7 018
Total des charges d'exploitation bancaire	89 480	100 604	111 740	124 088	137 818	153 434
Produit Net Bancaire	100 316	117 171	133 849	153 102	174 946	198 908
Dotations aux provisions et résultats des Corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	16 850	21 091	24 093	27 558	31 490	35 803
Dotations aux provisions et résultats des Corrections de valeurs sur portefeuille d'investissements	305	234	268	306	350	398
Autres produits d'exploitation	122	128	135	141	148	156
Frais de personnel	27 272	29 836	32 568	35 498	38 641	41 530
Charges d'exploitation	17 640	20 110	22 925	26 134	29 793	33 964
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 877	8 427	9 771	11 177	12 672	14 176
Résultat d'exploitation	30 494	37 601	44 360	52 569	62 149	73 192
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires	-418	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéficiaires	3 744	3 007	3 433	4 348	5 285	6 052
Résultat des activités ordinaires	26 332	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140
Effet de modification comptable	-1017	0	0	0	0	0
Résultat Net de la Période	25 315	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140

6.3.3. ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS

En mD

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	269 391	211 765	238 393	268 362	302 039	339 409
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-174 006	-100 604	-111 740	-124 088	-137 818	-153 434
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-127 216	133 767	0	0	0	0
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-86 293	-212 726	-245 961	-284 428	-328 884	-380 114
Dépôts /Retraits de dépôts de la la clientèle	435 792	268 909	301 167	337 295	377 757	423 073
Titres de placement (les cessions)	-81 158	-60 826	-66 908	-73 599	-80 959	-89 055
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-26 861	-30 179	-32 928	-35 872	-39 029	-42 042
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-4 373	-19 541	-23 570	-26 206	-29 427	-33 282
Impôts sur les sociétés	-5 210	-3 153	-2 344	-3 816	-5 172	-6 127
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	200 066	187 412	56 109	57 648	58 507	58 427
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	5 309	6 009	7 196	8 827	10 725	12 933
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-22 115	-16 494	-22 286	-30 915	-30 959	-41 007
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-11 852	-13 231	-8 044	-9 234	-10 157	-9 423
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-28 658	-23 716	-23 135	-31 321	-30 390	-37 496
ACTIVITES DE FINANCEMENT						
Emission d'actions	0	49 000	0	49 000	0	0
Emission d'emprunts	50 000	0	0	0	0	0
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales	7 734	7 228	11 593	13 776	16 303	19 229
Dividendes versés	-10 200	-10 200	-10 200	-13 600	-17 000	-17 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	47 534	46 028	1 393	49 176	-697	2 229
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-55					
Variations nette des liquidités et équivalent de liquidités au cour de l'exercice	218 998	209 724	34 367	75 503	27 420	23 160
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice	252 181	471 179	680 903	715 270	790 773	818 193
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	471 179	680 903	715 270	790 773	818 193	841 353

6.3.4. CASH FLOW PREVISIONNEL

En mD

	Réalisations	Prévisions				
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Résultat Net de la Période	26 332	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140
Dotation au provisions / créances	16 850	21 091	24 093	27 558	31 490	35 803
Dotation aux provisions / portefeuille investissement	305	234	268	306	350	398
Dotation aux amort. & prov sur immob	7 877	8 427	9 771	11 177	12 672	14 176
Cashs flows prévisionnels	51 364	64 346	75 059	87 262	101 376	117 517

6.4. INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS

6.4.1. INDICATEURS PREVISIONNELS

En mD

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 241 653	2 510 562	2 811 729	3 149 024	3 526 781	3 949 853
Créances sur la clientèle	1 214 728	1 406 363	1 628 231	1 885 101	2 182 495	2 526 805
Créances sur la clientèle (brutes)	1 346 084	1 560 828	1 809 126	2 096 259	2 428 275	2 812 015
Créances Douteuses et litigieuses	209 431	226 185	244 280	263 823	284 929	307 723
Capitaux propres	197 468	271 879	302 607	386 227	426 091	476 231
Capitaux propres avant résultat	171 136	237 285	261 679	338 007	369 227	409 091
Capital	60 000	80 000	80 000	100 000	100 000	100 000
Total bilan	2 742 828	3 098 136	3 446 201	3 871 623	4 299 679	4 794 233
PNB	100 316	117 171	133 849	153 102	174 946	198 908
Commissions nettes	16 928	19 378	22 180	25 385	29 050	33 243
Frais généraux	52 789	58 372	65 263	72 810	81 106	89 670
Frais de personnel	27 272	29 836	32 568	35 498	38 641	41 530
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 877	8 427	9 771	11 177	12 672	14 176
Provisions	108 440	129 531	153 624	181 182	212 672	248 476
Agios réservés	22 916	24 934	27 271	29 976	33 108	36 734
Total provisions et agios réservés	131 356	154 465	180 894	211 158	245 780	285 210
Résultat net	26 332	34 594	40 927	48 220	56 864	67 140
Dividendes	10 200	10 200	13 600	17 000	17 000	17 000

6.4.2. RATIOS PREVISIONNELS

Ratios de structure :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Capitaux propres / Total Bilan	7,20%	8,78%	8,78%	9,98%	9,91%	9,93%
Dépôts / Total Bilan	81,73%	81,03%	81,59%	81,34%	82,02%	82,39%
Créances nettes/Total Bilan	44,29%	45,39%	47,25%	48,69%	50,76%	52,71%
Dépôts / Créances nettes	184,54%	178,51%	172,69%	167,05%	161,59%	156,32%

Ratios de Productivité :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Coefficient d'exploitation	52,62%	49,82%	48,76%	47,56%	46,36%	45,08%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,07%	64,95%	68,10%	71,51%	75,18%	80,05%
Commissions/ Frais de personnel	76,67%	79,90%	83,44%	87,27%	91,40%	96,94%

Ratios de Rentabilité :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
R.O.E	15,78%	17,66%	16,91%	16,52%	16,48%	17,68%
R.O.A	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%	1,4%
Bénéfice Net / PNB	26,25%	29,52%	30,58%	31,50%	32,50%	33,75%
PNB / Total Bilan	3,66%	3,78%	3,88%	3,95%	4,07%	4,15%
Dividendes / Capital social	16,00%	17,00%	17,00%	17,00%	17,00%	17,00%
Commissions nettes / PNB	16,87%	16,54%	16,57%	16,58%	16,61%	16,71%

Ratios de Risque :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CDLs sur les crédits	209 431	226 185	244 280	263 823	284 929	307 723
<i>évolution</i>	2,89%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Provisions & Agios réservés	131 356	154 465	180 894	211 158	245 780	285 210
<i>évolution</i>	11,7%	17,6%	17,1%	16,7%	16,4%	16,0%
CDLs / Crédits	15,6%	14,5%	13,5%	12,6%	11,7%	10,9%
Prov & agios / CDLs	62,7%	68,3%	74,1%	80,0%	86,3%	92,7%

6.5. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2008 A 2012

◆ Deloitte

Deloitte

Ahmed Mansour & Associés
51 Avenue Aboubaba El-Ansari
El Menzah V)
2091 - Tunis
Tunisie
Tel: +216 71 755 755
Fax: +216 71 766 692
ahmansour@deloitte.com
www.deloitte.com.tn

Tunis, le 25 Novembre 2008

A Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

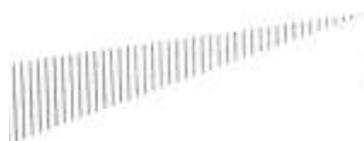
En exécution de la mission qui nous a été confiée pour l'examen des informations financières prévisionnelles de l'Arab Tunisian Bank pour la période allant de 2008 à 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur les dites informations prévisionnelles.

1. Nous avons procédé à l'examen des données prévisionnelles de la banque pour la période allant de 2008 à 2012 et ce, dans le cadre du prospectus d'augmentation du capital de 60 MDT à 80 MDT. Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la banque.
2. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les informations prévisionnelles sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la banque.
3. Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que les dites hypothèses ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables généralement acceptées.
4. Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Ahmed Mansour



◆ Ernst & Young



ERNST & YOUNG

AMC Ernst & Young
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord
1003 Tunis, Tunisie
Tel : + 216 70 749 111
Fax : + 216 70 749 045
tunisiaoffice@eay.com
www.ey.com/tn

SARL, au capital de
750 000 dinars
RC: B178441/996
NF: 035482 WA/M/000

ARAB TUNISIAN BANK

Avis du Commissaire aux Comptes sur

Les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2008 à 2012

Nous avons examiné les données prévisionnelles de l'Arab Tunisian Bank pour la période allant de 2008 à 2012 dans le cadre du prospectus de l'augmentation du capital (telles qu'annexées au présent avis). Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état des flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 25 novembre 2008

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI